RAPPORT D'ETUDE

ÉTUDE PARTICIPATIVE DE REFERENCE AU BURKINA FASO SUR LES SYSTEMES DE GOUVERNANCE FONCIERE RURALE DANS UN CONTEXTE DE RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES SOUS LA PERSPECTIVE D'INCLUSION

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

RAPPORT FINAL

Septembre 2026

BUREAU D'ETUDE AGRICOLE ET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT(BE2AD)
), RCCM : BF-OUA-01-2024-B13-07108 / IFU : 00234660L S/C 01 BP 5294 OUAGA 01 / Tel : 76 56 65 40 E-mail : bureaudetudeagricole@gmail.com, Ouagadougou-Burkina Faso
Consultant
KONSEIBO Sophonie Fernande. B

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADP	Assemblée des Députés du Peuple
APEDR	Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural
APFR	Attestation de Possession Foncière Rurale
APIL	Action pour la Promotion des Initiatives Locale
ARGA	Alliance pour la Refondation de la Gouvernance en Afrique
CCV	Commissions de Conciliation villageoise
CAGF	Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière
CCFV	Commissions de Conciliation Foncière villageoise
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CFL	Charte Foncière Locale
CFV	Commissions Foncières villageoises
CNRP	Commission Nationale de Recherche Participative
CNR/PRES	Conseil National de la Révolution / Présidence (Ordonnance 84-050)
CNABIO	Conseil National de l'Agriculture Biologique
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CNS	Commission Nationale des Statistiques
CNT	Conseil National de Transition
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	Chambre Régional de l'Agriculture
DFF	Effet de grappe
DGFOMR	Direction Générale du Foncier et de l'Organisation du Monde Rural
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FDS	Force de Défense et de la Sécurité
FG	Focus Groups
FP/PRES, PRES/PM	Front Populaire/Présidence ; Présidence/Premier Ministre
GE	Guide d'Entretien
GESI	Gender Equality and Social Inclusion

GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération allemande)
GRAF	Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISS	Interview Semi Structuré
MAST	Mobile Application to Secure Tenure (application mobile de sécurisation foncière)
MCA-BF	Millennium Challenge Account – Burkina Faso
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative (indice national d'adaptation climatique)
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OVPREGECC	Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires
PACOF/GRN	Projet d'Appui à la Croissance économique et à la Gestion des Ressources Naturelles
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personnes Déplacées Internes
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PH	Personne Handicapée
PMAF/BF	Plateforme Multi-Acteurs sur le Foncier – Burkina Faso
PMO	Partenaires de Mise en 0euvre
PNA	Plan National d'Adaptation
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PPS	Probability Proportional to Size
PSFMR	Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
QM	Questionnaire Ménage
RAF,	Réorganisation Agraire et Foncière
REDAA	Reversing Environmental Degradation in Africa and Asia

REDD+/SN REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts / Stratégie Nationale REDD+
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SFR	Service du Foncier Rural
SNRCRS	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols
SNV	Stichting Nederlandse Vrijwilligers (organisation néerlandaise de développement)
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisation Non Gouvernementale
SP/REDD+	Secrétariat Permanent pour la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
STDD	Services Techniques Décentralisés et Déconcentrés
UINL	Union Internationale du Notariat
USAID	United States Agency for International Development
TGI	Tribunal de Grande Instance
UQAM	Université du Québec à Montréal

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS I
SOMMAIRE IV
LISTE DES TABLEAUX VI
LISTE DES FIGURES VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF VIII
INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1 : REVUE DOCUMENTAIRE ET CADRE DE REFERENCES 3
1.1 Trajectoire Historique des Réformes Foncières : Du Monopole d'État aux Tentatives de Sécurisation 3
1.2. Pluralisme Juridique et Défis Opérationnels Locaux 4
1.3. Inclusion Sociale : Accès à la Terre pour les Femmes et les Jeunes 5
1.4. Analyse Critique des Mécanismes Locaux de Résolution des Conflits 5
1.5. Investissement Agro-écologique et Restauration des Sols 6
1.6. Conclusion et Orientations Stratégiques de la revue 7
1.7. Clarification des concepts 7
CHAPITRE 2 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 12
2.1. Phase de préparation de la mission 12
2.2. Phase terrain de la mission 14
2.3. Phase de traitement et d'analyse de données 16
2.4. Phase de reportage 17
2.5. Difficultés rencontrées 17
CHAPITRE 3: PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 18
3. Situation de référence socio-foncière et environnementale 18
3.1. Profil socio démographique de l'échantillon 18
3.2. Accès au microcrédit par groupe vulnérable 20
3.3. État des ressources naturelles 20
3.4. Adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) 27
3.5. Sécurité foncière perçue et conflits fonciers 33
3.6. Accès différencié à la terre par groupe vulnérable 34
3.7. Triangulation et synthèse croisée des résultats 39
CHAPITRE 4 : CARTOGRAPHIE DE L'ÉCOSYSTÈME POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL 41
4.1. Historique de l'évolution des textes fonciers et environnementaux 41
4.2. Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural 43
4.3. Évaluation de la gouvernance foncière : CAGF 44

4.4. Gaps de mise en œuvre : financement, coûts et mécanismes de blocage 45
4.5. Impact économique de la sécurisation foncière 47
4.6. Cartographie des acteurs de la gouvernance foncière 48
4.7. Cadre juridique relatif aux groupes vulnérables 53
4.8. Stratégies nationales de restauration et engagements environnementaux 55
4.9. Synthèse analytique des apports de la revue documentaire 57
CHAPITRE 5 : DISCUSSION 65
5.1. Retour sur les objectifs spécifiques 65
CONCLUSION GENERALE 71
RECOMMANDATIONS 72
Bibliographie XIII
ANNEXES XVII
ANNEXE A : QUELQUES ANALYSES DESCRIPTIVES XVII
ANNEXE B : PLAN D'ANALYSE DES DONNEES XXIII
ANNEXE C : FICHE DES BONNES PRATIQUES DE RESTAURATION DES TERRES XXVII
ANNEXE D : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES XXXV
ANNEXE E : TABLE DES MATIERES LXXXVIII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Echantillon effectivement obtenu----------15
Tableau 2: Caractéristiques socio-démographique des répondants ----------19
Tableau 3 : Synthèse de quelques statistiques descriptives de l'échantillon ----------19
Tableau 4: Accès au microcrédit par groupe vulnérable ----------20
Tableau 5: Proportion de ménages déclarant des terres dégradées par village ----------21
Tableau 6: Proportion d'adoption de la RNA, par village : une disparité géographique majeure ----------28
Tableau 7: Facteurs associés à l'adoption de la RNA ----------32
Tableau 8: Historique de l'évolution des textes fonciers et environnementaux ----------41
Tableau 9: indicateurs de mesure des gaps de mise en œuvre des politiques foncières----------45
Tableau 10: Système de gouvernance formel et informel ----------50
Tableau 11: Catégorie d'acteur, pouvoir et intérêt du foncier ----------51
Tableau 12: Tableau Matriciel : Cadre Juridique, Écarts de Mise en Œuvre et Solutions ----------61
Tableau 13: Opportunités d'inclusion des groupes vulnérables dans les processus de décision liés à la terre et à la restauration ----------69
Tableau 14: Recommandation pour le projet REDAA : actions prioritaires à court terme (0–6 mois)------72
Tableau 15: Indicateurs socioéconomiques, par village ---------- XVII
Tableau 16: Pourcentages des terres dégradées, par village---------- XVII
Tableau 17: : Superficies dégradées (totale et moyenne), par village ---------- XVIII
Tableau 18: Adoption de la RNA, par village ---------- XVIII
Tableau 19:Accès différencié à la terre, par groupe vulnérable ---------- XIX
Tableau 20: Accès au microcrédit, par groupe vulnérable---------- XXI
Tableau 21: Sécurité foncière perçue et conflits fonciers---------- XXI
Tableau 22: Facteurs associés à l'adoption de la RNA ---------- XXII
Tableau 23: Connaissance de la RNA par village---------- XXII

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cartographie de la Zone d'étude 14
Figure 2:Répartition de l'échantillon selon le sexe et l'âge du répondant 18
Figure 3: Principales causes de dégradation des terres déclarées par les répondants 23
Figure 4: Techniques de restauration des terres adoptées parmi les ménages ayant pris une initiative 24
Figure 5: Freins perçus à la restauration des terres 25

Figure 6: Occupation des terres, ensemble de la zone d'étude 27
Figure 7: Association statistique de l'adoption de la RNA selon le niveau de sécurité foncière perçue 30
Figure 8:Association : accès à la terre et injustice foncière subie selon les groupes vulnérables 35
Figure 9:Le paradoxe du genre : un accès comparable, une propriété et une décision très inégales..... 36
Figure 10: Evaluation de la gouvernance foncière 44
Figure 11: organigramme des acteurs de la gouvernance foncière..... 49

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

Contexte et finalité de l'étude

Le projet REDAA vise à renforcer la sécurité foncière des communautés engagées dans la restauration des terres agricoles sahéliennes. Au Burkina Faso, l'étude de référence couvre quatre communes : Zitenga et Zorgho dans la région de l'Oubri, ainsi que Bokin et Lâ-Todin dans la région de la Yaadga, soit 17 villages d'intervention.

L'étude cherche à comprendre dans quelle mesure les systèmes de gouvernance foncière, formels et informels, facilitent ou contraignent l'accès à la terre, la sécurisation des droits, la restauration des terres et l'inclusion des groupes vulnérables. Elle analyse également les liens entre sécurité foncière, pratiques de restauration et cohésion sociale, afin d'établir une situation de référence utilisable pour le suivi-évaluation et le ciblage des futures interventions.

Approche méthodologique

L'étude repose sur une approche à méthodes mixtes convergentes, combinant :

- ✓ une enquête quantitative auprès des ménages ;
- ✓ des focus groups différenciés selon les profils de vulnérabilité ;
- ✓ des entretiens individuels semi-structurés auprès des autorités, services techniques, autorités coutumières et organisations de la société civile ;
- ✓ une revue et une analyse documentaire relatif aux politiques, textes et pratiques foncières.

Après audit, nettoyage et corrections documentées de la base, 454 ménages répartis dans 17 villages constituent la base quantitative analytique. Le volet qualitatif comprend 14 focus groups et 40 entretiens individuels semi-structurés. Une triangulation systématique a été réalisée entre les différentes sources.

Principaux résultats

R.1 : Une gouvernance foncière hybride, fondée sur une articulation graduelle des mécanismes

L'étude met en évidence un système hybride de gouvernance foncière. Les mécanismes coutumiers et sociaux de proximité constituent généralement les premiers niveaux de règlement, tandis que les institutions administratives et formelles interviennent progressivement lorsque les mécanismes locaux ne permettent pas d'aboutir à une conciliation.

Cette articulation est davantage caractérisée par une complémentarité graduelle que par une opposition entre gouvernance coutumière et gouvernance institutionnelle. Les témoignages recueillis à Pougma, Songdin et

Nabmayaonghin montrent notamment que la recherche d'une solution amiable est liée à la volonté de préserver les relations sociales et la cohésion communautaire.

Cette complémentarité reste cependant limitée par la connaissance inégale des structures formelles, leur fonctionnalité variable et leurs capacités opérationnelles. le CAGF de 2014 relevait déjà un écart entre la qualité relativement satisfaisante du dispositif réglementaire et la non-effectivité des dispositions sur le terrain.

Enjeu majeur : renforcer la fonctionnalité et l'accessibilité de la chaîne de recours sans chercher à substituer mécaniquement les institutions formelles aux mécanismes locaux de médiation.

R 2 : La sécurité foncière favorise l'investissement à long terme, mais ne suffit pas à déclencher la restauration des terres

L'un des résultats les plus pertinents de l'étude est l'existence d'une association statistiquement significative entre la sécurité foncière et l'adoption de la Régénération naturelle assistée (RNA) : OR ajusté = 3,59 ; p = 0,001. Cette association est également étayée par les focus groups et les entretiens communaux.

Les données qualitatives relèvent que la stabilité des droits réduit la crainte de perdre le bénéfice d'investissements dont les résultats sont différés. La sécurité foncière apparaît ainsi comme un facteur facilitateur de la projection dans le temps.

Cependant, elle ne constitue pas le principal obstacle à la restauration. 94,1 % des ménages citent le manque de moyens financiers et techniques, contre environ 20 % pour l'insécurité foncière.

La sécurité foncière crée un environnement favorable à l'investissement dans la restauration, mais elle ne produit pas à elle seule cet investissement. Son effet dépend également des capacités financières, techniques et organisationnelles des ménages.

Cette interprétation corrobore les résultats de l'évaluation du PSFMR en 2021 où une estimation économétrique nationale associe la sécurisation foncière à une amélioration de la productivité agricole de 326,33 kg/ha.

R 3 : Le principal frein à la restauration est d'ordre économique et technique

Le résultat le plus important pour le ciblage opérationnel est que l'insuffisance des moyens financiers et techniques domine très largement les autres contraintes déclarées.

Ce constat est confirmé par Bengali (2018) qui souligne que les barrières importantes à l'adoption et la généralisation de l'agroforesterie sont surtout socio-économiques et biophysiques. L'évaluation de la mise

en œuvre de la loi n°034-2009 fait apparaître seulement 13,18 % des ressources budgétaires prévues effectivement mobilisées pour la période considérée, ainsi qu'un taux de traitement des dossiers d'APFR de 24,8 %.

À l'échelle du ménage, le coût documenté d'une APFR pour une parcelle de 10 hectares peut atteindre 537 500 FCFA, tandis que les coûts unitaires varient fortement selon les situations (commune rurale ou urbaine). Ces coûts peuvent constituer une barrière importante pour les ménages ruraux à faibles revenus. (DGFOMR, 2021)

Le diagnostic démontre que l'appui à la sécurisation foncière doit être articulé à un appui financier et technique permettant aux ménages de transformer la stabilité des droits fonciers en investissements effectifs dans la restauration.

R 4 : Une forte disparité géographique dans l'adoption de la RNA demeure inexpliquée

L'étude fait apparaître une disparité territoriale considérable : l'adoption déclarée de la RNA est proche de 100 % dans les villages étudiés de Zorgho et Lâ-Todin, contre environ 20 % à Zitenga et Bokin.

Cette différence constitue un résultat important, mais n'est pas expliquée par les données de l'enquête.

Le rapport analyse du contexte de la gouvernance foncière fournit toutefois une piste d'investigation : l'application du cadre foncier peut devenir fortement dépendante des projets et programmes présents localement, et les communes historiquement couvertes par certains programmes d'accompagnement présentent une meilleure connaissance institutionnelle. Cette hypothèse reste à vérifier spécifiquement pour la RNA.

Avant tout ciblage des interventions RNA, une investigation ciblée des différences d'accompagnement, d'exposition aux programmes, de pratiques locales et de conditions agroécologiques est donc recommandée.

R 5 : L'inégalité de genre porte davantage sur le pouvoir foncier que sur l'accès brut

L'étude ne relève pas de différence statistiquement significative entre hommes et femmes concernant l'accès brut à la terre ($p = 0,94$). En revanche, l'inégalité devient très nette lorsqu'on examine la propriété, le contrôle et le pouvoir de décision : seulement 6,2 % des femmes possèdent une parcelle en leur nom propre, et 6,6 % ont accès au microcrédit sans autorisation masculine.

Le résultat conduit à dépasser une approche de l'inclusion limitée à la simple disponibilité d'une parcelle. L'inclusion foncière des femmes doit être appréciée à partir de leur capacité effective à sécuriser, contrôler, décider et valoriser la terre, et non uniquement à partir de leur accès à son usage. L'entretien collectif renforce cette conclusion en montrant que même la formalisation des droits ne garantit pas automatiquement leur stabilité lorsque les rapports sociaux de pouvoir demeurent défavorables.

R 6 : Les PDI constituent le groupe présentant la vulnérabilité foncière la plus marquée

Les personnes déplacées internes apparaissent comme le groupe le plus vulnérable sur plusieurs indicateurs fonciers : leur accès à la terre est inférieur de 23 points à la moyenne et l'injustice foncière y est déclarée 2,3 fois plus fréquemment. Elles demeurent également peu visibles dans les discours institutionnels locaux.

Leur situation combine plusieurs dimensions : dépendance à des arrangements temporaires, faible maîtrise des droits, dépendance à l'intermédiation des communautés d'accueil et capacité limitée à investir dans des ressources dont l'accès n'est pas durablement sécurisé.

L'enjeu n'est donc pas seulement de leur permettre d'accéder à la terre, mais de sécuriser suffisamment leurs conditions d'accès pour rendre possibles leur participation productive et leur insertion dans les dynamiques communautaires, tout en préservant les droits des populations d'accueil.

R 7 : La restauration peut contribuer à la cohésion sociale, sans que cette relation soit automatique

Les témoignages recueillis montrent que certaines activités de restauration sont associées à la coopération, à la paix sociale et à la cohésion communautaire. Cependant, l'étude invite à ne pas transformer cette observation en relation causale automatique.

La chaîne interprétative la plus prudente est la suivante : *sécurité foncière suffisante → possibilité d'investissement → restauration des terres → bénéfices productifs/environnementaux → opportunités de coopération et de cohésion.*

Cette chaîne demeure conditionnelle. Le règlement juridique d'un conflit ne garantit pas à lui seul la réconciliation sociale ; inversement, la recherche d'une solution amiable ne doit pas conduire à sacrifier les droits des groupes vulnérables.

Enseignement central de l'étude

La triangulation quantitative, qualitative et documentaire conduit à un constat transversal :

Le principal problème foncier des territoires étudiés n'est pas l'absence de règles, mais l'écart entre les droits reconnus, leur appropriation et leur effectivité locale, ainsi que les capacités économiques et institutionnelles permettant de les transformer en investissements durables.

Autrement dit, la sécurisation foncière, la restauration et l'inclusion ne doivent pas être traitées comme trois domaines séparés.

- Une sécurisation sans moyens économiques peut rester sans effet sur la restauration des terres.
- Une restauration des terres sans sécurité suffisante peut décourager les investissements à long terme.
- Une formalisation sans pouvoir de décision peut ne pas garantir l'inclusion des femmes.
- Une conciliation sans protection des droits peut préserver temporairement la paix sociale tout en maintenant des inégalités.

L'enjeu stratégique pour REDAA est donc de construire une articulation cohérente entre droits, institutions, capacités économiques, restauration et inclusion.

Priorités opérationnelles

À partir de cette étude, cinq priorités se dégagent.

Priorité 1 : Rééquilibrer l'appui du projet

Ne pas concentrer les interventions sur la sécurisation foncière seule. Associer systématiquement : sécurisation des droits + moyens financiers + accompagnement technique + capacités organisationnelles.

Priorité 2 : Cibler les PDI

Faire des PDI un groupe prioritaire des mesures d'inclusion foncière et de restauration, avec des indicateurs spécifiques de stabilité des accès, de participation et d'investissement.

Priorité 3 : Renforcer la fonctionnalité des instances locales

Consolider les CFV, CCFV et SFR à travers la formation, l'information, les moyens de fonctionnement, la clarification des rôles et l'articulation avec les autorités coutumières.

Priorité 4 : Passer de l'accès des femmes au pouvoir foncier

- Renforcer non seulement l'accès à la terre, mais aussi :
- la participation aux décisions ;
- la sécurisation des droits ;

- la propriété lorsque cela est pertinent ;
- l'autonomie économique ;
- la capacité à valoriser les investissements.

Priorité 5 : Investiguer la disparité de la RNA

Avant de généraliser ou de calibrer les interventions, identifier les facteurs expliquant les écarts considérables observés entre communes.

Conclusion Exécutive

L'étude REDAA montre que la restauration inclusive des terres ne peut être durablement dissociée de la gouvernance foncière. Les territoires étudiés disposent de mécanismes coutumiers et institutionnels qui peuvent contribuer à la régulation foncière, mais leur fonctionnement reste inégal et leur articulation demeure perfectible.

La sécurité foncière constitue un levier important de l'investissement à long terme, comme le suggèrent à la fois l'association statistique observée dans l'étude, les témoignages recueillis et les données documentaires nationales. Mais elle ne saurait être considérée comme une solution suffisante : les contraintes financières et techniques constituent aujourd'hui le principal verrou à la restauration.

L'inclusion exige parallèlement de dépasser la seule question de l'accès à la terre. Pour les femmes, les PDI et les autres groupes vulnérables, la véritable question porte sur la stabilité des droits, le pouvoir de décision, la participation et la capacité à tirer durablement bénéfice de la ressource foncière. Le projet REDAA dispose ainsi d'un diagnostic permettant de passer d'une logique de simple sécurisation des droits à une approche intégrée : sécuriser les droits → renforcer les capacités → permettre l'investissement → restaurer durablement les terres → favoriser une valorisation équitable et la cohésion sociale.

Cette chaîne constitue l'orientation stratégique centrale qui devrait guider la conception, le ciblage et le suivi des interventions du projet.

INTRODUCTION

Contexte et justification

Le Burkina Faso est confronté à des défis majeurs liés à la dégradation des terres, à l'insécurité foncière et à la gouvernance foncière rurale. Le pays perd chaque année des milliers d'hectares de terres productives du fait de la dégradation des terres, dans un contexte de variabilité climatique accrue affectant particulièrement le Sahel. La stratégie nationale de restauration (SNRCRS 2020-2024) vise à restaurer 5,16 millions d'hectares d'ici 2030, mais la réussite de cette ambition dépend fortement des arrangements fonciers locaux : la loi n°034 (2009, révisée en 2012) reconnaît les droits coutumiers, mais son application reste inégale, situation qui a motivé une nouvelle révision en 2025 (loi n°015-2025/ALT).

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) et ses partenaires de mise en œuvre (APEDR, APIL, CNABIO) ont initié le projet REDAA, dont la présente étude constitue la situation de référence.

Problématique de la gouvernance foncière et de la restauration des terres au Burkina Faso

La question centrale de l'étude est de comprendre comment les systèmes de gouvernance foncière actuels, formels et informels, facilitent ou freinent la restauration inclusive des terres dégradées, en portant une attention particulière à l'accès des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées internes, personnes handicapées, éleveurs) aux ressources foncières et aux processus de décision.

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'étude répond à un besoin explicite du projet REDAA d'établir des données de référence harmonisées permettant le suivi-évaluation des indicateurs du cadre logique sur la durée du projet (2025-2029), tout en documentant les mécanismes de gouvernance foncière locaux avant la mise en œuvre des interventions.

Objectif général

Établir une situation de référence sur la sécurité foncière, la restauration des terres et le contexte socio-économique dans les zones d'intervention du projet REDAA, afin de permettre le suivi-évaluation des indicateurs et de guider la conception d'interventions adaptées aux réalités locales.

Objectifs spécifiques

- ✓ Élaborer des fiches d'indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) du cadre logique, harmonisées entre les trois pays du programme (Burkina Faso, Niger, Sénégal).

- ✓ Analyser les mécanismes formels et informels de gouvernance foncière rurale : accès des groupes vulnérables, mécanismes de résolution des conflits, adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA).
- ✓ Cartographier l'écosystème des politiques et pratiques foncières : alignement entre textes et réalités locales, écarts de mise en œuvre.
- ✓ Analyser les liens intersectoriels entre sécurité foncière, restauration des terres et cohésion sociale.
- ✓ Identifier les opportunités d'inclusion des groupes vulnérables dans les processus de décision fonciers.
- ✓ Documenter les connaissances existantes et les bonnes pratiques en matière de sécurisation foncière et de restauration.
- ✓ Produire des recommandations pratiques pour une gouvernance foncière inclusive.

CHAPITRE 1 : REVUE DOCUMENTAIRE ET CADRE DE REFERENCES

1.1 Trajectoire Historique des Réformes Foncières : Du Monopole d'État aux Tentatives de Sécurisation

Au Burkina Faso, la gestion de la terre et des ressources naturelles représente le capital le plus crucial pour la population, étant donné l'importance prépondérante des activités agro-sylvo-pastorales dans l'économie nationale où plus de 80 % de la population vit et dépend directement d'activités agro-sylvo-pastorales (CAGF-BF, 2014).. Toutefois, ces dernières décennies, le secteur agricole burkinabè est aujourd'hui confronté à des pressions climatiques sévères, marquées par une baisse générale de la fertilité des sols, une pluviométrie incertaine et une dégradation accélérée des couverts forestiers (CAGF-BF, 2014). Selon les études d'évaluation du PSFMR en 2021, les réformes successives menées depuis l'indépendance témoignent d'une quête permanente, mais souvent conflictuelle, pour articuler la légitimité historique des coutumes paysannes avec la légalité formelle des cadres d'État.

La Réforme Agraire et Foncière (RAF) de 1984, instituée sous la présidence révolutionnaire de Thomas Sankara, a proclamé l'étatisation exclusive de l'ensemble du domaine foncier national, annulant de fait la légitimité du droit coutumier traditionnel et des chefs de terre (Tenga Soba) (CAGF-BF, 2014). L'objectif politique était de redistribuer la terre à ceux qui la cultivent afin de garantir l'autosuffisance alimentaire du pays. Cependant, sous la pression des bailleurs internationaux et dans le contexte d'ajustements libéraux des années 1990, les relectures de la RAF en 1991 et 1996 ont réintroduit la notion de propriété privée foncière et ont partiellement rétabli des titres fonciers annulés en 1984 (CAGF-BF, 2014).

Pour surmonter l'inapplication chronique des textes étatiques en milieu rural, où les communautés paysannes continuaient d'appliquer leurs règles coutumières, le Burkina Faso a adopté en 2007 sa Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR), suivie de la promulgation historique de la loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural. Cette loi de 2009 a marqué une rupture en reconnaissant légalement la validité des droits coutumiers (individuels et collectifs) et en instaurant un outil de formalisation simplifié : l'Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR) (Moyenga, P.-M., & Nana, E., 2023). Pourtant, cette orientation inclusive a connu un récent bouleversement majeur avec la promulgation de la loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant réorganisation agraire et foncière, abrogeant la loi de 2012. Ce nouveau cadre juridique opère un retour marqué vers le monopole exclusif de l'État sur le domaine foncier national. Elle limite l'accès à la propriété foncière rurale aux seules personnes de nationalité burkinabè et impose aux investisseurs étrangers des baux emphythéotiques de longue durée (18 à 99 ans), tout en instaurant une obligation stricte de mise en valeur effective sous peine de résiliation unilatérale de l'exploitation après un délai de 8 ans (Poguiyam. N., 2025).

1.2. Pluralisme Juridique et Défis Opérationnels Locaux

Le foncier burkinabè est profondément caractérisé par un pluralisme juridique où coexistent le droit positif étatique écrit et les règles rituelles et religieuses locales (GRAF, 2011). Pour les populations rurales, la légitimité historique et rituelle des chefs de terre (Tenga Soba) prédomine largement (GRAF, 2011). Traditionnellement, l'accès à la terre s'effectue par des prêts verbaux à durée indéterminée, scellés par des rituels symboliques d'alliance (Moyenga, P.-M., et Nana, E., 2023). L'introduction de l'écrit juridique par le biais des APFR (loi de 2009) a suscité de vives tensions et des instrumentalisations stratégiques par les acteurs locaux :

L'accès à la terre selon le droit coutumier repose sur l'histoire rurale du peuplement, instaurant une distinction fondamentale entre les lignages autochtones (propriétaires terriens historiques) et les migrants ou allochtones arrivés ultérieurement. Le prêt de terre traditionnel s'opère par une demande verbale accompagnée d'offrandes symboliques et rituelles (notamment deux poules destinées aux sacrifices de pacification des esprits et des ancêtres). Ce prêt confère un droit d'usage transmissible à la descendance, à condition de s'acquitter d'une redevance annuelle symbolique en céréales et de respecter les interdits coutumiers, en premier lieu l'interdiction stricte de planter des arbres (la plantation d'arbres étant traditionnellement assimilée à une revendication d'appropriation définitive du sol) (Sanou et al.,2023).

L'introduction de l'écrit administratif par la loi de 2009 et la création des APFR a bouleversé cet équilibre traditionnel. D'un côté, les propriétaires coutumiers autochtones perçoivent la formalisation écrite comme un risque d'expropriation moderne occulte, redoutant que les emprunteurs allochtones profitent de l'APFR pour briser le pacte d'accueil coutumier et s'approprier unilatéralement la terre. D'un autre côté, les emprunteurs allochtones utilisent parfois l'APFR pour s'émanciper de la tutelle rituelle des chefs de terre locaux et sécuriser leurs investissements face au risque de révocation arbitraire des prêts par les nouvelles générations d'autochtones (Bala W., et al 2012)

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de la loi de 2009 par les Services Fonciers Ruraux (SFR) se heurte à des goulots d'étranglement sévères. Les diagnostics de terrain de l'évaluation quinquennale (2021) rapportent une précarité matérielle extrême des services communaux ruraux (manque d'équipements informatiques stables, difficultés de transport pour délimiter les parcelles, absence de serveurs de sauvegarde). Les outils d'information foncière locale, qu'ils soient SIG bureautiques (déployés par le projet PACOF/GRN) ou l'application mobile MAST (soutenue par l'USAID pour la délivrance rapide des APFR), souffrent d'un manque crucial de ressources budgétaires communales propres pour assurer leur pérennisation. En outre, une enquête sur les aspects financiers révèle qu'un manque d'information transparent prévaut : 86,9 % des demandeurs ruraux d'APFR ont déposé leur dossier sans même en connaître le coût final, créant un risque élevé d'abandon des procédures en cours de traitement (Etude coûts APFR, 2014).

1.3. Inclusion Sociale : Accès à la Terre pour les Femmes et les Jeunes

La constitution burkinabè et les textes de la RAF consacrent l'égalité d'accès aux ressources naturelles sans distinction de genre ou de statut social (Moyenga & Nana, 2023). Néanmoins, en milieu rural, les règles de dévolution coutumière demeurent patriarcales et patrilinéaires. Exclues du système d'héritage foncier lignager, les femmes ne peuvent accéder à la terre que par le mariage ou par des prêts précaires et temporaires révoqués à tout moment, restreignant leur autonomie économique et leur contribution à la sécurité alimentaire.

Les faits rapportés lors des enregistrements fonciers massifs illustrent de façon flagrante cette marginalisation. Durant le programme de sécurisation foncière du Millennium Challenge Account (MCA-BF), les demandes d'APFR issues de femmes ont constitué moins de 3 % du volume total, illustrant la barrière psychologique et sociale que pose l'affirmation de droits écrits pour les femmes au sein des villages (Deshaies, T., 2016). Elles n'accèdent donc à la terre que de façon temporaire et indirecte (via un époux, un père ou un prêt précaire), sur des parcelles généralement réduites ou dégradées, ce qui exclut tout investissement durable (GRAF, 2011). Les jeunes font face à une vulnérabilité similaire : bien que formés à l'agriculture moderne, ils n'obtiennent que difficilement la cession définitive de parcelles pour moderniser l'exploitation familiale (Sanou et al., 2023).

Face à ces exclusions, deux leviers majeurs ont été développés par la recherche-action de la société civile (Pro-ARIDES ; GRAF) et les projets bilatéraux : d'une part, la promotion des APFR collectives ou lignagères, protégeant le domaine communautaire des femmes ou des groupements maraîchers ; d'autre part, la négociation sociale de cessions de possession par les possesseurs coutumiers sous forme d'actes de donation écrite définitive ou de baux ruraux de longue durée formalisés, évitant d'éventuels conflits de succession au sein des générations futures (Deshaies, T., 2016).

1.4. Analyse Critique des Mécanismes Locaux de Résolution des Conflits

Le pluralisme normatif burkinabè façonne trois voies parallèles de résolution des conflits fonciers : la médiation sociale traditionnelle, la conciliation administrative villageoise (par le biais des CCFV) et la justice contentieuse d'État (CAGF, 2014).

• **La médiation sociale et coutumière,** gérée par les chefs traditionnels et les chefs de terre, présente la plus grande légitimité locale en raison de sa gratuité, de son exécution consensuelle rapide et de son souci de préservation de l'harmonie communautaire. Les données de recherche montrent qu'elle résout avec succès près de 93 % des conflits ruraux locaux d'usage qui lui sont soumis (Robert, 2010).

• **La conciliation administrative (CCFV),** établie par la loi de 2009, est obligatoire avant toute saisine des tribunaux d'État. Ce mécanisme vise à formaliser par écrit un compromis opposable (le Procès-Verbal de conciliation, homologué par le Tribunal de Grande Instance). Toutefois, l'application de ce mécanisme reste

mitigée : le taux moyen de résolution effective des conflits fonciers soumis aux CCFV s'établit à environ 32 % selon les rapports d'évaluation du PSFMR 2021, en raison d'une faible formation des membres pour rédiger les procès-verbaux et d'une précarité extrême de fonctionnement en l'absence de soutien des projets de développement.

• **La justice contentieuse des TGI,** bien que fournissant une décision ayant autorité de la chose jugée, demeure largement inaccessible pour le monde rural en raison de ses coûts de procédure prohibitifs, de son éloignement géographique et de sa tendance à rompre définitivement le tissu de solidarité sociale au sein des villages (Deshaies, 2016).

1.5. Investissement Agro-écologique et Restauration des Sols

Un résultat majeur et unanime des recherches de terrain établit un lien de causalité direct entre la sécurité foncière et la volonté d'investissement des producteurs dans l'amélioration et la restauration à long terme de la fertilité des sols ruraux (Sanou et al., 2023). Les terres nues et encroûtées (zippélé) nécessitent des aménagements physiques et biologiques lourds (tels que les cordons pierreux, le zaï ou trous de plantation fertilisés, les demi-lunes et la Régénération Naturelle Assistée - RNA).

Ce lien psychosocial est d'autant plus saillant si l'on compare les logiques d'investissement de l'agriculture familiale et de l'agrobusiness urbain. Les études montrent que pour s'implanter rapidement sur de grandes parcelles rurales non aménagées, de nombreux « nouveaux acteurs » de l'agrobusiness pratiquent un défrichement complet de la parcelle au bulldozer. Ce décimage total détruit les souches d'arbres utiles et protégés (karité, néré, tamarinier). En mettant le sol à nu et en privant la terre de sa biomasse naturelle, cette technique accélère l'érosion hydrique et éolienne. En moins de 5 ans, la fertilité initiale du sol est irrémédiablement perdue (GRAF, 2011).

À l'inverse, l'adoption des pratiques traditionnelles d'agro-écologie et de restauration (zaï, cordons, RNA) demande un effort physique substantiel et n'exerce des bénéfices mesurables qu'après plusieurs années. Or, un producteur, qu'il soit autochtone ou migrant allochtone, refusera d'investir son temps et son capital dans ces aménagements s'il craint d'être exproprié ou de voir sa parcelle reprise arbitrairement à cause de l'insécurité foncière orale. Les études d'évaluation du PSFMR de 2021 ont prouvé que l'octroi d'une APFR engendre un effet de levier psychosocial déterminant : la sécurisation des parcelles par un titre écrit se traduit par une hausse moyenne significative du rendement agricole de 326 kg/ha, tout en favorisant l'adoption des semences améliorées et des techniques anti-érosives durables.

1.6. Conclusion et Orientations Stratégiques de la revue

La sécurisation foncière en milieu rural burkinabè ne relève pas d'une simple démarche bureaucratique, mais constitue le socle psychosocial incontournable de la restauration environnementale et de la paix sociale. Afin de concilier la légalité moderne de l'écrit avec la légitimité rituelle des pratiques coutumières, les futures interventions étatiques et des partenaires techniques devraient privilégier :

- **La consolidation et la déconcentration** des capacités d'action des Services Fonciers Ruraux (SFR), en fournissant des équipements techniques adaptés et durables.
- **L'accès à une information transparente** sur les barèmes et coûts légaux de délivrance des APFR, prévenant ainsi les échecs et blocages financiers des requérants ruraux.
- **L'établissement de baux fonciers sécurisés** de longue durée au profit des migrants, facilitant l'adoption à long terme de pratiques agro-écologiques (zaï, RNA) sans contestation lignagère.
- **Le développement d'outils de régulation négociée,** à l'image des Chartes Foncières Locales (CFL), pour pacifier durablement les partages de ressources communes et maintenir l'équilibre agro-pastoral.

1.7. Clarification des concepts

- **Parcelle :** Terrain d'un seul tenant qui constitue l'unité foncière de base, notamment en milieu rural. Sa délimitation physique et spatiale permet d'en déterminer l'étendue et les limites.
- **Parcelle sécurisée :** Parcelle pour laquelle le détenteur ou l'exploitant dispose d'un titre juridique ou d'un acte administratif officiel (tel qu'un Titre Foncier, une Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR), un Bail, un Permis d'exploiter ou un Acte de cession). Cet acte protège le possesseur ou l'utilisateur contre toute contestation, trouble de jouissance ou risque d'éviction
- **Parcelle non sécurisée :** Parcelle exploitée ou détenue sans aucun document légal ou titre administratif formel de sécurisation foncière. L'occupation repose alors principalement sur des ententes verbales ou des coutumes traditionnelles, ce qui expose les occupants à des risques accrus de contestation ou d'expulsion.
- **Parcelle partiellement sécurisée :** Parcelle dont les droits d'occupation ou d'exploitation font l'objet d'une reconnaissance temporaire, précaire ou intermédiaire (par exemple une autorisation de mise en valeur temporaire, un contrat de prêt documenté ou une procédure d'instruction foncière/enquête parcellaire en cours non encore aboutie à l'APFR). Ces actes apportent un début de formalisation mais ne confèrent pas encore la garantie juridique permanente d'un titre de jouissance ou de propriété.
-

- **Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR)** : Acte administratif et titre de jouissance permanent délivré par le maire aux personnes physiques ou morales (individus ou familles) dont la possession rurale a été régulièrement constatée. L'APFR garantit un droit de superficie et offre la possibilité d'accéder ultérieurement à un titre de propriété (RAF, 2009) ;
- **Formalisation :** Au Burkina Faso, dans le cadre de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR), de la Loi n° 034-2009 portant régime foncier rural et de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), la formalisation foncière désigne le processus juridique, technique et administratif par lequel des droits fonciers coutumiers, informels, de possession ou d'usage sont officiellement constatés, reconnus, enregistrés et consacrés par l'autorité publique à travers la délivrance d'actes ou de titres légaux.
- **Immatriculation** : Opération juridique et technique consistant à inscrire un terrain sous un numéro chronologique dans le livre foncier à la suite d'établissement de croquis et de la purge des droits, débouchant sur l'établissement d'un titre foncier (titre de propriété) (RAF, 2012);
- **Chartes Foncières Locales (CFL)** : Conventions foncières locales élaborées de manière négociée et consensuelle aux échelons communal ou villageois. Inspirées des us et coutumes locaux, elles permettent d'adapter et de préciser l'application des lois foncières aux spécificités écologiques, sociales et culturelles de chaque terroir (RAF, 2009)
- **Injustice foncière :** Toute situation d'iniquité, de spoliation, d'accaparement des terres ou de déni des droits fonciers légitimes subie par des exploitants ou communautés. Elle touche fréquemment les groupes vulnérables (femmes, migrants, jeunes, éleveurs) en raison du manque de transparence, du coût prohibitif des procédures ou des déséquilibres de pouvoir
- **Foncier :** Désigne tout ce qui a trait ou se rattache directement à un fonds de terre ou à un bien-fonds (RAF, 2012);
- **Gouvernance foncière rurale :** La gouvernance foncière englobe le mode de restructuration de l'espace agraire par l'aménagement et la redéfinition des droits d'accès, d'exploitation et de contrôle de la terre. Elle s'exerce sur le **domaine foncier national**, lequel est organisé en terres urbaines et rurales et appartient de plein droit à l'État, qui peut en céder certaines parties aux collectivités territoriales ou aux particuliers. (RAF, 2025)
- **Sécurisation foncière** : Concept central de la gouvernance, elle désigne l'ensemble des processus et mesures visant à permettre à l'utilisateur de mener ses activités productives en le protégeant contre toute contestation ou trouble de jouissance de ses droits. Elle cherche un équilibre entre la **légalité** (protection par les lois et tribunaux) et la **légitimité** (reconnaissance par la communauté). (PNSFMR, 2007)

- **Conflit foncier :** Différend ou litige (opposant agriculteurs et éleveurs, autochtones et migrants, usagers et administration, ou membres d'une même famille) portant sur l'accès, la propriété, l'occupation, l'exploitation ou la délimitation des terres et des ressources naturelles.
- **Gestion des conflits** : Ensemble des démarches, méthodes et procédures de **gestion alternative des conflits (GAC)** axées sur la conciliation, la médiation et la négociation amiable. Elle vise à prévenir et régler les différends à l'amiable en trouvant des solutions consensuelles ("gagnant-gagnant") avant ou en dehors de toute action judiciaire contentieuse.
- **Mécanisme de proximité** : Dispositif institutionnel ou communautaire décentralisé à l'échelle locale (au niveau du village ou de la commune, comme les Commissions Foncières Villageoises – (CFV), les Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) ou les Services Fonciers Ruraux (SFR). Il offre aux populations rurales un accès direct et simplifié aux services publics d'information, de sécurisation et de règlement amiable des litiges fonciers sur leur propre terroir
- **Restauration des terres dégradées :** La **restauration de l'environnement** est une mission régalienne visant à protéger les êtres vivants contre les risques liés à la dégradation de leur milieu. Dans la pratique, elle consiste à inverser les tendances de déforestation et d'épuisement des sols causées par l'expansion agricole ou le surpâturage. (Code de l'environnement au Burkina Faso, 2013)
- **Genre et Inclusion sociale**

L'inclusion repose sur le **principe genre**, qui impose de prendre en compte la dimension homme/femme à chaque étape d'une action de développement pour garantir l'équité. (loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso, 2014)

- Dans le domaine foncier, cela signifie assurer un accès équitable et sécurisé à la terre pour tous, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes, pasteurs). (RAF, 2025)
- L'inclusion sociale implique également la participation effective de ces groupes aux instances de décision locales, comme les Conseils Villageois de Développement (CVD). (PNSFMR, 2007)

- **Terres rurales :** Les sources définissent les terres rurales comme celles destinées aux activités agricoles, pastorales, sylvicoles, fauniques, halieutiques, piscicoles et minières, ainsi que les espaces de conservation. Elles sont gérées en tenant compte des usages locaux et de la nécessité de préserver les ressources naturelles pour les générations futures. (RAF, 2025) ;
- **Accès brut à la terre :** désigne la possibilité physique ou coutumière donnée à une personne ou un groupe d'occuper, de cultiver ou d'exploiter une terre sans qu'aucun acte juridique formel, titre administratif ou contrat écrit ne soit établie ;

- **<u>Accès sécurisé à la terre</u>** : désigne l'occupation ou l'exploitation d'une terre protégée par un ensemble de mesures, de procédures et d'actes juridiques ou administratifs garantissant à l'usager la jouissance paisible de ses droits contre toute contestation, trouble de jouissance ou risque d'éviction ;
- **<u>Groupe vulnérable :</u>** le concept de groupe vulnérable ne se défini pas par une seule formule unique, mais est caractérisé à travers différents contextes (social, foncier et climatique) comme étant un ensemble de personnes présentant une fragilité particulière face à des risques ou des changements.

Dans le contexte de la Sécurisation Foncière et de la Pauvreté

selon la PNSFMR 2007, la vulnérabilité est liée à l'exclusion sociale et économique. Les groupes vulnérables sont ceux qui ont le plus de difficultés à accéder à la terre ou à sécuriser leurs droits fonciers, ce qui aggrave leur état de pauvreté :

- Les pauvres en général.
- Les femmes et les jeunes, notamment pour l'accès aux bas-fonds et aux périmètres irrigués.
- Les pasteurs (éleveurs transhumants) et les migrants.

De manière transversale, un groupe est considéré comme vulnérable lorsqu'il manque de ressources (financières, technologiques, éducatives) ou de compétences pour faire face à des chocs externes. La Politique Nationale de Sécurisation Foncière (PNSFMR) insiste sur la nécessité de mesures spécifiques pour ces groupes afin de garantir l'équité, la justice et la paix sociale

- **<u>Personne handicapée :</u>** La notion de « personne handicapée » a connu une évolution tant dans le concept que dans la méthode de collecte de l'information lors du recensement de 2019. La notion retenue ici est celle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2015). Selon cette convention, on entend par « personnes handicapées », des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres
- **<u>Village :</u>** le concept " village" est caractérisé à travers son rôle administratif, social et foncier dans le contexte du Burkina Faso :

- **Unité administrative et de peuplement :** Le village est l'unité de base en milieu rural, rattachée à une commune (urbaine ou rurale). Le recensement les répertorie dans un « fichier des villages » (RGPH, 2019).
- **Échelle de gestion locale :** C'est le niveau où s'exercent les responsabilités de développement et de gestion des ressources naturelles, notamment via le **Conseil Villageois de Développement (CVD)** ou la **Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT)**.

- **Espace de droit coutumier :** Le village est le centre des « zones de terroirs » où les **pratiques foncières d'inspiration coutumière** sont dominantes et où l'autorité du chef de terre ou du chef de village est reconnue
- **Unité de maîtrise foncière :** La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (2007) évoque la « maîtrise locale des communautés villageoises » sur les ressources communes de leurs terroirs (forêts, mares, pâturages)

CHAPITRE 2 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1. Phase de préparation de la mission

La phase de préparation a permis de cadrer la mission, d'harmoniser les orientations méthodologiques et de réunir les conditions nécessaires à la conduite de l'étude. Elle a notamment porté sur le cadrage avec les parties prenantes, les démarches administratives, la revue documentaire et la préparation de l'équipe de collecte.

2.1.1. Prise de contact et cadrage avec l'équipe projet

Le mercredi 09 Avril 2026, une réunion de cadrage a réuni le bureau consultant, l'équipe projet REDAA au siège du SPONG pour harmoniser la compréhension des termes de référence, les points de vue sur la mission (présentation du projet, Revue des TDRs, présentation de la méthodologie, présentation et amendements du chronogramme, attentes du commanditaire et éléments de facilitation de la mission).

2.1.2. Processus de demande de visa statistique

Au Burkina Faso, l'octroi du visa statistique est régi par la loi n°036-2021/AN du 06 Décembre 2021. Il s'applique désormais obligatoirement à tout organisme public, international ou privé réalisant toute enquête par sondage, recensement, étude statistique ou socio-économique couvrant au moins une commune du pays. C'est dans cette dynamique que le Bureau d'étude et le SPONG ont engagé la procédure d'obtention du visa statistique afin de pouvoir mener l'étude. Dans le cadre de cette démarche, une demande a été formulée à l'endroit du ministère de l'économie et des finances le 04 Mai 2026. La demande a été accompagnée d'un fonds de dossier technique composé essentiellement du protocole , des outils de collecte et le budget global qui a fait l'objet d'une analyse minutieuse par une commission spécialisée du Conseil National de la Statistique (CNS). A l'issue de cette analyse, un avis favorable a été donné à la demande sous l'autorisation numéro AP2026151CNSCS2 du 07 Juillet 2026.

2.1.3. Rencontre de cadrage avec la Commission Nationale de Recherche Participative (CNRP)

Le mercredi 13 Juillet 2026, une réunion de cadrage a réuni une fois de plus le bureau consultant, l'équipe projet REDAA, les partenaires de mise en Œuvre (PMO) et la Commission Nationale de Recherche Participative (CNRP) au siège du SPONG pour valider la méthodologie et l'organisation opérationnelle de l'étude de base afin de garantir sa pertinence et son alignement avec les attentes du projet

En rappel, l'étude s'appuie sur une Commission Nationale de Recherche Participative et des comités locaux. Ces organes assurent l'ancrage communautaire, facilitent le ciblage des ménages vulnérables et participent activement à la validation des résultats.

2.1.4. Revue documentaire

La recherche documentaire a consisté à faire le point sur la documentation disponible se rapportant à l'objet de la mission dont l'essentiel des documents a été fourni par le SPONG.

Le consultant a exploité les documents disponibles en rapport avec l'étude. Il s'agit entre autres :

- du document du projet REDAA : Son exploitation a permis une compréhension approfondie de la mission, les objectifs et les résultats escomptés de la présente étude ainsi qu'à l'élaboration des outils.
- les documents de planification stratégique et opérationnelle nationale, régionale et locale de la zone d'intervention du projet

2.1.5. Recrutement, formation des enquêteurs et leur affectation

Les enquêteurs prévus dans la proposition technique qui sont compétents et expérimentés, dotés d'un sens des responsabilités, , du respect de la confidentialité, ont été chargés de mener à bien la collecte d'informations. Des animateurs et guides locaux ont été mobilisés pour accompagner les enquêteurs sur le terrain.

L'équipe était composée de 6 enquêteurs (parlant français et mooré) ayant au minimum une licence et 3 superviseurs tous titulaires de diplômes de niveau Bac + 5 et une statisticienne. Les enquêteurs ont suivi une formation en ligne de trois jours (incluant un test pratique) du 19 au 21 Juillet 2026 sur les objectifs de l'étude, le contenu des outils, les techniques d'entretien, la déontologie et l'utilisation de KoboCollect. La formation a été assurée par l'équipe de consultants et a consisté essentiellement à harmoniser la compréhension des outils et des enjeux de la mission afin de permettre une bonne conduite de l'enquête.

Par ailleurs, le manuel de collecte de données a été dispensé aux enquêteurs. Les points suivants ont été abordés :

- la déontologie de recherche ;
- la demande de consentement éclairé ;
- la sécurité des enquêteurs ;
- les stratégies de stimulation des discussions constructives.

La répartition de l'équipe était comme suit :

- **Zitenga :** 2 enquêteurs, 1 animatrice et 1 superviseur
- **Zorgho :** 2 enquêteurs, 1 animatrice et 1 superviseur.

- **Lâ-Todin :** 1 enquêteur, 1 animatrice et 1 superviseur
- **Bokin :** 1 enquêteur, 1 animatrice et 1 superviseur

2.2. Phase terrain de la mission

2.2.1. Approche de l'étude

L'étude adopte une approche à méthodes mixtes convergentes, combinant une enquête quantitative auprès des ménages, des focus groups par profil de vulnérabilité, des entretiens individuels semi-structurés auprès d'autorités, de services techniques et de leaders coutumiers, ainsi qu'une revue documentaire des textes et politiques foncières.

2.2.2. Population et zone d'étude

L'étude couvre quatre communes réparties dans deux régions : Zitenga et Zorgho (région de Oubri), Bokin et Lâ-Todin (région de Yaadga), soit 17 villages d'intervention du projet REDAA, qui fait suite à la première phase du programme « Regreen the Sahel » dans ces mêmes zones (figure 1). Les cibles incluent les ménages ruraux (avec quotas femmes/jeunes/PDI/PH/éleveurs), les leaders coutumiers, les autorités administratives locales et nationales, les services techniques et les organisations de la société civile.

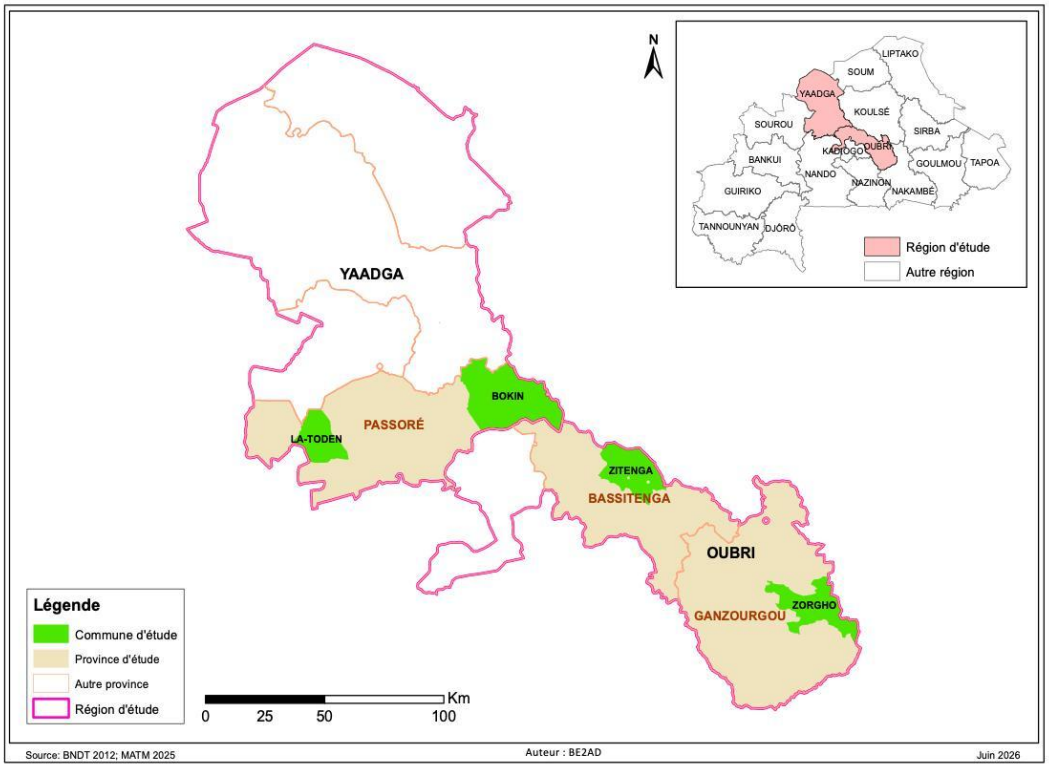


Figure 1: Cartographie de la Zone d'étude

2.2.3. Échantillonnage

- ***Volet quantitatif* :** allocation proportionnelle par commune et par village selon le poids des ménages bénéficiaires, taille d'échantillon calculée par la formule de Cochran ($n_0 = 384$, majorée à 460 pour anticiper la non-réponse et l'effet de grappe). Tirage systématique sans remise au sein de chaque village.
- ***Volet qualitatif* :** échantillonnage raisonné par quotas : 4 profils de focus groups prévus par commune (16 au total), et 4 catégories d'entretiens individuels semi-structurés (autorités locales, services techniques, autorités coutumières, organisations de la société civile).

2.2.4. Échantillon effectivement obtenu

Tableau 1: Echantillon effectivement obtenu

Volet	Prévu	Obtenu (brut)	Après nettoyage
Questionnaire ménage	460	530	454
Focus groups	16	14	14
Entretiens individuels semi-structurés (ISS)	24	40	40

***Note** : L'échantillon « obtenu brut » correspond à l'ensemble des données collectées avant le processus de nettoyage et de contrôle qualité. L'échantillon « après nettoyage » correspond aux observations retenues pour l'analyse après prise en compte des quotas d'échantillonnage et des critères de qualité des données.*

Le Tableau 1 présente les résultats sur l'échantillon prévu, le nombre d'observation effectivement collectée et celle considérée pour l'analyse dans ce rapport. La collecte des données a permis de réaliser un nombre de questionnaires et d'entretiens globalement supérieur ou proche des objectifs initialement définis, avec toutefois quelques ajustements au moment de la constitution de l'échantillon final.

Pour le questionnaire ménage, 530 questionnaires ont été collectés, contre 460 initialement prévus. Le nombre de questionnaires collectés a ainsi dépassé la taille d'échantillon globale prévue. Cette différence s'explique notamment par le fait que la collecte reposait sur des quotas définis pour les différentes cibles. Certains quotas ont été dépassés de trop au cours de la collecte dans l'un des villages. Lors du nettoyage, les observations excédant les quotas définis pour certaines cibles ont donc été retirés pour ce village (66 observations) afin de respecter la structure d'échantillonnage prévue surtout au niveau des hommes. D'autres environ 10 observations ont également été exclus en raison de problèmes liés à la qualité. À l'issue de ce processus, 454 questionnaires ont été retenus pour l'analyse.

Pour le volet qualitatif, 14 focus groups ont été réalisés sur les 16 initialement prévus. Il faut noter que dans les villages de Guipa et Barisbsi, il n'y avait pas de groupe de PDI/PH. Cette situation n'a pas un impact direct sur les résultats de l'étude puisse que ces focus groups étaient aux préalables conditionnés par la présence effective de ces groupes vulnérables dans les localités. En ce qui concerne les entretiens individuels, 24 ont été prévus dans le protocole et 40 réalisés. En effet, au cours de nos échanges avec certaines structures, il nous a été recommandé de s'entretenir avec d'autres personnes dans la même structure ou d'une autre structure annexe plus spécialisées dans les questions foncières et la restauration des terres. Cela a permis d'élargir notre champ d'investigation et de recueillir plus d'information sur les thématiques étudiées.

2.2.5. Collecte des données

La collecte des données a été réalisée à l'aide de KoboToolbox. Un tableau de bord de suivi et de contrôle de la qualité des données a été mis en place à l'aide de R, permettant de suivre régulièrement l'état d'avancement de la collecte par enquêteur et de détecter certains problèmes de qualité des données au cours de la collecte. Quatre outils ont été mobilisés : le questionnaire ménage, les guides focus groups (4 guides spécifiques aux groupes vulnérables), le guide d'entretien pour les autorités et services techniques, et le guide d'entretien pour les leaders communautaires.

2.3. Phase de traitement et d'analyse de données

2.3.1. Méthode d'analyse

L'analyse des données a reposé sur une approche mixte, combinant des méthodes :

- ✓ **Quantitative :** audit et nettoyage documentés, statistiques descriptives, tests bivariés (test du χ^2 et de Fisher), régression logistique multivariée pour les facteurs d'adoption de la RNA. Analyse conduite sous R.
- ✓ **Qualitative :** analyse thématique hybride, combinant un codage déductif à partir des objectifs et des guides d'entretien, et un codage inductif pour les thèmes émergents ; traitée séparément pour les focus groups et les entretiens individuels.
- ✓ **Triangulation :** Les résultats issus des différentes sources ont ensuite été triangulés afin d'analyser les résultats quantitatifs, des focus groups et des entretiens individuels avec pour objectifs d'identifier les convergences, les divergences et les éléments de complémentarités.

Pour plus de détail sur la définition de ces différentes méthodes. Voir Annexe (***B.1 : Méthode d'analyse***)

2.3.2. Contrôle et nettoyage des données quantitatives

Après la collecte, la base de données quantitative a fait l'objet d'un contrôle et d'un nettoyage visant à identifier les erreurs de saisie, les incohérences, les doublons et les problèmes de complétude susceptibles

d'affecter la qualité des analyses. Voir Annexe (***B.2****. Contrôle* ***et nettoyage des données)*** pour plus de détails sur les éléments de nettoyage.

Afin d'assurer la traçabilité du processus de nettoyage, chaque observation exclue a été préalablement identifiée dans une variable dédiée. La base brute a été conservée intégralement, permettant ainsi de retracer les différentes étapes du contrôle et du nettoyage des données.

À l'issue de ce processus, la base analytique finale comprenait 454 ménages, répartis entre Zorgho (142), Zitenga (138), Bokin (93) et Lâ-Todin (81).

2.4. Phase de reportage

Un rapport de démarrage a été élaboré constituant le premier livrable contractuel de la mission.

Les principaux résultats obtenus ont été documenter selon un plan cohérent dans ce présent rapport. Un premier draft de rapport provisoire sera soumis l'amendements de la Commission Nationale de Recherche Participative avant d'être valider lors d'un atelier de validation final par les différentes parties prenantes. Le rapport final, intégrant toutes les observations et les bases de données brutes seront déposés au SPONG et à la Commission Nationale des Statistiques (CNS)

2.5. Difficultés rencontrées

La collecte des données a été réalisée dans des contextes locaux variables, marqués par des contraintes organisationnelles, géographiques et socioculturelles. Les principales difficultés rencontrées ont concerné : (i) la mobilisation et la disponibilité des acteurs et enquêtés ; (ii) La base de sondage utilisée pour la collecte des données présentait certaines incohérences, notamment la présence de bénéficiaires qui n'ont pas pu être retrouvés sur le terrain ; (iii) l'accessibilité géographique et les contraintes climatiques ; et (iv) les contraintes socioculturelles liées à la participation aux activités de collecte. Dans certaines localités, les enquêteurs n'ont pas pu être accompagnés par les animateurs du projet afin de faciliter l'identification et la localisation des bénéficiaires concernés, ce qui a occasionné des difficultés et des retards dans le déroulement de la collecte pour certains enquêteurs. Ces difficultés ont nécessité des ajustements organisationnels au cours de la collecte, notamment la révision de certaines listes d'enquêtés et l'adaptation de la programmation des entretiens et focus groups.

CHAPITRE 3: PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

3. Situation de référence socio-foncière et environnementale

3.1. Profil socio démographique de l'échantillon

L'échantillon analytique (n = 454 ménages) présente dans la figure 2 une répartition par sexe relativement équilibrée entre homme (55,3% ; n = 251) et femme (44,7% ; n = 203) interrogés.

Les personnes interrogées ont entre 21 et 86 ans, avec une moyenne d'âge de 42 ans. La moitié d'entre elles ont moins de 40 ans.

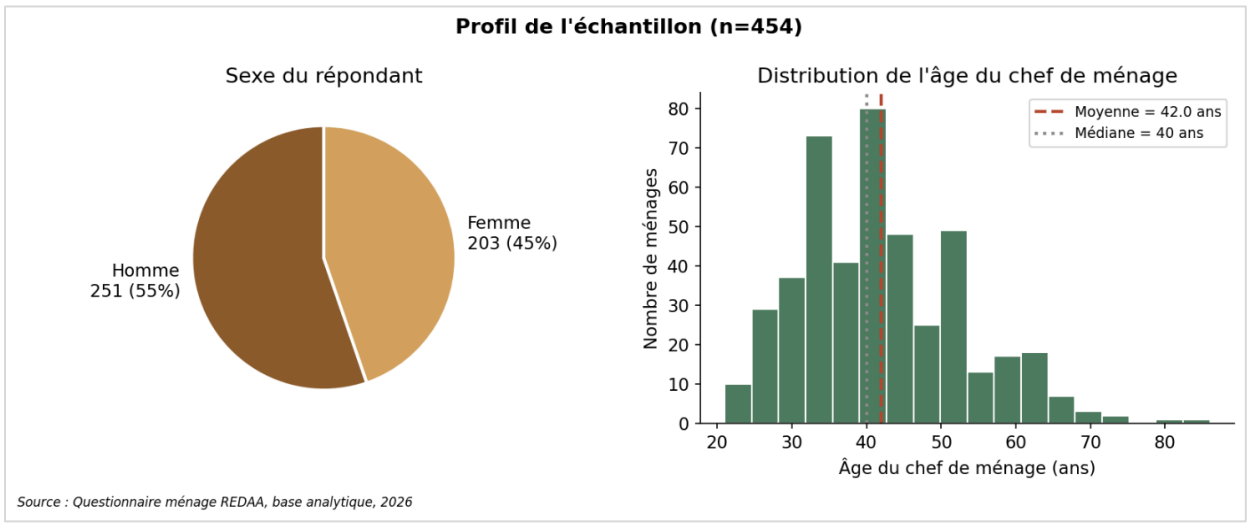


Figure 2:Répartition de l'échantillon selon le sexe et l'âge du répondant

Les résultats du Tableau 2 dépeignent une population profondément ancrée dans l'agriculture (87%) de subsistance, peu instruite dont 71,4% avec aucun niveau d'instruction, et vivant dans de grands ménages (en moyenne 8 personnes par ménages, voir Tableau 3). Cette structure, couplée à l'émergence des PDI, confirme que les priorités de développement doivent se concentrer sur le renforcement du capital humain et la sécurisation des systèmes de production face aux changements climatiques et sécuritaires.

Tableau 2: Caractéristiques socio-démographique des répondants

Caractéristique	Effectif (n)	Pourcentage (%)
Sexe du répondant		
Homme	251	55,3
Femme	203	44,7
Niveau d'instruction		
Aucun	324	71,4
Primaire	107	23,6
Secondaire	23	5,1
Statut socioprofessionnel (réponses multiples)		
Agriculteur	395	87,0
Éleveur	132	29,1
Commerce	72	15,9
Autre	43	9,5
Personne déplacée interne (PDI)		
Oui	38	8,4
Non	416	91,6
Personne handicapée (PH)		
Oui	7	1,5
Non	447	98,5
Accès à la terre		
Oui	402	88,5
Non	52	11,5

Tableau 3 : Synthèse de quelques statistiques descriptives de l'échantillon

Variable	n	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Âge du répondant (ans)	454	42,0	11,0	40	21	86
Effectif du ménage (personnes)	451	8,4	5,5	7	2	65

3.2. Accès au microcrédit par groupe vulnérable

Les résultats du Tableau 4 révèlent un faible pourcentage d'accès au microcrédit (10,8 % dans l'ensemble de l'échantillon), particulièrement parmi les femmes et les PDI. Ces résultats montrent que l'accès au financement demeure limité pour plusieurs groupes vulnérables et peut constituer une contrainte à la valorisation de leur potentiel productif. L'insécurité foncière et la précarité économique des PDI constituent, par ailleurs, des facteurs de vulnérabilité qui justifient un ciblage spécifique des interventions.

Tableau 4: Accès au microcrédit par groupe vulnérable

Groupe	n	% ayant accès au microcrédit
Femmes	203	5,9%
Jeunes chefs de ménage (moins de 35 ans)	124	11,3%
Personnes déplacées internes	38	2,6%
Personnes handicapées	7	42,9%
Ensemble de l'échantillon	454	10,8%

Sources : étude REDAA 2026

3.3. État des ressources naturelles

3.3.1. État de la dégradation des terres

Les résultats du tableau 5 montrent que les villages de Tanlili, Zeguedguin, Tampaga, Nioniokodgo Mossi et Pademtenga à Zitenga et le village de Bouglem à Zorgho sont plus marqués par la dégradation des terres avec un taux de dégradation de (100%). A l'instar de ces villages, Bissiga Yarcé et Lemnogo (94,3 %), situés dans la commune de Zitenga enregistrent également des proportions de terres dégradées les plus élevées. Seul le village de GUIPA (commune de Bokin) enregistre un faible taux de terres dégradées 25,8 % , faisant figure d'exception sur les 17 localités évaluées. Digré (commune de Zorgho) présente le taux le plus bas de sa commune avec 60,7 % , même si la majorité de son territoire reste dégradée.

En résumé, Zitenga reste le foyer majeur de dégradation, rassemblant 5 des 6 villages à 100 % d'atteinte ainsi que les deux villages au niveau quasi total. Bokin (GUIPA) constitue la seule zone préservée, étant la seule commune à maintenir un taux d'affectation inférieur à 30 %. La dégradation est très généralisée, 15 des 17 villages répertoriés franchissant la barre des 70 % de terres dégradées.

Tableau 5: Proportion de ménages déclarant des terres dégradées par village

Commune	Village	n	% Terres dégradées	Superficie totale dégradée (ha)	Superficie moyenne dégradée (ha)
Bokin	GUIPA	93	25,8	46	0,49
Lâ-Todin	Baribsi	81	77,8	128	1,58
Zitenga	Bissiga Mossi	11	72,7	18	1,64
Zitenga	Bissiga Yarcé	18	94,4	36	2
Zitenga	Lemnogo	35	94,3	53	1,51
Zitenga	Nioniokodgo Mossi	11	100	24	2,18
Zitenga	Pademtenga	9	100	23	2,56
Zitenga	Tampaga	14	100	30	2,14
Zitenga	Tanlili	15	100	39	2,6
Zitenga	Zeguedguin	25	100	44	1,76
Zorgho	Bouglem	26	100	42	1,62
Zorgho	Digré	28	60,7	49	1,75
Zorgho	Godin	22	81,8	27	1,23
Zorgho	Nabmayaoghin	15	73,3	29	1,93
Zorgho	Pougma	12	75	11	0,92
Zorgho	Souka	22	72,7	23	1,05
Zorgho	Soungdin	17	76,5	19	1,12

Source : étude REDAA 2026

Ce résultat alarmant corrobore les constats de terrain où les sols sont décrits comme peu profonds, peu fertiles et vulnérables à l'érosion. L'hétérogénéité communale observée dans les résultats reflète les disparités géophysiques et démographiques. Les communes de Zitenga et Lâ-Todin font face à une saturation de l'espace avec des densités élevées. Particulièrement à Lâ-Todin, on observe une multiplication des « sols blanchis » (zipellé) résultant d'une érosion intense rendant la récupération des terres plus

complexe. Quant à Bokin, elle possède encore un potentiel de bas-fonds aménageables (100 ha, mais souffre d'un ensablement massif de ses plans d'eau car 60 % du territoire est déjà constitué de « sols minéraux bruts pauvres) (PCD, Bokin) ».

Cette dégradation contribue à réduire la disponibilité des terres productives et à fragiliser les moyens d'existence des ménages. Ces résultats montrent ainsi que la dégradation des terres constitue à la fois un enjeu environnemental et un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire des ménages.

3.3.2. Causes attribuées à la dégradation

Selon les résultats de l'étude de base présenté dans la figure 3, les principales causes de la dégradation identifiées par les ménages sont :

- **Mauvaises pratiques culturales (80,5 %) :** C'est la cause la plus citée, ce qui s'explique par la persistance de méthodes culturales inappropriées et extensives. L'utilisation abusive des pesticides, et le faible pourcentage d'accès aux intrants organique obligent les producteurs à surexploiter les terres sans repos (jachères quasi inexistantes 18,9% (étude de base, 2026)).
- **Actions anthropiques (71,7 %)** : La pression démographique apparaît, selon les déclarations recueillies et les données documentaires mobilisées, comme un facteur important de pression sur les ressources. L'augmentation de la densité (passée par exemple à 77 hab/km² à Bokin contre 49 en 2006 (PCD, Bokin)) entraîne une pression foncière excessive. Le surpâturage et l'extension du front agricole contribuent à accroître la pression exercée sur l'espace rural.
- **Changement climatique (69,0 %) :** Les ménages subissent de plein fouet les manifestations des effets climatiques à savoir les pluies irrégulières, vents violents, forte température et sécheresses récurrentes. Ces phénomènes sont susceptibles d'accentuer le ravinement des berges et le lessivage des sols, tout en provoquant un tarissement précoce des points d'eau nécessaires à la survie du bétail et des cultures.
- **Déforestation (47,4 %) :** Le couvert végétal, autrefois dense, est en net recul. Les ménages citent les défriches agricoles, la coupe abusive du bois de chauffe (principale source d'énergie ménagère) et les feux de brousse comme les principaux responsables de la disparition d'espèces ligneuses protégées (karité, néré).

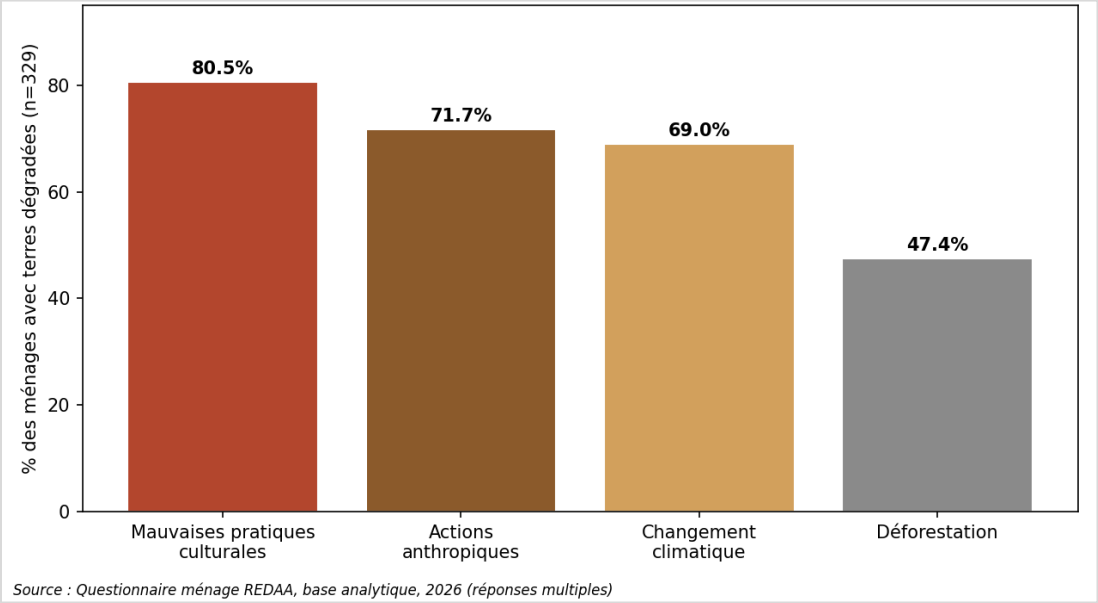


Figure 3: Principales causes de dégradation des terres déclarées par les répondants

3.3.3. Pratiques de lutte contre la dégradation les plus récurrentes

Les résultats de la Figure 4 montrent que 84,9 % de la population pratiquent la technique des cordons pierreux pour la restauration de leurs terres contre 43,8 % pour la technique de la RNA. La technique du zaï 74,6 %, du reboisement 64,9 %, et de la demi-lunes 57,2 % sont autant de techniques utilisées par la population de la zone étudié. Ces initiatives montrent un fort engagement des populations pour contrer la dégradation des sols, tout en révélant des disparités dans l'adoption de ces techniques qui pourrait s'expliquer par plusieurs raisons.

Les cordons pierreux (84,9 %), la technique de référence avec un pourcentage d'adoption très élevé, des enquêtés confirment qu'il s'agit de la mesure de Conservation des Eaux et des Sols (CES) la plus répandue et la mieux maîtrisée dans les différentes communes. Cette technique est privilégiée car elle lutte efficacement contre l'érosion hydrique qui lessive les sols de la région. Les communes prévoient des investissements massifs dans ce domaine, comme à Zitenga qui projette de réaliser 1 000 ha de cordons pierreux (PCD, Zitenga), ou à Bokin qui en a déjà réalisé 420 ha entre 2016 et 2020 (PCD, Bokin).

La technique de zaï (74,6 %), une technique largement mobilisée pour la récupération des terres dégradées, arrive en deuxième position, ce qui témoigne de son importance cruciale pour la récupération des terres dégradées et encroûtées, souvent appelées zipellé. À Bokin, le zaï est la technique la plus massivement mise en œuvre avec 2 150 ha réalisés en quatre ans (PCD, Bokin).

Le reboisement (64,9 %), une pratique confrontée à des contraintes de mise en œuvre. Bien que le pourcentage soit significatif, le reboisement fait face à des défis majeurs de survie des plants lié au manque d'eau et à la divagation des animaux.

Les demi-lunes (57,2 %), une technique plus spécialisée, le pourcentage plus modeste des demi-lunes suggère une utilisation plus ciblée, souvent pour la récupération de terres pastorales ou de grandes surfaces de culture. C'est une technique maîtrisée, mais qui nécessite parfois un appui mécanique (demi-lunes mécanisées) pour être réellement efficace à grande échelle.

La Régénération naturelle assistée (RNA, 43,8 %) : une pratique connue mais encore faiblement adoptée, déclarée par 43,8 % des ménages, elle apparaît comme une pratique de restauration encore moins fréquemment mise en œuvre que le zaï, les cordons pierreux et les demi-lunes. Ce faible niveau d'adoption ne traduit toutefois pas nécessairement une méconnaissance de la technique. En effet, 66,7 % des ménages déclarent connaître la RNA ; parmi eux, 67,7 % indiquent la pratiquer, contre 32,3 % qui ne la pratiquent pas, tandis que 33,3 % déclarent ne pas la connaître (voir annexe A, Tableau 18). L'écart entre connaissance et pratique met ainsi davantage en évidence un enjeu de passage de la sensibilisation à l'adoption effective qu'une simple absence d'information.

Cette situation peut notamment s'expliquer par les exigences particulières de la RNA, qui suppose de préserver les jeunes pousses et les rejets naturels lors des opérations de défrichement et d'entretien des parcelles. Sa mise en œuvre peut ainsi entrer en tension avec certaines pratiques agricoles extensives fondées sur le nettoyage systématique des champs. L'adoption de la RNA implique donc non seulement la connaissance de la technique, mais également une évolution des pratiques et des comportements de gestion des terres. Les diagnostics de Lâ-Todin et de Bokin identifient par ailleurs la RNA parmi les mesures d'adaptation et de restauration mobilisables face aux effets du changement climatique, ce qui renforce son intérêt dans les stratégies locales de gestion durable des terres.

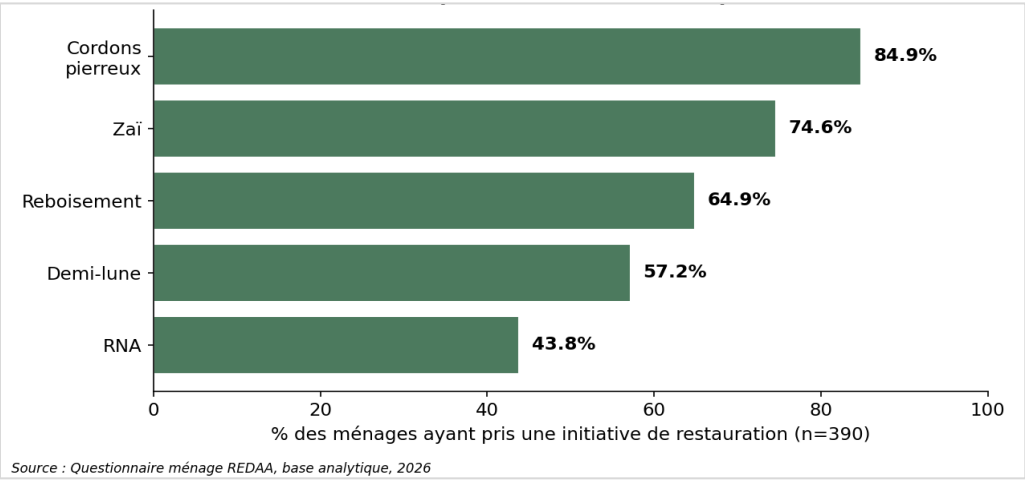


Figure 4: Techniques de restauration des terres adoptées parmi les ménages ayant pris une initiative

3.3.4. Freins à la restauration des terres

La hiérarchie des freins perçus est cohérente sur trois questions indépendantes du questionnaire (freins généraux, raisons de non-adoption de la RNA, difficultés d'adoption d'une pratique) : le manque de moyens financiers et matériels domine très largement.

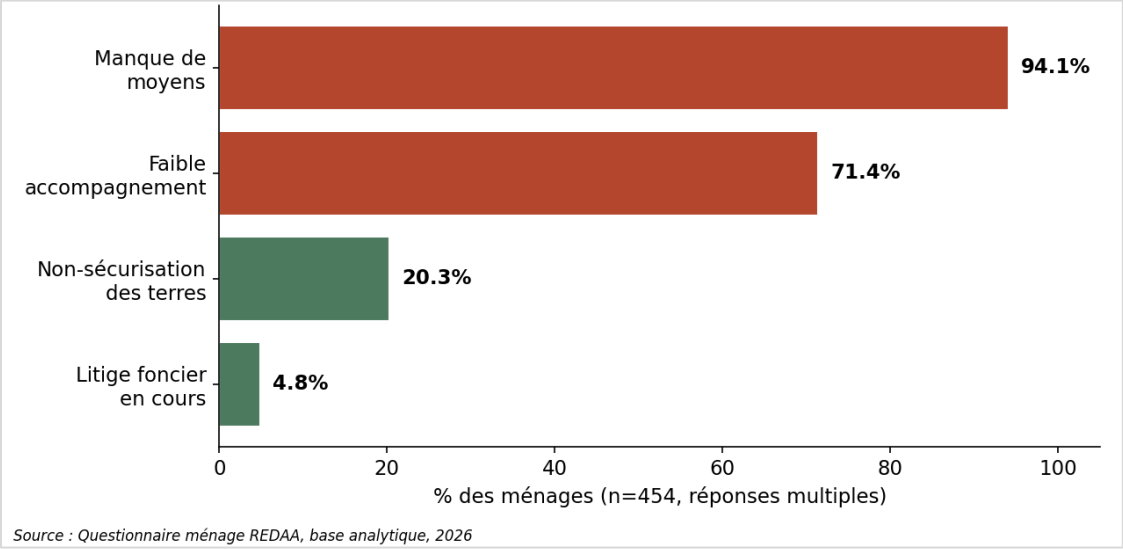


Figure 5: Freins perçus à la restauration des terres

Ces résultats indiquent que la volonté des populations de restaurer leurs terres (illustrée par les pourcentages élevés d'adoption du zaï ou des cordons vus précédemment, figure 4Figure 4) se heurte à une incapacité financière critique et à un encadrement technique défaillant davantage qu'à des obstacles explicitement liés au cadre foncier révélé par les données dans la figure 5. Plus en détails :

- **Le manque de moyens (94,1 %)** qui constitue le verrou principal avec un pourcentage quasi massif confirme que la pauvreté des ménages est le premier obstacle à la mise en œuvre des techniques de Conservation des Eaux et des Sols (CES) (Faible équipement, Coût des investissements énorme, Dépendance aux aides) ;
- **Le faible accompagnement (71,4 %)** vue comme un déficit d'encadrement technique, le sentiment de manque d'accompagnement est corroboré par la situation précaire des services techniques locaux caractériser par le Sous-effectif et les Moyens d'action limités ;
- **La non-sécurisation des terres (20,3 %),** un frein aux investissements durables, bien que moins cité que le manque de moyens, ce facteur est structurellement décisif pour les pratiques de long terme (reboisement, RNA, aménagements pierreux).
    - ✓ **Le régime du prêt :** À **Bokin** et **Lâ-Todin**, les étrangers et souvent les femmes n'accèdent à la terre que par prêt ou droit d'usage temporaire.

- ✓ **Risque de perte :** Les entretiens précisent que « *le propriétaire peut réclamer sa terre à tout moment* ». Un producteur hésitera donc à investir du temps et de l'argent pour restaurer une terre dont il n'est pas sûr de jouir des bénéfices sur le long terme.
- ✓ **Exclusion des vulnérables :** L'insécurité foncière des femmes et des jeunes est explicitement citée à Zitenga comme une contrainte majeure à la productivité.

- **Les litiges fonciers en cours (4,8 %) :** Une menace pour la cohésion, bien que le pourcentage soit faible, les litiges sont des points de tension réels (limites entre propriétaires, de conflits de succession ou de tensions entre agriculteurs et éleveurs). Tout litige paralyse l'investissement sur la parcelle concernée, empêchant toute action de restauration en attendant une résolution souvent lente par les mécanismes traditionnels ou administratifs.

La sécurisation foncière apparaît comme le levier important pour favoriser la durabilité des investissements dans la restauration des terres.

Ces résultats montrent que les ménages ont entamé une transition vers une agriculture plus résiliente. Le défi pour le projet est désormais de transformer cette volonté en impact durable par :

- Le renforcement des capacités techniques (formations sur les bonnes pratiques).
- L'amélioration de l'accès au petit équipement (charrettes pour le transport des pierres, pioches).
- La sécurisation foncière, car selon les résultats de l'étude de base, un producteur n'investit durablement dans la restauration (RNA, reboisement, cordons) que s'il est sûr de garder sa terre sur le long terme

3.3.5. Proportion des terres selon les types d'utilisation

La Figure 6 montrent une forte prédominance de l'agriculture, qui constitue également le principal poste d'occupation de l'espace dans les communes étudiées (65,9%). Cette emprise foncière s'explique notamment par le caractère extensif de la production. Pour compenser la baisse de fertilité des sols, les ménages étendent les superficies cultivées, ce qui se fait souvent au détriment des autres types d'occupation des sols comme les forêts ou les pâturages.

Le recul des jachères constitue également un signal préoccupant. Bien qu'elles représentent encore 18,9 % des terres, les données indiquent une tendance à leur réduction sous l'effet de la pression démographique. Ceci a un impact direct sur la fertilité des sols car les terres n'ont plus le temps de se régénérer suffisamment. Ce manque de repos biologique est susceptible de contribuer à l'apparition des « sols blanchis » (zipellé) et de la baisse continue de la fertilité des sols mentionnée dans tous les précédents résultats.

Le faible pourcentage réservé aux pâturages (moins de 9 %) est un indicateur de crise pour le secteur de l'élevage « marginalisation des pâturages (8,6 %) ». L'extension continue du front agricole « grignote » les zones de pâture traditionnelles. Cette réduction drastique de l'espace pastoral constitue l'un des facteurs

associés aux conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs cités dans toutes les communes lors des focus groups. Les animaux, manquant d'espace, sont contraints de pâturer aux abords des champs, provoquant des dégâts de culture. Ces statistiques révèlent un système en déséquilibre écologique

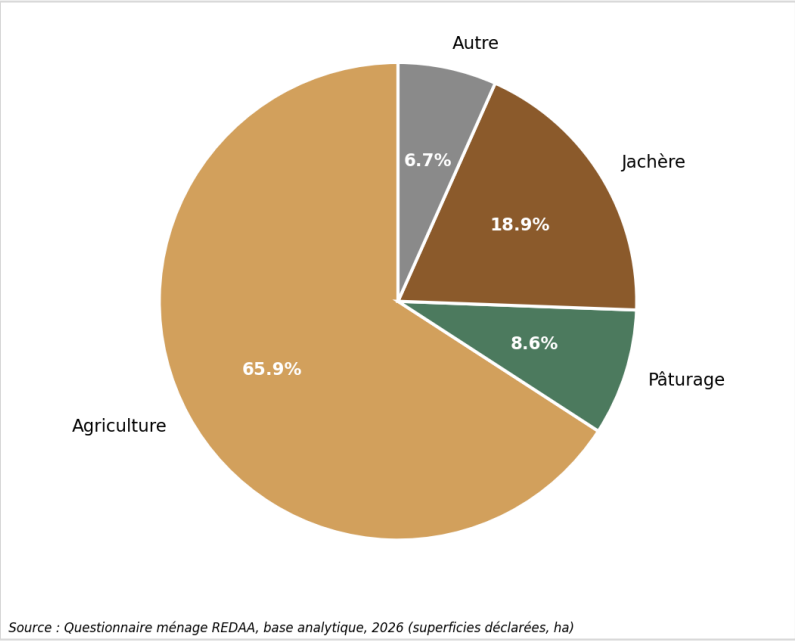


Figure 6: Occupation des terres, ensemble de la zone d'étude

3.4. Adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)

L'analyse des proportions d'adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) dans les quatre communes montre que la commune de Zitenga enregistre la plus faible proportions d'adoption de la RNA précisément pour le village de Lemnogo (12,5%) suivi de la commune de Bokin, village de Guipa 19,4% tandis que dans la commune de Lâ-Todin (village de Barbsi) et Zorgho (Bouglem, Nabmayaoguin, Godin, Souka, Pougma et Soungdin) la proportion d'adoption est de 100 %, excepté le village de Digré, qui enregistre un taux de 93,8% *(voir tableau 6)*. Ces résultats révèlent un contraste frappant entre une intégration réussie de la pratique dans certaines zones et des freins structurels persistants dans d'autres.

Un succès massif à Baribsi (100 %) et dans les 6 villages de Zorgho (100%). Ces proportions élevées sont compatibles avec une forte intégration de la restauration écologique dans les pratiques et/ou dispositifs locaux, mais les données disponibles ne permettent pas, à elles seules, d'en établir le mécanisme explicatif.

À Lâ-Todin (Barbsi, 100 %), La RNA s'inscrit au cœur des actions de gestion durable des ressources naturelles dans son PCD. Cette initiative a été accompagnée par l'ONG APEDR qui mets en œuvre des projet agroécologiques dans la zone traduisant une adoption déclarée très élevée de la pratique dans l'échantillon étudié.

A Zorgho (Bouglem, Nabmayaoguin, Godin, Souka, Pougma et Soungdin 100% et 93,8%), la commune a placé la protection de l'environnement et la résilience (OS 2.3 du PCD Zorgho) comme un pilier de son développement. Avec un budget de plus de 131 millions de FCFA dédié à cet objectif, la RNA est vue comme un outil indispensable pour restaurer le couvert végétal face aux effets du changement climatique. Il faut noter que la commune bénéficie depuis 2022 du projet résilience mise en œuvre par l'ONG APIL et ses partenaires.

Cependant le défi de l'adoption dans la commune de Zitenga (Lemnogo et autre, 15 ;2 à 40 %) et Bokin (Guipa, 19,4 %) reste à relever. Malgré le besoin criant de restaurer les sols, ces deux communes peinent à généraliser la RNA.

Le diagnostic communal souligne une « insuffisance dans la pratique de gestion rationnelle et durable des terres » à Zitenga. Le faible pourcentage d'adoption est lié à un manque de sensibilisation et à une économie massivement orientée vers une agriculture pluviale de subsistance, où la priorité est souvent donnée au défrichement total pour les céréales plutôt qu'à la conservation des jeunes pousses.

À Bokin (19,4 %), Bien que la RNA soit listée parmi les forces potentielles, elle se heurte à des contraintes majeures. La « forte pression sur les ressources naturelles (bois, eau, terre) » et l'« avancée du front agricole » poussent les producteurs à exploiter chaque mètre carré de sol nu, souvent au détriment de la régénération. De plus, la divagation des animaux et les feux de brousse sont cités comme des menaces directes à la survie des jeunes plants (PCD, Bokin).

Tableau 6: Proportion d'adoption de la RNA, par village : une disparité géographique majeure

Commune	Village	n	n répondants (pratique RNA)	% Pratique la RNA (parmi répondants)
Bokin	GUIPA	93	93	19,4
Lâ-Todin	Baribsi	81	80	100
Zitenga	Bissiga Mossi	11	9	22,2
Zitenga	Bissiga Yarcé	18	10	40
Zitenga	Lemnogo	35	24	12,5
Zitenga	Nioniokodgo Mossi	11	8	25
Zitenga	Pademtenga	9	7	14,3
Zitenga	Tampaga	14	8	25

Zitenga	Tanlili	15	10	20
Zitenga	Zeguedguin	25	14	28,6
Zorgho	Bouglem	26	25	100
Zorgho	Digré	28	16	93,8
Zorgho	Godin	22	6	100
Zorgho	Nabmayaoghin	15	12	100
Zorgho	Pougma	12	9	100
Zorgho	Souka	22	10	100
Zorgho	Soungdin	17	10	100

Source : étude REDAA 2026

- **Autres facteurs susceptibles de contribuer aux disparités observées**

Les éléments documentaires et qualitatifs disponibles relèvent plusieurs facteurs susceptibles de contribuer à ces écarts, notamment l'encadrement technique, la pression foncière et les dynamiques locales d'accompagnement. Toutefois, leur contribution respective ne peut être établie de manière concluante à partir des données disponibles.

- **Encadrement technique :** Dans les communes à faible pourcntage (Bokin), on note un manque de moyens financiers pour assurer les formations de masse (PCD, Bokin). À l'inverse, Lâ-Todin prévoit explicitement de « former les producteurs sur la RNA » pour garantir son adoption (PCD, Lâ-todin).
- **Pression foncière :** À Bokin et Zitenga, la densité de population élevée (passée à 77 hab/km² à Bokin (PCD, Bokin)) crée une compétition pour la terre. Dans ce contexte, la RNA est parfois perçue par les ménages comme une perte de surface arable à court terme
- **Changement de comportement :** Le PCD de Zorgho insiste sur l'augmentation de la résilience, montrant que la RNA nécessite une vision de long terme que les communes les plus précaires (Zitenga, Bokin) ont plus de mal à instaurer sans un appui extérieur fort.

Ces résultats montrent que si la RNA est une solution bas coût et efficace, son adoption n'est pas automatique. Elle réussit là où elle est accompagnée d'un renforcement des capacités techniques (Lâ-Todin) et d'un engagement financier clair (Zorgho). Pour Bokin et Zitenga, le défi est de lever les barrières de la pression foncière et du manque d'encadrement pour transformer ce potentiel en réalité de terrain.

3.4.1. Étude bivariée de l'association entre la pratique de la RNA et la sécurité foncière

Une analyse bivariée a été conduite afin d'examiner l'association brute, non ajustée, entre le niveau de sécurité foncière perçue et la pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA), sur l'ensemble des 351 ménages ayant répondu aux deux questions concernées.

Un test d'indépendance du Khi-deux (χ^2) a été réalisé pour évaluer si cette distribution différait significativement de celle attendue sous l'hypothèse d'absence d'association entre les deux variables. Les résultats indiquent une association statistiquement significative : $\chi^2(2) = 21,28$; $p < 0,0001$. L'intensité de cette association, mesurée par le V de Cramer ($V = 0,246$), correspond à un effet d'ampleur modéré.

L'examen de la figure 7*Figure 7* révèle un gradient non strictement linéaire : le pourcentage de pratique de la RNA est quasi identique entre les ménages « non sécurisés » et « partiellement sécurisés » (respectivement 50,6% et 50,0%, différence non substantielle), puis augmente nettement pour les ménages se déclarant « totalement sécurisés » (76,4%, soit un écart de plus de 26 points par rapport aux deux autres catégories). Ce constat suggère que c'est le passage à une sécurisation foncière perçue comme totale, plutôt qu'une amélioration progressive et continue du sentiment de sécurité, qui est associé au changement de comportement observé.

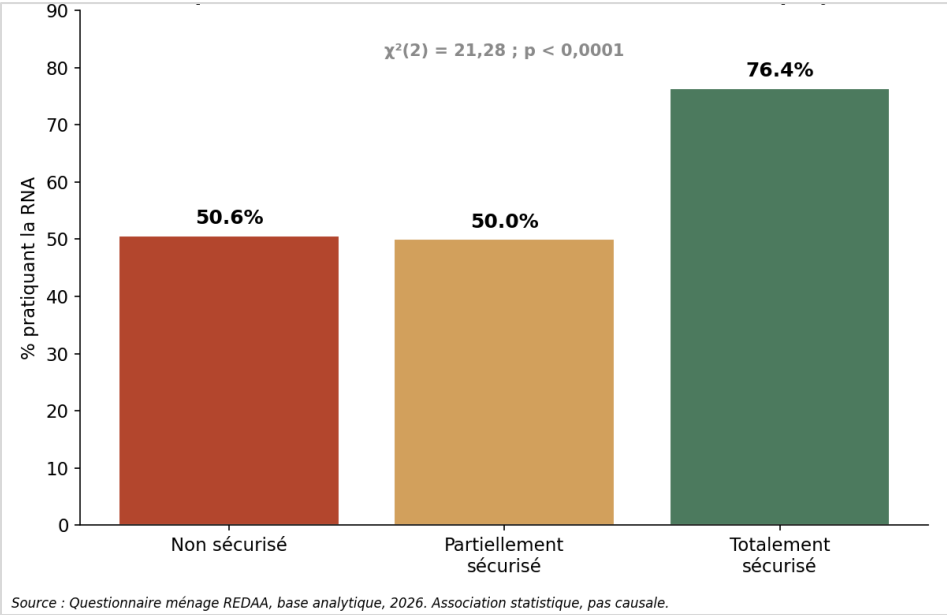


Figure 7: Association statistique de l'adoption de la RNA selon le niveau de sécurité foncière perçue

Cette analyse bivariée, bien qu'informative, ne permet pas de contrôler l'effet d'éventuels facteurs de confusion (âge, sexe, région, niveau d'instruction) susceptibles d'influencer conjointement la sécurité foncière perçue et la pratique de la RNA. C'est précisément l'objet du modèle de régression logistique multivariée présenté ci-dessous dans la section suivante en complément à cette analyse

3.4.2. Régression logistique multiple

Une régression logistique multivariée a été réalisée afin d'identifier les facteurs associés à la pratique de la RNA parmi les ménages interrogés. Le modèle incluait simultanément la sécurité foncière perçue, l'âge et le sexe des répondants, la région, le niveau d'instruction ainsi que le statut de personne déplacée interne (PDI).

L'analyse porte sur 351 ménages ayant répondu à la question relative à la pratique de la RNA et disposant de données complètes pour les variables incluses dans le modèle. Le modèle logistique multiple décrit en annexe (***B.1.1. Analyse quantitative***), appliquée à la présente étude, la spécification du modèle s'écrit :

$$\textbf{\textit{logit[P(RNA=1)]}} = \beta 0 + \beta 1 \cdot Sécurité_partielle + \beta 2 \cdot Sécurité_totale + \beta 3 \cdot Âge + \beta 4 \cdot Sexe_homme + \beta 5 \cdot Région_Yaadga + \beta 6 \cdot Instruction_Primaire + \beta 7 \cdot Instruction_Secondaire + \beta 8 \cdot PDI_Oui$$

Le modèle dont les résultats consignés dans le tableau 7, met en évidence deux facteurs statistiquement associés à la pratique de la RNA :la sécurité foncière perçue et l'âge du répondant .

- ✓ Les ménages déclarant une sécurité foncière totale présentent des cotes (Odds Ratio) de pratique de la RNA environ 3,6 fois supérieures à celles des ménages déclarant ne pas être en sécurité foncière, toutes choses égales par ailleurs (OR = 3,59 ; IC95 % : 1,67–7,75 ; p = 0,001). L'intervalle de confiance n'incluant pas la valeur nulle, (OR = 1) et la p-value étant inférieure à 0,05, cette association est statistiquement significative.
- ✓ L'âge du répondant est également positivement associé à la pratique de la RNA. Pour chaque année supplémentaire d'âge, les cotes de pratique de la RNA augmentent d'environ 4 % (OR = 1,04 ; IC95 % : 1,02–1,07 ; p = 0,001). Cette association suggère que les ménages dirigés par des personnes plus âgées sont davantage susceptibles de pratiquer la RNA, toutes choses égales par ailleurs.

Les variables relatives au sexe du répondant, à la région d'appartenance, au niveau d'instruction et au statut de personne déplacée interne n'apparaissent pas significativement associées à la pratique de la RNA une fois les autres facteurs pris en compte.

NB : Le pseudo-R^2 du modèle (0,082) indique que les variables incluses dans le modèle présentent une capacité explicative limitée de la variabilité observée dans l'adoption de la RNA. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le modèle mobilise peu de variables explicatives.

L'association observée entre sécurité foncière et pratique de la RNA suggère que le sentiment de sécurisation des droits fonciers pourrait constituer un facteur favorable à l'adoption de cette pratique. Une plus grande sécurité foncière peut notamment encourager les ménages à investir dans des pratiques dont les bénéfices

peuvent être différés dans le temps. Toutefois, cette relation doit être interprétée avec prudence : le caractère transversal de l'étude ne permet pas d'établir une relation causale. Il est également possible que la pratique de la RNA contribue elle-même à renforcer le sentiment d'ancrage et de sécurisation foncière des ménages.

Ces résultats indiquent que la sécurité foncière constitue un facteur associé à une plus forte probabilité d'adoption de la RNA et peuvent être interprétés comme un argument en faveur de la sécurisation des droits fonciers dans les stratégies de restauration durable.

Tableau 7: Facteurs associés à l'adoption de la RNA

Variable	**Rapport de cotes**	**Intervalle de confiance à 95%**	**P**
Sécurité foncière perçue			
Non sécurisé	*Ref*	*Ref*	*Ref*
Partiellement sécurisé	1,08	[0,55 – 2,12]	0,834
Totalement sécurisé	3,59	[1,67 – 7,75]	0,001 **
Âge du répondant (par année)	1,04	[1,02 – 1,07]	0,001 **
Sexe du répondant			
Femme	*Ref*	*Ref*	*Ref*
Homme	1,30	[0,81 – 2,09]	0,277
Région			
Oubri	*Ref*	*Ref*	*Ref*
Yaadga	0,98	[0,54 – 1,77]	0,950
Niveau d'instruction			
Aucun	*Ref*	*Ref*	*Ref*
Primaire	1,24	[0,69 – 2,23]	0,482
Secondaire	2,70	[0,78 – 9,32]	0,117
Statut de personne déplacée interne (PDI)			
Non-PDI	*Ref*	*Ref*	*Ref*
PDI	0,62	[0,24 – 1,61]	0,324

Source : étude REDAA 2026

3.5. Sécurité foncière perçue et conflits fonciers

L'analyse de ces résultats, croisée avec les investigations dans les communes de Zitenga, Zorgho, Lâ-Todin et Bokin, met en lumière une gouvernance foncière en pleine transition, caractérisée par une très faible formalisation administrative mais une forte résilience des mécanismes de proximité. Zitenga concentre très nettement l'injustice foncière et la conflictualité qui en résulte, cohérent avec le témoignage du secrétaire général de la mairie de Zitenga sur la spéculation foncière liée à la proximité de Ouagadougou.

- **Le paradoxe de la sécurité foncière (Coutume vs Administration) :** Seuls 8,9 % des répondants détiennent des droits formalisés ou coutumiers reconnus, et le pourcentage de détention d'un document formel (type APFR) est dérisoire (3,03 % soit 1 répondant dans l'échantillon) (voir *Annexe A Tableau* Tableau 21*21*). Ce résultat rejoint le décalage entre le cadre juridique formel et son effectivité locale mis en évidence par les entretiens et le rapport d'évaluation de la PNSFMR en 2021. Cependant, 76 % des ménages se sentent "partiellement" ou "totalement" sécurisés. Cette perception de sécurité ne repose pas sur le droit moderne (titres de propriété), mais sur la légitimité coutumière (voir *Annexe A Tableau 21*). À Bokin et Lâ-Todin, les terres sont perçues comme un patrimoine familial collectif, ce qui réduit pour beaucoup la nécessité ressentie de formaliser individuellement les droits.
- **Un déficit d'information et d'ancrage institutionnel majeur :** Près de la moitié des ménages enquêtés (56,6 %) ne connaît pas les instances foncières locales (SFR, CFV, CCFV) (*Annexe A tableau 21*Tableau 21). Ce résultat corrobore les constats de Lâ-Todin et Zorgho où les structures spécialisées sont décrites comme "peu visibles" ou "insuffisamment connues". Ce déficit s'explique par un manque de sensibilisation, des textes rédigés en français (langue peu accessible en milieu rural) et une installation des commissions souvent trop récente ou incomplète.
- **Fonctionnalité perçue (L'importance du service de proximité) :** Parmi les 43,4 % qui connaissent les instances, 68 % les jugent fonctionnelles (Annexe A tableau 21Tableau 21). Cela suggère que lorsque les instances existent et sont identifiées, elles sont appréciées. Les investigations à Bokin soulignent que la mise en place de ces structures est perçue comme un progrès pour la gestion de proximité. L'efficacité dépend toutefois fortement de la formation des membres, souvent jugée insuffisante.
- **Conflictualité et justice foncière :** 9,3 % des ménages déclarent avoir subi une injustice foncière, et près de la moitié de ces injustices (45,2 %) débouchent sur un conflit ouvert (*Annexe A tableau 21*). Ce pourcentage reflète la "conflictualité plurielle" identifiée dans les PCD et lors des investigations : successions contestées, limites de champs floues et tensions entre agriculteurs et éleveurs. La réussite de la conciliation : Le pourcentage de résolution des conflits de 84,2 % (bien que sur un échantillon restreint, voir *Annexe* tableau 21) confirme la préférence massive pour le

règlement à l'amiable. Les résultats montrent que les populations privilégient systématiquement la chefferie traditionnelle ou la CCFV pour préserver la cohésion sociale, ne recourant à la justice ou à la préfecture qu'en dernier ressort.

Ces résultats convergent avec le constat central établi dans les diagnostics communaux. L'enjeu n'est plus l'existence des lois, mais leur appropriation par les populations. Pour transformer cette sécurité perçue en investissements durables (notamment pour la restauration des terres), les communes doivent :

- ✓ Faciliter et élargir l'accès aux APFR, notamment pour les ménages vulnérables en réduisant surtout les coûts des croquis, jugés prohibitifs.
- ✓ Renforcer la visibilité des CFV/CCFV par une sensibilisation de masse en langues nationales.
- ✓ Clarifier les limites territoriales par le sectionnement cadastral pour réduire les sources d'injustice et de contestation.

3.6. Accès différencié à la terre par groupe vulnérable

- ✓ ***Test d'association : accès à la terre selon le sexe du répondant***

Un test du χ^2 d'indépendance, sur l'accès à la terre entre hommes et femmes a été réalisé : $\chi^2 = 0,01$; $p = 0,94$; V de Cramer = 0,010

Ce résultat ne permet pas de rejeter l'hypothèse d'indépendance entre le sexe du répondant et l'accès déclaré à la terre : la différence observée entre hommes (88,8%) et femmes (88,2%) (figure 9Figure 9) soit 0,6 point d'écart est statistiquement compatible avec une possible fluctuation d'échantillonnage. Aucune différence significative n'est détectée sur cet indicateur. Ce résultat mérite cependant d'être interprété avec prudence quant à sa portée : il indique une absence de différence sur l'accès d'usage à la terre (la possibilité, déclarée par le ménage, de cultiver une parcelle), non sur la propriété ou le pouvoir de décision qui sont des dimensions mesurées par d'autres indicateurs.

- ✓ ***Injustice foncière selon le sexe du répondant.***

De même, aucune différence significative n'est détectée entre hommes (8,4%) et femmes (10,3%) (Figure 8) sur l'injustice foncière subie ($\chi^2(1) = 0,31$; $p = 0,58$; V de Cramer = 0,034).

- ✓ ***Test d'association : accès à la terre selon le statut de personne déplacée interne (PDI)***

La comparaison entre ménages PDI (n = 38) et non-PDI (n = 416) révèle une association statistiquement très significative : rapport de cotes (Fisher exact) = 0,20 ; p = 0,00008.

Un ménage PDI présente des cotes d'accès à la terre représentant seulement 20% de celles d'un ménage non-PDI soit, en termes plus intuitifs, des cotes d'accès environ 5 fois inférieures. Cet écart (65,8% contre 88,5%

pour l'ensemble, voir figure 8) constitue, parmi tous les groupes vulnérables examinés dans cette étude, le plus important observé sur l'indicateur d'accès à la terre.

✓ ***Test d'association : injustice foncière subie selon le statut PDI***

De même, l'écart observé sur l'injustice foncière subie (21,1% chez les PDI contre 9,3% pour l'ensemble de l'échantillon, voir figure 8) est statistiquement significatif : un test exact de Fisher a été appliqué. Les personnes déplacées internes présentent des cotes de déclarer une injustice foncière environ 3 fois supérieures à celles du reste de l'échantillon (rapport de cotes = 3,00 ; p = 0,016), association significative bien que reposant sur un effectif d'observations réduit (8 cas sur 38 ménages PDI), ce qui invite à une lecture prudente de la précision de l'estimation.

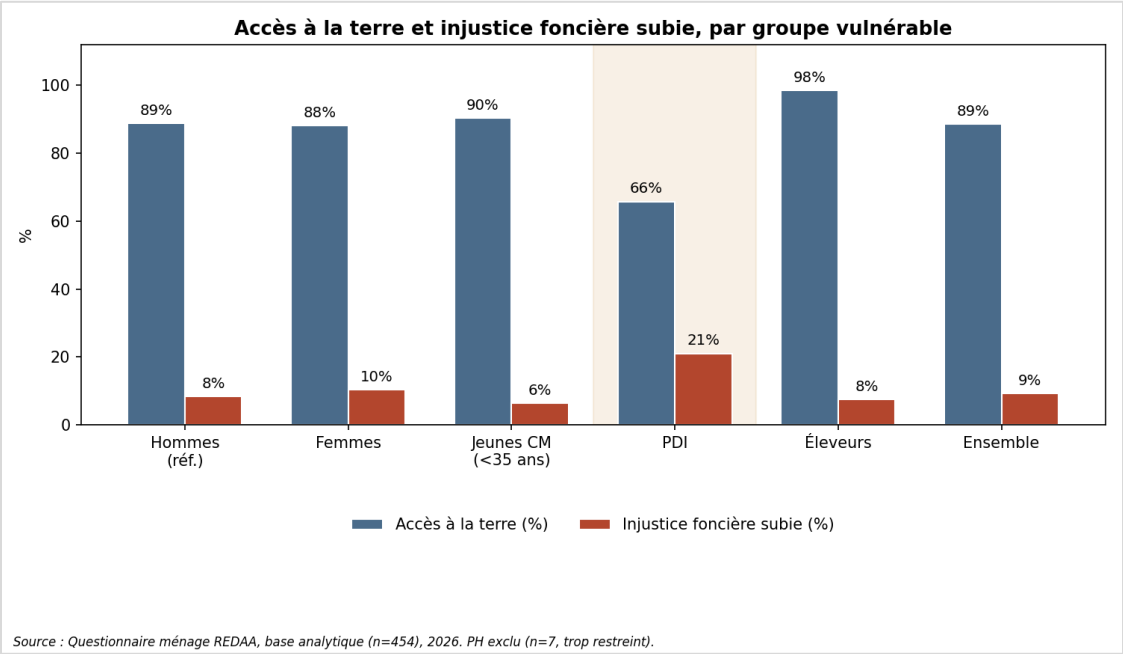


Figure 8:Association : accès à la terre et injustice foncière subie selon les groupes vulnérables

Comme établi précédemment, le test statistique sur l'accès à la terre entre hommes et femmes ne révèle aucune différence significative. Ce résultat, pris isolément, pourrait suggérer une égalité d'accès au foncier. Les trois indicateurs complémentaires présentés dans cette figure invitent cependant à nuancer fortement cette lecture.

Indicateurs de propriété, de décision et d'autonomie économique

Contrairement à l'indicateur d'accès à la terre (mesuré au niveau du ménage, sans distinction de qui, en son sein, détient effectivement le droit), les trois indicateurs ci-dessous dont les résultats figurent dans la figure

9, interrogent spécifiquement la situation d'une femme au sein du ménage, sur l'ensemble de l'échantillon (n = 454). Ces trois proportions sont nettement inférieures à l'indicateur d'accès brut féminin (88,2%).

Ce contraste met en évidence que l'accès à la terre, tel que mesuré classiquement ne renseigne que sur l'usage, et non sur la propriété formelle, le pouvoir de décision ou l'autonomie économique. Une femme peut ainsi cultiver une parcelle, contribuant à ce que son ménage soit compté comme ayant « accès à la terre » sans pour autant :

- ✓ la posséder en son nom propre (seulement 6,2% des ménages rapportent une telle situation),
- ✓ participer aux instances où se décide la gestion du foncier (23,8%),
- ✓ disposer d'une autonomie financière propre pour valoriser cette terre (6,6% seulement ont accès au microcrédit sans devoir passer par l'autorisation d'un homme du ménage).

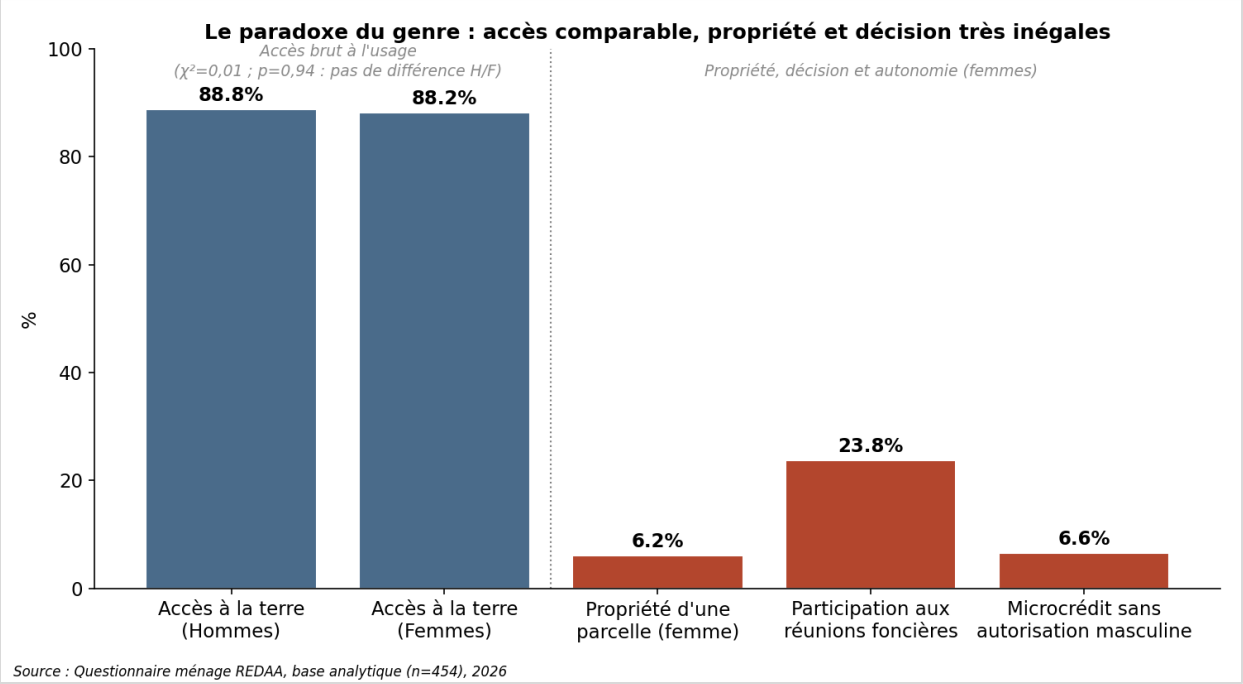


Figure 9:Le paradoxe du genre : un accès comparable, une propriété et une décision très inégales

Cette lecture est cohérente avec les témoignages qualitatifs recueillis dans les focus groups (Zitenga, Zorgho), où les participantes décrivent un accès effectif à la terre pour la culture, mais une exclusion quasi systématique des décisions de vente, de transmission ou de représentation dans les instances foncières locales car le répondant restant l'interlocuteur exclusif pour ces questions.

3.6.1. Cas des femmes : accès à la terre et pouvoir décisionnel

L'accès brut à la terre apparaît comparable entre hommes et femmes, mais cette relative égalité d'accès masque de fortes disparités en matière de propriété nominative, de participation aux décisions foncières et d'autonomie économique. Bien que leur pourcentage d'accès à la terre atteigne 88,2 %, les femmes y accèdent principalement par le prêt, l'intermédiation familiale ou l'intermédiaire du conjoint, sans disposer nécessairement d'un droit de propriété personnel ni d'un pouvoir de décision correspondant. La décision foncière demeure largement concentrée entre les mains du chef de famille et les femmes ne disposent généralement pas de la même capacité que les hommes à décider de la cession ou de la vente des terres. Cela représente une barrière spécifique liée aux normes patriarcales sur la vente dans la société pour la femme. L'inégalité de genre se situe ainsi moins dans l'accès d'usage à la terre que dans la maîtrise de la ressource, la sécurisation personnelle du droit et le pouvoir de décision. Cette lecture rejoint les résultats qualitatifs, qui mettent en évidence un écart entre droit d'usage, capacité de décision et détention personnelle du droit foncier.

- Les femmes déclarent par ailleurs davantage d'injustices foncières que les hommes (10,3 % contre 8,4 %) (*Annexe A,Tableau 19*), ce qui peut être mis en relation avec les pesanteurs socioculturelles et les rapports sociaux de genre qui limitent leur contrôle effectif sur la ressource. À cela s'ajoute un déficit d'information sur les textes fonciers, notamment la RAF, ainsi que sur les procédures d'obtention d'une APFR. L'information stratégique apparaît encore largement concentrée dans les cercles des notables et des chefs de famille masculins. Le faible pourcentage de connaissance des droits formels (4,4 %) illustre ainsi un fossé informationnel susceptible de renforcer la dépendance des femmes à l'égard des détenteurs traditionnels du pouvoir foncier (*Annexe A Tableau 21*Tableau 21). Les entretiens et focus groups convergent sur ce point : les femmes peuvent être consultées ou représentées dans certaines configurations, sans pour autant disposer d'une capacité réelle d'influence sur la décision.

  Le contraste majeur réside toutefois dans leur forte implication pratique dans l'aménagement et la restauration des terres, notamment à travers le zaï, les demi-lunes, la RNA et la fumure organique, alors même que leur pouvoir décisionnel formel demeure limité. À Guipa (Bokin), les participantes ont notamment rapporté une situation d'autocensure, révélatrice des contraintes sociales pouvant limiter leur expression sur les questions foncières. À Zitenga, les femmes indiquent également que le chef de famille répond aux questions relatives aux terres et qu'elles ne peuvent généralement pas vendre celles-ci, alors que leur mari dispose de cette possibilité ; ce témoignage illustre concrètement la dissociation entre participation à l'exploitation de la terre et maîtrise de la décision foncière.

  Cette situation conduit donc à considérer que l'enjeu de l'inclusion foncière des femmes ne réside pas seulement dans l'élargissement de leur accès à la terre, mais dans le renforcement concomitant de leur information, de leur capacité de décision, de leur sécurisation personnelle et de leur autonomie

économique. Les résultats invitent ainsi à dépasser une approche limitée à l'accès physique à la ressource pour prendre en compte les conditions réelles dans lesquelles les femmes peuvent sécuriser, contrôler, exploiter et valoriser durablement la terre.

3.6.2. Cas des jeunes

Les jeunes déclarent moins d'injustices (6,5 %), possiblement due aux règles de la société induisant une forte écoute des aînés avant toute décision foncière. Aussi, beaucoup délaissent l'agriculture pour l'orpaillage ou à l'exode, réduisant ainsi leur implication dans les questions foncières. Les résultats confirment ces déclarations par un faible pourcentage de connaissance sur les textes et les procédures de la sécurisation foncière (2,4 %) plaçant ainsi les jeunes comme les plus marginalisés parmi les couches vulnérables (Voir figure 8).

3.6.3. Cas des éleveurs et agropasteurs

Les agropasteurs et éleveurs présentent un pourcentage d'accès d'usage à la terre particulièrement élevé (98,5 %), mais un niveau de sécurisation foncière nettement plus faible (10,6 %), voir figure 8Figure 8. Ce contraste met en évidence une distinction essentielle entre la possibilité effective d'utiliser les espaces pastoraux et la détention d'un droit foncier formel ou suffisamment sécurisé sur ces espaces. Le niveau élevé d'accès renvoie ainsi principalement à l'utilisation des espaces de pâturage et aux droits d'usage reconnus dans les pratiques locales, tandis que le faible pourcentage de sécurisation traduit la fragilité de ces droits face aux changements d'affectation et à la pression croissante sur les terres.

Cette vulnérabilité est notamment illustrée à Zitenga, où les participants signalent des situations de spéculation ou d'occupation de terres par des fermes privées et site minier entraînant l'obstruction ou la réduction des passages utilisés par le bétail. Ces situations peuvent contribuer à accroître les tensions entre activités agricoles, pastorales et investissements fonciers. Sur les 19 cas de conflits avérés recensés (voir Annexes A.5.3 : Cas des éleveurs), quatre concernent des difficultés liées aux espaces ou passages pastoraux, ce qui montre que les enjeux d'accès et de sécurisation des espaces pastoraux constituent une dimension non négligeable des conflits fonciers documentés.

Le phénomène est rapporté dans les différentes communes étudiées, même si son intensité et ses manifestations varient selon les contextes locaux. Il met ainsi en évidence une vulnérabilité particulière des agropasteurs et éleveurs : ils peuvent disposer d'un accès fonctionnel aux ressources pastorales sans bénéficier d'un niveau équivalent de sécurisation de leurs droits. L'enjeu n'est donc pas uniquement de maintenir l'accès aux espaces de pâturage, mais également de préserver et sécuriser les couloirs de passage et les espaces pastoraux nécessaires à la continuité de l'activité d'élevage.

L'écart entre 98,5 % d'accès d'usage et 10,6 % (*Annexe A, Tableau 19*) de sécurisation constitue ainsi un résultat analytique majeur : il montre que l'accès à la terre ne peut être assimilé à la sécurité foncière. Cette distinction, également observée pour d'autres groupes vulnérables, invite à apprécier la gouvernance foncière non seulement à partir de la possibilité d'utiliser la ressource, mais aussi à partir de la stabilité, de la reconnaissance et de la capacité effective à défendre les droits qui y sont associés.

3.6.4. Cas des personnes déplacées internes (PDI)

Les Personnes Déplacées Internes affichent le pourcentage d'accès le plus bas (65,8 %) (*Annexe A,Tableau 19*Tableau 19), confirmant leur dépendance extrême vis-à-vis des tuteurs locaux et la méfiance des communautés d'accueil citée à Zitenga. On constate une vulnérabilité multidimensionnelle : un accès fonctionnel à la terre existe, sans sécurisation durable ; les personnes déplacées sont perçues comme des « étrangères » par les communautés d'accueil ; les terres reçues sont souvent moins fertiles. Ce groupe subit deux fois plus d'injustices que la moyenne. Cela s'explique par le fait que leurs terres d'accueil sont souvent des prêts temporaires révocables à tout moment. Les personnes déplacées internes constituent, sur l'ensemble des indicateurs présentés en figure 8, le groupe le plus nettement défavorisé de l'étude.

Ces données démontrent que pour les vulnérables, accéder n'est pas posséder. L'insécurité foncière des femmes et des PDI, couplée à une méconnaissance profonde du droit moderne, les maintient dans une situation de précarité productive. Le renforcement de la gouvernance foncière doit impérativement passer par une sensibilisation ciblée et une simplification des mécanismes de formalisation pour ces groups

3.7. Triangulation et synthèse croisée des résultats

3.7.1. Convergences entre les sources

La triangulation confronte les résultats de l'enquête quantitative auprès des ménages, les focus groups, les entretiens individuels et la revue documentaire. Elle fait ressortir plusieurs convergences fortes : la gouvernance foncière repose sur une articulation entre mécanismes coutumiers, sociaux et institutionnels ; la sécurité foncière est associée à une plus forte probabilité d'adoption de la RNA ; le manque de moyens financiers et techniques constitue le principal frein déclaré à la restauration ; enfin, l'inclusion foncière ne peut être réduite au seul accès à la terre.

3.7.2. Complémentarités et divergences

Les sources ne produisent pas toujours des constats de même nature. Les données quantitatives mesurent des niveaux déclarés et des associations statistiques ; les données qualitatives éclairent les mécanismes

plausibles et les logiques sociales ; la revue documentaire situe les résultats dans leur environnement juridique, institutionnel et économique. Les différences entre sources sont donc interprétées selon leur niveau d'observation, leurs définitions et leurs limites, et non comme des contradictions automatiques.

3.7.3. Enseignements transversaux de la triangulation

La convergence des sources conduit à retenir quatre enseignements transversaux : le déficit central relève davantage de l'effectivité locale des règles que de leur seule existence ; la sécurité foncière crée un environnement favorable à l'investissement dans la restauration sans suffire à elle seule ; les contraintes économiques, techniques et institutionnelles conditionnent fortement la transformation des droits en investissements durables ; enfin, gouvernance foncière, restauration et cohésion sociale sont interdépendantes sans être substituables. Ces enseignements structurent la discussion, les recommandations et le dispositif de suivi-évaluation.

CHAPITRE 4 : CARTOGRAPHIE DE L'ÉCOSYSTÈME POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Cette section s'appuie sur l'analyse documentaire, comprenant des textes législatifs et réglementaires, des politiques et stratégies nationales, des évaluations institutionnelles, des études thématiques et des travaux consacrés au contexte régional. Elle complète les résultats empiriques de l'étude en les replaçant dans leur environnement juridique, institutionnel, économique et environnemental.

L'analyse documentaire ne vise pas à reproduire l'ensemble des textes relatifs au foncier et à l'environnement. Elle cherche plutôt à identifier les principales évolutions du cadre de gouvernance, les dispositifs institutionnels existants, les écarts entre les orientations normatives et leur mise en œuvre, ainsi que les facteurs susceptibles d'influencer la sécurisation des droits, la gestion des conflits, l'inclusion des groupes vulnérables et la restauration des terres.

La documentation mobilisée comprend notamment les textes relatifs à la Politique Nationale de la Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR), Réorganisation agraire et foncière (RAF), au régime foncier rural, à la décentralisation, au pastoralisme, à l'environnement, aux forêts, au développement durable, à la restauration des sols, ainsi que les évaluations et études portant sur la gouvernance foncière et les interventions conduites en milieu rural.

4.1. Historique de l'évolution des textes fonciers et environnementaux

L'évolution du cadre foncier burkinabè est marquée par plusieurs réformes successives cherchant à adapter les règles de gestion des terres aux transformations économiques, institutionnelles et sociales du pays (Tableau 8).

Tableau 8: Historique de l'évolution des textes fonciers et environnementaux

Année	Texte ou instrument	Principale contribution
1984	Ordonnance n°84-050/CNR/PRES portant RAF	Première grande réorganisation agraire et foncière et mise en place du domaine foncier national sous régime étatique
1991	Zatu n°AN-VIII-039 bis/FP/PRES	Première relecture de la RAF
1996	Loi n°014/96/ADP et décret n°97-054	Deuxième relecture de la RAF
2001	Loi n°002-2001/AN portant orientation relative à la gestion de l'eau	Encadrement des servitudes et périmètres liés à l'eau
2002	Loi n°034-2002/AN portant orientation relative au pastoralisme	Accès aux espaces pastoraux et mobilité des troupeaux
2004	Loi n°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales	Décentralisation et transfert de compétences
2006	Loi n°017-2006/AN portant Code de l'urbanisme et de la construction	Instruments d'aménagement et d'occupation de l'espace

2007	Décret n°2007-610 portant adoption de la PNSFMR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
2009	Loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural	APFR, chartes foncières locales, SFR, CFV et CCFV
2011	Loi n°003-2011/AN portant Code forestier	Protection du domaine forestier et encadrement du défrichement
2012	Loi n°034-2012/AN portant RAF	Relecture du régime foncier et clarification des domaines fonciers
2013	Loi n°006-2013/AN portant Code de l'environnement	Information et participation du public
2014	Loi n°008-2014/AN portant orientation sur le développement durable	Cadre transversal du développement durable
2015	Loi n°035-2015/CNT portant Code minier	Encadrement du secteur minier et relations avec les occupants du sol
2019	SNRCRS 2020-2024	Cadre national de restauration, conservation et récupération des sols
2023	Loi n°008-2023/ALT portant promotion immobilière	Encadrement de la promotion immobilière
2025	Loi n°015-2025/ALT portant RAF	La loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso, promulguée par décret le 28 octobre 2025, marque une nouvelle étape de la réforme foncière nationale. Elle vise à corriger les limites opérationnelles relevées dans la mise en œuvre des dispositifs issus des législations de 2009 et de 2012 et à renforcer l'efficacité de la gouvernance foncière.
2026	Loi n°003-2026/ALT du 14 janvier 2026 portant « Faso Bũ-Kaoore »	Légalise et encadre nationalement les instances traditionnelles de règlement des différends, avec compétence explicite en matière foncière rurale (art. 16)

Source documentaire : *Rapport-Analyse-du-Contexte_Cartographie-des-Acteurs (section 1.2.1) ; Ordonnance 84-050 (lue par OCR) ; brochures légales des lois 034-2009 et 034-2012.*

Cette évolution traduit un passage progressif d'un système fortement centralisé vers un cadre institutionnel davantage articulé autour de la décentralisation, de la reconnaissance des droits, de la sécurisation foncière et de la participation des acteurs locaux.

La réforme de 2007–2012 constitue une étape particulièrement importante avec l'adoption de la PNSFMR, suivie de la loi n°034-2009 portant régime foncier rural et de la loi n°034-2012 portant RAF. Le dispositif introduit notamment des instruments destinés à mieux prendre en compte les droits et pratiques fonciers locaux, tout en les inscrivant dans un cadre juridique formel.

La loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso, promulguée par le décret du 28 octobre 2025, marque une nouvelle étape de la réforme foncière

nationale. Elle remplace notamment la RAF de 2012 et réorganise le cadre juridique applicable au domaine foncier national, à la gestion des ressources foncières et aux droits réels immobiliers.

La réforme renforce notamment l'encadrement de la gestion et de la mobilisation du foncier national, la régulation des opérations foncières et la lutte contre les pratiques spéculatives, tout en visant une gestion plus rigoureuse et transparente des terres. Elle précise également les mécanismes relatifs à la mobilisation foncière pour cause d'utilité publique, au transfert de terres aux collectivités territoriales, ainsi qu'à la délégation et à la concession. Les textes d'application adoptés en 2026 précisent ces dispositifs et renforcent notamment les procédures de retrait, de cession et de gestion du domaine foncier national.

La réforme s'inscrit par ailleurs dans une dynamique de modernisation de la gestion foncière, notamment à travers l'amélioration des procédures d'évaluation et de constat et la possibilité de délivrer certains documents cadastraux en ligne.

Pour REDAA, l'intérêt majeur de cette évolution réside toutefois moins dans la seule modification du cadre normatif que dans sa capacité à répondre aux difficultés observées sur le terrain : faible connaissance des dispositifs, accès inégal à la sécurisation, coûts et délais des procédures, fonctionnement variable des structures locales et coexistence de normes formelles et de régulations coutumières. La réforme de 2025 constitue ainsi un nouveau cadre de référence dont l'effectivité devra être appréciée à travers son appropriation par les acteurs, son accessibilité aux groupes vulnérables et sa traduction concrète dans les territoires.

4.2. Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural

Adoptée en 2007, la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) constitue un cadre majeur de la politique foncière rurale au Burkina Faso.

Sa vision consiste à assurer aux acteurs ruraux un accès équitable au foncier, à garantir leurs investissements, à améliorer la gestion des litiges fonciers et à contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et au développement durable.

Ses orientations portent notamment sur :

- ✓ la reconnaissance et la protection des droits légitimes des acteurs ruraux ;
- ✓ le développement d'institutions locales légitimes ;
- ✓ l'amélioration de la prévention et du règlement des conflits ;
- ✓ une meilleure gestion de l'espace rural ;
- ✓ la cohérence du cadre institutionnel ;
- ✓ le renforcement des capacités de l'État, des collectivités territoriales et de la société civile.

La loi n°034-2009 portant régime foncier rural a constitué une avancée institutionnelle majeure dans la sécurisation et la gouvernance du foncier rural, notamment à travers la mise en place des Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR), des chartes foncières locales, des Services fonciers ruraux (SFR), des Commissions foncières villageoises (CFV) et des Commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV). La loi n°034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) a ensuite renforcé et réorganisé le cadre général de gestion du foncier au Burkina Faso, en précisant notamment les règles relatives au domaine foncier national, à l'aménagement, à l'exploitation et à la sécurisation foncière, tout en articulant davantage les responsabilités de l'État et des collectivités territoriales.

L'évaluation de la PNSFMR de 2021 montre toutefois que diffusion de ce cadre normatif et institutionnel ne garantit pas automatiquement son appropriation ni son effectivité dans les territoires. Les difficultés documentées en matière d'information des populations, de coûts et de délais des procédures, de fonctionnement des structures locales et d'accès aux dispositifs de sécurisation illustrent cet écart entre existence de la norme, appropriation par les acteurs et capacité effective de mise en œuvre. Cette distinction constitue l'un des enseignements majeurs de la documentation examinée et permet de mieux comprendre les écarts observés entre les dispositifs prévus par les textes et les pratiques foncières effectivement constatées sur le terrain.

4.3. Évaluation de la gouvernance foncière : CAGF

Le Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) fournit un référentiel permettant d'apprécier la qualité des institutions et des politiques foncières présenté en figure 10.

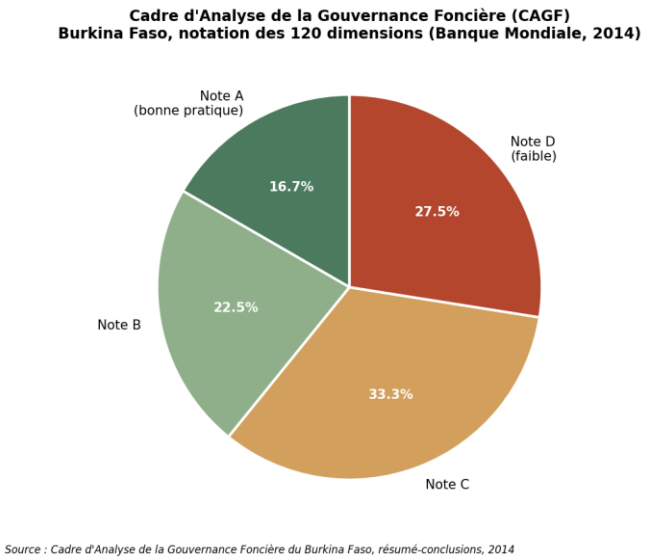


Figure 10: Evaluation de la gouvernance foncière

L'évaluation nationale de la CAGF (2014) a examiné 120 dimensions de la gouvernance foncière, regroupées autour de neuf thématiques portant notamment sur les droits de propriété, le contrôle public de l'usage des terres, la gestion du domaine public, l'information foncière, le règlement des litiges et la gestion des investissements fonciers.

La conclusion générale du CAGF est particulièrement éclairante pour la présente étude : le Burkina Faso dispose d'un ensemble réglementaire relativement développé, mais la non-effectivité de certaines dispositions sur le terrain demeure une faiblesse majeure.

Ce constat documentaire converge avec les résultats de l'étude REDAA relatifs à la connaissance et à la fonctionnalité des institutions foncières locales. Il invite ainsi à déplacer l'analyse de la seule production normative vers les conditions concrètes de mise en œuvre : information, ressources, capacités, accessibilité, fonctionnement des instances et appropriation locale.

4.4. Gaps de mise en œuvre : financement, coûts et mécanismes de blocage

L'analyse documentaire met en évidence un écart important entre les ambitions des politiques foncières et les moyens effectivement mobilisés pour leur mise en œuvre. L'application du régime foncier rural a notamment été confrontée à des contraintes de financement, de coûts, de délais et de capacités opérationnelles des dispositifs locaux.

Tableau 9: indicateurs de mesure des gaps de mise en œuvre des politiques foncières

Indicateur	Valeur
Budget prévisionnel de l'État pour l'application de la loi n°034-2009 (2015-2019)	**20 866 505 000 FCFA**
Montant réellement mobilisé	**2 749 444 000 FCFA (13,18 %)**
Pourcentage de traitement des dossiers d'APFR jusqu'en 2020	**24,8 % (5 604 sur 22 594 dossiers)**
Délai de traitement d'un dossier d'APFR	**6 à 24 mois**
Coût estimé d'une charte foncière locale à l'échelle communale	**15 à 20 millions FCFA**

Source : Synthèse du rapport d'évaluation quinquennale 2015-2020 (DGFOMR, 2021) ; Rapport-Analyse-du-Contexte, section 1.2.3

Ces données mettent en évidence que les difficultés de mise en œuvre ne tiennent pas uniquement à l'existence du cadre juridique. La faiblesse des ressources effectivement mobilisées 13,18 % du budget prévisionnel, le faible pourcentage de traitement des demandes d'APFR, les délais pouvant atteindre 24 mois et le coût des chartes foncières constituent des contraintes susceptibles de limiter l'accès effectif des populations aux mécanismes de sécurisation foncière. Ces contraintes peuvent affecter plus particulièrement les groupes disposant de ressources financières ou informationnelles limitées.

Dans cette perspective, la loi n°015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) constitue une évolution importante du cadre juridique national. Elle vise notamment à renforcer l'encadrement de la gestion du foncier national, à améliorer les mécanismes de sécurisation et de gestion foncières et à moderniser certaines procédures. Elle peut ainsi être considérée comme une réponse institutionnelle aux limites relevées dans la mise en œuvre des dispositifs antérieurs. Toutefois, son adoption ne permet pas, à elle seule, de considérer les gaps précédemment identifiés comme résorbés. Leur réduction dépendra notamment des ressources mobilisées, de l'effectivité des textes d'application, de l'appropriation des nouveaux dispositifs par les acteurs et de leur accessibilité réelle dans les territoires.

Par ailleurs, la loi n°003-2026/ALT du 14 janvier 2026, dite « FASO BŪ-KAOORE », apporte une évolution complémentaire dans le domaine du règlement des conflits en reconnaissant et en encadrant les mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Cette évolution présente un intérêt particulier pour le foncier rural, où les résultats de REDAA montrent que les mécanismes coutumiers et de proximité constituent déjà des niveaux importants de prévention, de médiation et de règlement des conflits. Elle ouvre ainsi une possibilité de mieux articuler les mécanismes traditionnels de proximité avec le cadre institutionnel et judiciaire, sous réserve de l'effectivité de son application et du respect des garanties prévues par la loi.

Ainsi, les réformes juridiques récentes apportent des réponses potentielles à plusieurs gaps documentés, sans pouvoir être assimilées à une résolution automatique de ceux-ci. L'enjeu central demeure leur traduction opérationnelle dans les territoires, à travers un financement adéquat, des procédures accessibles, des structures locales fonctionnelles, une meilleure information des populations, une articulation effective des mécanismes de règlement des conflits et un suivi régulier de la mise en œuvre.

4.4.1. Le coût de la sécurisation foncière

La documentation sur les APFR met en évidence une structure de coûts susceptible de limiter leur accessibilité pour les ménages disposant de faibles ressources.

L'étude de Thinon et al. (2014) rapporte notamment :

- ✓ 5 000 FCFA par hectare pour les frais de délimitation fixés au niveau national ;
- ✓ 537 500 FCFA pour une parcelle de 10 hectares selon la structure de coûts étudiée ;
- ✓ 9 000 à 23 000 FCFA par hectare pour une petite parcelle en commune rurale ;
- ✓ environ 900 000 FCFA pour une APFR collective de grande parcelle en commune rurale.

Ces données documentaires permettent d'éclairer les difficultés d'accès à la formalisation signalées dans les données qualitatives. Elles montrent également que le coût de la sécurisation ne peut être considéré

indépendamment de la situation économique des ménages. le rapport souligne que ces coûts, notamment les frais annexes non toujours maîtrisés par les agents eux-mêmes, sont perçus comme dissuasifs par une large partie des demandeurs, en particulier lorsqu'ils sont rapportés au seuil de pauvreté rural estimé à 108 454 FCFA par personne et par an (Thinon et al.,2014).

4.4.2. Le traitement des dossiers

L'évaluation quinquennale du PNSFMR rapporte également un pourcentage de traitement des dossiers d'APFR de 24,8 %, correspondant à 5 604 dossiers sur 22 594, avec des délais pouvant atteindre 6 à 24 mois.

Ces données illustrent un autre aspect du gap de mise en œuvre : même lorsqu'un dispositif existe juridiquement, son accessibilité dépend de la capacité institutionnelle à traiter effectivement les demandes.

4.4.3. La fragilité du fonctionnement des instances locales

L'étude ProSol (2024), complétée par l'analyse critique des chartes foncières locales de la DGFOMR/GIZ (2019), documente plusieurs facteurs susceptibles de fragiliser le renouvellement et le fonctionnement des CFV/CCFV :

- ✓ conflits de pouvoir entre acteurs autochtones et migrants ;
- ✓ tensions intergénérationnelles ;
- ✓ craintes liées à la perte de prérogatives coutumières ;
- ✓ perception de certains dispositifs comme liés aux projets ;
- ✓ conflits d'intérêts autour de certains arrangements fonciers ;
- ✓ marginalisation de femmes dans certains processus locaux.

Ces éléments ne doivent toutefois pas être présentés comme des mécanismes démontrés dans chacune des quatre communes étudiées. Ils constituent des facteurs documentés dans d'autres contextes et des pistes explicatives permettant d'éclairer les fragilités observées dans l'étude REDAA.

4.5. Impact économique de la sécurisation foncière

L'évaluation nationale du Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PSFMR), réalisée en 2021 a estimé l'effet de la sécurisation d'une parcelle par APFR sur le rendement agricole. L'étude rapporte un effet moyen estimé de : > +326,33 kg/ha de rendement agricole.

pour les parcelles sécurisées par APFR par rapport à des parcelles comparables non sécurisées. Elle rapporte également une relation statistiquement significative, au seuil de 10 %, avec l'utilisation d'intrants et de semences améliorées.

Ce résultat constitue un élément externe de contextualisation particulièrement utile pour l'étude REDAA. Il montre qu'au niveau national, une relation entre sécurisation foncière et investissement/productivité a déjà été documentée par une approche économétrique.

Il convient néanmoins de ne pas confondre les deux niveaux d'analyse :

- ✓ l'étude nationale porte sur le rendement agricole et la sécurisation par APFR ;
- ✓ l'étude REDAA porte notamment sur la sécurité foncière perçue et l'adoption de pratiques de restauration/RNA.

Les deux résultats convergent donc sur l'intérêt potentiel de la stabilité des droits pour l'investissement, mais ils ne mesurent ni le même phénomène ni le même indicateur.

4.6. Cartographie des acteurs de la gouvernance foncière

La gouvernance foncière rurale repose sur une pluralité d'acteurs intervenant à différents niveaux.

4.6.1. Les acteurs institutionnels

- ✓ Au niveau national interviennent notamment les administrations compétentes en matière de foncier rural et les structures chargées de l'orientation, de la coordination et de l'appui technique.
- ✓ Au niveau communal, les Services Fonciers Ruraux constituent des structures importantes de mise en œuvre de la sécurisation foncière.
- ✓ Au niveau villageois, les Commissions Foncières Villageoises et les Commissions de Conciliation Foncière Villageoise constituent des mécanismes de proximité.

Le dispositif formel s'articule donc autour d'une chaîne institutionnelle allant de l'administration centrale aux collectivités territoriales et aux structures villageoises (Figure 11).

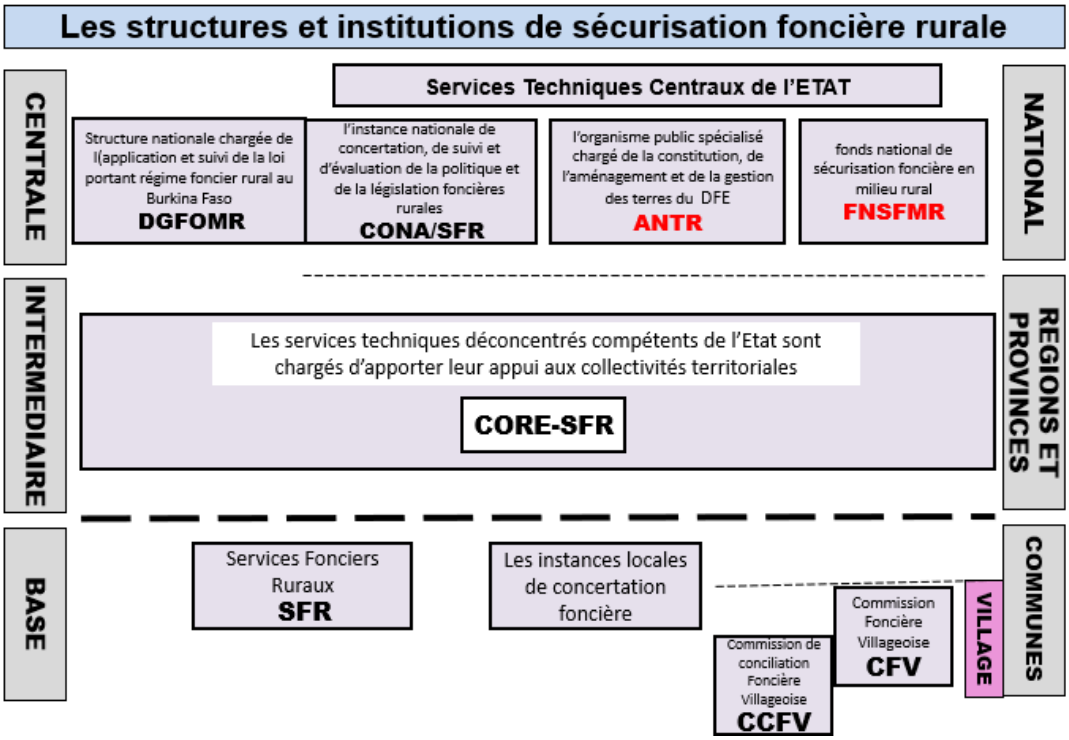


Figure 11: organigramme des acteurs de la gouvernance foncière

4.6.2. Les acteurs coutumiers et communautaires

Le diagnostic communal montre parallèlement la persistance d'un système de régulation fondé sur les autorités coutumières, les chefs de village, les chefs de terre et les structures lignagères.

Dans ce système, la reconnaissance sociale, la mémoire des droits, la parole donnée et la médiation jouent un rôle important dans l'accès à la terre et la gestion des conflits

Ces mécanismes ne constituent pas nécessairement un système séparé du dispositif formel : dans la pratique, ils peuvent s'articuler avec les institutions officielles, notamment à travers la médiation et la conciliation.

4.6.3. Deux registres de gouvernance complémentaires, mais non équivalents

Le rapport du CAGF (2014) met en évidence la coexistence de deux registres de gouvernance foncière : un registre formel, fondé sur le droit positif et les institutions publiques, et un registre coutumier, fondé sur la légitimité sociale, les usages et les arrangements locaux. Ces deux registres poursuivent des finalités communes, notamment la régulation de l'accès à la terre, la sécurisation des droits et la prévention ou le règlement des conflits, mais ils diffèrent par leurs fondements, leurs procédures et les garanties qu'ils offrent.

Tableau 10: Système de gouvernance formel et informel

Dimension	Mécanismes formels	Régulations coutumières
Fondement	Lois, règlements et institutions publiques	Légitimité sociale, usages et coutumes
Sécurisation	APFR, titres et autres documents officiels	Reconnaissance communautaire, témoignages et arrangements sociaux
Gestion des conflits	CFV/CCFV, administration et justice	Médiation, négociation et conciliation de proximité
Règles locales	Chartes foncières locales et normes juridiques	Us et coutumes reconnus localement
Accessibilité	Procédures administratives pouvant être coûteuses, longues ou complexes	Proximité sociale et accessibilité généralement plus fortes
Inclusion	Principe d'égalité juridique et garanties formelles	Accès pouvant rester différencié selon le statut social, le sexe ou l'appartenance familiale

Source : Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière du Burkina Faso, Résumé-conclusions et rapport complet, 2014.

- **Points de convergence**

Les deux registres présentent d'abord une convergence fonctionnelle : ils concourent à organiser l'accès et l'usage de la terre, à préserver les relations sociales et à prévenir ou résoudre les conflits. Ils peuvent également s'articuler dans la pratique : les arrangements coutumiers peuvent constituer un premier niveau de régulation, tandis que la formalisation par les dispositifs juridiques notamment les APFR, les chartes foncières locales et les mécanismes de conciliation permet de donner une portée institutionnelle à certaines règles et accords locaux.

- **Points de divergence**

Cette complémentarité ne signifie toutefois pas équivalence. Le registre formel repose sur une autorité juridique, des procédures codifiées et des documents susceptibles d'établir ou de sécuriser officiellement les droits, tandis que le registre coutumier repose principalement sur la reconnaissance sociale, la mémoire collective et l'autorité des acteurs locaux. Le premier, offre donc des garanties juridiques formalisées, alors que le second présente généralement une plus grande proximité et une accessibilité sociale, mais peut reproduire des rapports de pouvoir et des inégalités entre catégories sociales.

Cette différence est particulièrement importante pour les groupes vulnérables. La proximité du mécanisme coutumier ne garantit pas nécessairement l'égalité d'accès ou de traitement, notamment lorsque les normes sociales confèrent un pouvoir décisionnel plus important aux hommes, aux chefs de famille ou aux groupes détenteurs de l'autorité foncière. À l'inverse, le cadre formel pose un principe d'égalité juridique, mais son coût, sa complexité et sa faible visibilité peuvent en limiter l'accès effectif.

Ainsi, les données ne révèlent ni une opposition entre « coutumier » et « formel », ni leur parfaite équivalence, mais plutôt une complémentarité fonctionnelle sous tension. L'enjeu de la gouvernance foncière réside dès lors dans la capacité à articuler la proximité et la légitimité sociale des mécanismes coutumiers avec les garanties, la traçabilité et la sécurité juridique des mécanismes formels, sans que cette articulation ne conduise à légitimer des pratiques incompatibles avec les principes d'égalité et de protection des droits.

4.6.4. Les acteurs selon leur pouvoir et leur intérêt

Le rapport d'analyse du contexte de cartographie des acteurs, distingue également plusieurs catégories d'acteurs selon leur positionnement :

- ✓ acteurs à fort pouvoir et fort intérêt ;
- ✓ acteurs à pouvoir modéré et fort intérêt ;
- ✓ experts et producteurs de connaissances ;
- ✓ défenseurs des femmes, des éleveurs et de l'environnement, disposant d'un intérêt élevé mais d'une influence institutionnelle plus limitée ;
- ✓ acteurs politiques, financiers ou médiatiques susceptibles de devenir des partenaires ;

professions techniques, notamment les géomètres-experts.

Tableau 11: Catégorie d'acteur, pouvoir et intérêt du foncier

Catégorie d'acteurs	Acteurs spécifiques	Pouvoir	Intérêt	Influence	Rôle principal & positionnement
Administration publique & État central	Ministères (DGFOMR, DGI-Cadastre, MATM, MCP, MAERAH)	Élevé	Élevé	Élevé (normatif)	Régulation et souveraineté domaniale : élaboration des lois, immatriculation et gestion du Domaine Foncier National.
Collectivités territoriales & Instances locales	Maires, Conseils municipaux, SFR, Bureaux Domaniaux, CFV, CCFV	Moyen / Élevé	Élevé	Moyen / Variable	Gestion foncière de proximité : délivrance des APFR, tenue des registres communaux, conciliation amiable et adoption des CFL.

Autorités coutumières & traditionnelles	Chefs de terre, chefs de village, chefs de lignage, maîtres du feu	Élevé (social)	Élevé	Très élevé	Régulation coutumière et arbitrage local : attribution coutumière, validation sociale des transactions et médiation au sein des terroirs.
Société civile & Organisations paysannes	CPF, GRAF, ONF-BF, SPONG, TENFOREST, groupes de femmes/jeunes	Faible / Moyen	Très élevé	Élevé (plaidoyer)	Plaidoyer et défense des droits : protection des exploitations familiales, veille citoyenne, promotion de la transparence et de l'équité.
Acteurs privés & Promoteurs économiques	Promoteurs immobiliers, investisseurs agrobusiness, sociétés minières	Élevé (financier)	Très élevé	Forte (impact)	Mise en valeur économique et transactions : acquisitions foncières à grande échelle pour l'agriculture commerciale, l'extraction ou les lotissements.
Partenaires Techniques & Financiers / ONG	Banque mondiale, AFD, GIZ/ProSol, MCC, ONG internationales	Élevé (financier)	Élevé	Très élevé (réformes)	Appui technique et financier : financement des programmes de sécurisation (PSFMR, ProSol), équipement des SFR/CFV et soutien aux réformes.
Usagers de base & Groupes vulnérables	Exploitants familiaux, femmes rurales, jeunes, éleveurs, migrants	Faible	Très élevé	Faible (individuel)	Exploitation productive et subsistance : utilisation directe de la terre et des ressources communes, très exposés à la précarité et aux évictions.

Source: *Rapport Analyse du Contexte_Cartographie desActeurs, chapitre 2.*

Cette cartographie souligne que la gouvernance foncière ne dépend pas uniquement des administrations. Elle résulte également des rapports entre acteurs publics, collectivités, autorités coutumières, organisations paysannes, société civile, partenaires techniques et financiers et professions spécialisées.

4.7. Cadre juridique relatif aux groupes vulnérables

La gouvernance foncière doit également être appréciée au regard des dispositions qui encadrent l'accès des groupes dont la capacité à sécuriser et à défendre leurs droits peut être davantage exposée aux contraintes institutionnelles, économiques ou socioculturelles. Le Code général des collectivités territoriales (loi n°055-2004/AN) confère notamment aux collectivités des compétences en matière de gestion du domaine foncier et des ressources naturelles. Il prévoit que les transferts de compétences par l'État doivent être accompagnés du transfert des ressources correspondantes (article 36) et des services concernés (article 40), tandis que les articles 80 à 94 précisent les compétences transférées dans ces domaines. Ce principe présente un intérêt direct pour REDAA : l'insuffisance des ressources effectivement mobilisées, documentée dans l'analyse de la mise en œuvre, contribue à expliquer les contraintes de fonctionnement et le sous-effectif des Services Fonciers Ruraux communaux.

4.7.1. Éleveurs et agro-pasteurs

La loi n°034-2002/AN portant orientation relative au pastoralisme reconnaît notamment aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, l'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux, ainsi que la préservation des espaces pastoraux traditionnels. Ces dispositions rejoignent les enjeux relevés par REDAA concernant l'accès aux espaces de pâturage et la préservation des couloirs de passage.

Toutefois, la reconnaissance juridique ne garantit pas à elle seule la sécurisation effective de ces droits. Leur exercice demeure tributaire de l'aménagement des espaces pastoraux, de la pression foncière, du respect des couloirs de passage et de la capacité des collectivités et structures locales à assurer leur gestion.

4.7.2. Femmes et jeunes

Pour les femmes et les jeunes, l'analyse conduit à distinguer plusieurs dimensions souvent regroupées sous la notion d'« accès au foncier » :

- accès à la terre ;
- droit d'usage ;
- sécurité du droit ;
- propriété ;
- participation aux décisions ;

- capacité à investir.

Cette distinction est essentielle pour interpréter les résultats REDAA : un accès d'usage relativement élevé ne signifie pas nécessairement que le droit est sécurisé, que la personne dispose d'un pouvoir de décision ou qu'elle peut investir durablement dans la terre. La documentation relative aux chartes foncières locales fait en outre apparaître des limites à la participation effective des femmes dans les processus de décision.

Le Code de l'environnement (loi n°006-2013/AN) consacre notamment le droit à l'information et à la participation du public. Ce principe est particulièrement pertinent pour l'élaboration et la mise en œuvre des chartes foncières locales : l'inclusion ne peut être réduite à la présence des groupes concernés ; elle suppose leur information, leur participation effective et la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions.

4.7.3. Personnes déplacées internes

Les personnes déplacées internes (PDI) constituent un groupe particulièrement exposé aux difficultés d'accès durable à la terre, de sécurisation des droits et d'intégration dans les mécanismes locaux de gouvernance.
Les données de l'étude font apparaître une situation moins favorable des PDI sur plusieurs indicateurs fonciers. Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence compte tenu de l'effectif du sous-groupe et ne permettent pas, à eux seuls, de généraliser la situation à l'ensemble des PDI.

4.7.4. Une question transversale : l'effectivité de l'inclusion

L'analyse croisée du cadre juridique et des données REDAA conduit ainsi à distinguer reconnaissance juridique, accès effectif et capacité réelle d'action. L'enjeu n'est donc pas seulement de savoir si un groupe bénéficie de droits reconnus, mais s'il peut effectivement : accéder à la terre → sécuriser son droit → être informé → participer aux décisions → défendre ses intérêts → investir durablement.

Cette chaîne met en évidence un point de convergence majeur entre le cadre juridique et les résultats de terrain : les textes consacrent des principes de participation, de gestion décentralisée, d'accès aux ressources et de protection de certains usages.
La divergence apparaît toutefois dans leur effectivité : le transfert légal des compétences aux collectivités n'a pas toujours été accompagné des ressources correspondantes ; les droits reconnus aux pasteurs restent exposés aux pressions foncières ; et l'accès des femmes et des autres groupes vulnérables à la terre ne se traduit pas nécessairement par une maîtrise effective de la ressource.
Ainsi, l'existence du droit constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'inclusion foncière. Pour REDAA, l'enjeu central réside donc dans la transformation des droits formellement reconnus en droits effectivement accessibles, sécurisés, participatifs et défendables dans les territoires.

4.8. Stratégies nationales de restauration et engagements environnementaux

La gouvernance foncière s'inscrit dans un ensemble plus large de politiques nationales d'adaptation au changement climatique, de résilience des populations et de protection des écosystèmes. Dans cette perspective, le Plan d'Actions du Plan National d'Adaptation (PNA) du Burkina Faso pour la période 2024-2026 constitue un cadre stratégique particulièrement pertinent pour apprécier les enjeux de restauration et d'adaptation mis en évidence par REDAA.

4.8.1. Plan d'Actions du Plan National d'Adaptation (PNA) 2024-2026

Le PNA s'inscrit dans une vision à l'horizon 2028 visant à renforcer les capacités institutionnelles et communautaires du Burkina Faso pour une gestion proactive et résiliente des impacts climatiques. Son objectif central est de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des communautés.

Le plan fixe notamment trois résultats chiffrés à l'horizon 2028 : porter l'indice national d'adaptation au changement climatique (ND-GAIN) de 37,6 à 38,85 ; réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 52,7 % à moins de 50 % ; et atteindre un taux de couverture des besoins céréaliers de 140 %, contre 101 % en 2022.

Sa mise en œuvre repose sur trois axes complémentaires :

Axe 1 – Adaptation sectorielle : renforcement de la résilience dans l'agro-pastoralisme, l'eau, les forêts, la santé, l'énergie et les infrastructures ;

Axe 2 – Recherche et développement : développement et adoption de technologies et solutions innovantes adaptées aux risques climatiques ;

Axe 3 – Gouvernance : amélioration du cadre juridique, mobilisation des ressources financières et renforcement de l'accès à l'information climatique.

Le PNA accorde également une place transversale au partenariat, à la subsidiarité, à l'équité ainsi qu'à l'intégration du genre et de l'inclusion (GESI).

4.8.2. Convergence avec les résultats de REDAA

Le rapprochement avec REDAA fait apparaître une forte convergence entre les orientations nationales et les réalités observées dans les communes étudiées. Les pratiques de restauration et d'adaptation recensées auprès des ménages notamment le zaï, les cordons pierreux, les demi-lunes, la fumure organique et la régénération naturelle assistée (RNA) s'inscrivent directement dans l'objectif de renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux et des écosystèmes.

La convergence est également institutionnelle : les contraintes relevées par REDAA en matière de financement, de capacités techniques, d'accès à l'information et de coordination trouvent un écho direct dans l'Axe 3 du PNA, qui fait de la mobilisation des ressources, de la gouvernance et de l'accès à l'information climatique des leviers de l'adaptation.

Toutefois, cette convergence ne permet pas d'établir une relation causale entre le PNA et l'adoption des pratiques observées. Elle montre plutôt que les constats empiriques de REDAA et les orientations nationales poursuivent des objectifs convergents de résilience, restauration des écosystèmes, adaptation agro-pastorale et inclusion.

REDAA confirme ainsi, à l'échelle locale, plusieurs priorités du PNA : renforcer la résilience des systèmes agro-pastoraux, soutenir les capacités des acteurs, améliorer l'accès à l'information et mobiliser les ressources nécessaires à l'adaptation. L'enjeu demeure toutefois la traduction effective de ces orientations nationales en capacités opérationnelles et en investissements durables dans les territoires.

4.8.3. Neutralité en matière de dégradation des terres

Le Burkina Faso s'est engagé dans la mise en œuvre de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), avec pour objectif national, à l'horizon 2030, de restaurer 100 % des 5,16 millions d'hectares de terres dégradées, correspondant à 19 % du territoire national, par rapport à la période de référence 2002-2013.

Cette ambition nationale est déclinée en plusieurs cibles complémentaires : mettre fin à la conversion des forêts d'ici 2030 ; améliorer la productivité de 2,5 millions d'hectares de terres en déclin ; améliorer les stocks de carbone sur 798 000 hectares ; et récupérer 295 000 hectares de terrains non viabilisés.

Ces objectifs placent la restauration des terres au cœur des politiques nationales de gestion durable des ressources naturelles, de lutte contre la dégradation des terres et de renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Ils donnent également une portée nationale aux efforts locaux de restauration observés dans les territoires étudiés.

NB :À ce stade, aucune comparaison directe ne doit toutefois être établie avec les données de cette étude relatives aux ménages déclarant disposer de terres dégradées. Les indicateurs nationaux de la NDT portent sur des superficies territoriales évaluées selon une méthodologie spécifique, tandis que les données de l'étude sont recueillies auprès des ménages et renvoient à leurs terres/parcelles déclarées. Ces niveaux d'observation et ces unités de mesure étant différents, leur rapprochement quantitatif ne serait pas méthodologiquement valide.

4.8.4. Contribution déterminée au niveau national (CDN) et stratégie nationale REDD+

Le Plan d'investissement de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) prévoit des actions relatives à la restauration des écosystèmes, à la gestion durable des terres et au renforcement de la résilience des communautés.

La Stratégie nationale REDD+ vise quant à elle la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que la gestion durable des ressources forestières et le renforcement des stocks de carbone.

Ces orientations renforcent la cohérence entre restauration des terres, adaptation climatique, gestion durable des ressources naturelles et résilience des populations.

Ces deux cadres renforcent ainsi la cohérence d'ensemble des politiques nationales en reliant restauration des terres, adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources naturelles, conservation des forêts et résilience des populations.

Pour cette présente étude, l'intérêt de cette articulation est principalement analytique : elle permet de situer les pratiques locales de restauration dans une vision nationale plus large, sans attribuer aux politiques nationales un effet causal sur les pratiques observées dans les communes étudiées.

4.9. Synthèse analytique des apports de la revue documentaire

La lecture croisée de la documentation et des données recueillies sur le terrain ne remet pas en cause les résultats empiriques de l'étude ; elle les situe dans un cadre national et régional plus large, en précise la portée et en éclaire certains mécanismes. Elle permet surtout de dépasser une lecture strictement locale des constats pour identifier les facteurs institutionnels, financiers et sociaux susceptibles d'expliquer leur persistance.

4.9.1. Un déficit d'effectivité davantage qu'un déficit normatif

La première convergence forte concerne le décalage entre l'existence des normes et leur effectivité locale. Le Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière du Burkina Faso relevait déjà, en 2014, que le pays disposait d'un dispositif réglementaire relativement satisfaisant, mais que ses performances étaient limitées par la non-effectivité des dispositions sur le terrain. Cette conclusion converge directement avec les résultats de REDAA : la faiblesse observée ne tient pas principalement à l'absence de textes, mais à leur appropriation, leur accessibilité et leur mise en œuvre effective.

Cette convergence donne une portée plus large au constat établi dans les quatre communes. Elle invite à considérer la gouvernance foncière non seulement comme une question de production normative, mais comme une question d'effectivité institutionnelle : information des populations, capacité des services, fonctionnement des instances locales, coûts des procédures, disponibilité des ressources et articulation entre normes formelles et pratiques sociales.

4.9.2. Le financement comme facteur structurel de l'effectivité foncière et de la restauration

La revue documentaire renforce particulièrement le constat selon lequel la contrainte financière constitue un déterminant majeur de l'action foncière et de la restauration.

L'évaluation quinquennale de la mise en œuvre de la loi n°034-2009 fait apparaître un écart considérable entre les prévisions budgétaires et les ressources effectivement mobilisées : sur plus de 20,8 milliards de FCFA prévus pour la période considérée, environ 2,75 milliards ont été mobilisés, soit 13,18 %. Le taux de traitement des dossiers d'APFR était par ailleurs de 24,8 %, avec des délais pouvant atteindre plusieurs mois. Dans la commune de Zitenga, depuis l'adoption de la loi n°034-2009, seulement 287 APFR dont 261 (Homme) et 26 (Femmes) ont été délivrées. En ce qui concerne la commune de Zorgho, 11 demandes ont été reçues mais non traitées par manque d'une délibération sur les coûts liés à l'APFR par le conseil communal. L'inexistence des instances foncières locales dans la commune de lâ-todin et la non-fonctionnalité de ces instances dans la commune de Bokin n'ont pas permis à ces communes de recevoir, traiter et délivrer un APFR. Les premiers responsables de ces communes attribuent cette non effectivité au manque de moyen financiers et techniques.

À l'échelle du ménage, les coûts associés à l'APFR peuvent également constituer une barrière importante : le coût documenté pour une parcelle de 10 hectares atteint environ 537 500 FCFA, tandis que le coût moyen d'une APFR peut varier fortement selon la superficie et le contexte communal. Dans la commune de Zitenga le coût de l'APFR est de 1500/ha selon la délibération du conseil communale. Les autres communes concernées par l'étude ne disposent pas d'un document qui fixe les coûts de l'APFR dans la commune,

Ces données documentaires convergent avec le résultat central de l'enquête REDAA selon lequel 94,1 % des ménages citent le manque de moyens financiers et techniques comme principal frein à la restauration, contre 20,3 % pour la non-sécurisation foncière. La convergence est particulièrement forte puisque la contrainte financière est observée simultanément dans les documents nationaux, dans les dispositifs de sécurisation foncière et dans les déclarations des ménages.

Il en résulte une implication opérationnelle importante : une politique de sécurisation ou de restauration ne peut être évaluée uniquement à partir de l'existence des dispositifs ; elle doit également considérer la capacité réelle des ménages et des institutions à supporter les coûts de leur mise en œuvre.

4.9.3. La faiblesse des instances locales relève de leur fonctionnalité

Les résultats de l'étude ProSol (2024) permet également de mieux comprendre pourquoi les CFV, CCFV et SFR peuvent demeurer faiblement opérationnels malgré leur reconnaissance institutionnelle.

Le problème renvoie notamment à l'insuffisance des ressources humaines et financières, mais aussi à des tensions sociales et institutionnelles documentées dans les travaux antérieurs : rapports de pouvoir entre groupes, tensions intergénérationnelles, effets des interventions extérieures et marginalisation de certaines catégories, notamment les femmes.

Cette lecture rejoint directement les résultats REDAA : la présence formelle d'une structure ne garantit pas sa fonctionnalité. Une instance peut être créée juridiquement tout en restant peu connue, insuffisamment équipée, faiblement formée ou difficilement accessible aux populations. Ce constat est unanime dans les communes d'études qui montre que dans la commune de Zorgho et Bokin, nous avons constaté la présence effective des instances locales de gestion foncière (CFV, CCFV) dans l'ensemble des villages. Cependant, fort est de constater que depuis la mise en place de ces instances aucune APFR n'a été établie à nos jours marquant la non fonctionnalité de ces instances

L'enjeu pour les collectivités n'est donc pas simplement de « créer des structures », mais de garantir les conditions de leur fonctionnement effectif : compétences, formation, moyens, légitimité, articulation avec les autorités coutumières et capacité à recevoir et traiter les différends.

4.9.4. Sécurité foncière, investissement et restauration : une convergence à plusieurs niveaux

La revue documentaire apporte un élément particulièrement important à l'interprétation du lien observé par l'enquête REDAA entre sécurité foncière et investissement.

L'évaluation d'impact du Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PSFMR 2019) associe la sécurisation foncière à une amélioration de la productivité agricole de +326,33 kg/ha. Ce résultat indépendant vient compléter, sans s'y substituer, l'association observée dans REDAA entre sécurité foncière et adoption de la RNA, ainsi que les témoignages qualitatifs recueillis auprès des acteurs locaux.

La convergence entre ces trois niveaux : données nationales, analyse quantitative REDAA et données qualitatives locales renforce l'hypothèse selon laquelle la stabilité des droits peut favoriser les investissements dont les bénéfices se construisent dans le temps.

Elle ne permet toutefois pas de conclure que la sécurisation foncière produit à elle seule la restauration. Les données de l'étude montrent au contraire que les moyens financiers et techniques constituent le principal frein déclaré. La conclusion la plus robuste est donc la suivante :

> La sécurité foncière crée un environnement plus favorable à l'investissement dans la restauration des terres, mais cet environnement ne devient réellement productif que lorsqu'il est associé à des capacités économiques, techniques et institutionnelles suffisantes.

Cette formulation doit constituer la référence du rapport, car elle évite aussi bien de sous-estimer le rôle de la sécurité foncière que de lui attribuer un effet qu'elle ne peut produire seule.

4.9.5. Les résultats sur la restauration bénéficient d'une convergence régionale

Les techniques de restauration observées dans l'étude notamment le zaï et les cordons pierreux correspondent aux principales pratiques d'adaptation et de conservation documentées dans une étude régionale antérieure sur la vulnérabilité climatique de la région de Oubri. Cette étude identifiait également une forte vulnérabilité aux irrégularités pluviométriques, aux fortes chaleurs, aux inondations et aux épisodes de sécheresse.

Cette convergence renforce la crédibilité externe des pratiques observées dans l'enquête REDAA. Elle ne permet cependant pas d'attribuer leur adoption à une politique nationale ou à un programme particulier. Il s'agit d'une convergence empirique et contextuelle, non d'une démonstration d'effet de politique publique.

4.9.6. L'inclusion foncière doit être pensée au-delà de l'accès à la terre

La revue documentaire conforte également un résultat essentiel de l'étude *:* l'égalité d'accès ne signifie pas nécessairement égalité de pouvoir foncier.

La propriété, le contrôle, la participation aux décisions et la capacité à valoriser la terre constituent des dimensions distinctes. Cette distinction est particulièrement importante pour les femmes. Les entretiens avec les acteurs rapportent notamment des situations dans lesquelles la formalisation elle-même n'a pas suffi à garantir la stabilité des droits des femmes, illustrant le fait que la formalisation juridique ne supprime pas automatiquement les rapports sociaux de pouvoir.

Cette lecture rejoint directement les données REDAA : les femmes peuvent disposer d'un droit d'usage ou participer aux activités de restauration tout en restant faiblement représentées dans la décision, la propriété et le contrôle de la ressource.

La priorité ne doit donc pas être formulée uniquement en termes d'accès des femmes à la terre, mais en termes de sécurisation de leurs droits, participation aux décisions et capacité effective à valoriser les investissements réalisés.

4.9.7. Les droits des éleveurs illustrent également l'écart entre norme et pratique

Le cadre juridique reconnaît aux pasteurs des droits d'accès aux espaces pastoraux, d'utilisation des ressources naturelles et de mobilité des troupeaux. Il prévoit également une protection particulière des espaces pastoraux dans les zones soumises à la pression foncière. Or les données REDAA montrent que la pression foncière, notamment dans les espaces périurbains, peut compromettre concrètement ces usages. Le cas de Zitenga illustre ainsi une nouvelle fois le mécanisme central du rapport : la reconnaissance juridique d'un droit ne garantit pas automatiquement son exercice effectif.

Cette convergence justifie que la gouvernance foncière soit appréhendée comme une question d'arbitrage entre usages, de prévention des conflits et de capacité institutionnelle à faire respecter les droits reconnus.

4.9.8. Les réformes récentes constituent un contexte, non un effet démontré

Les réformes foncières et institutionnelles intervenues en 2025 et 2026 constituent un élément majeur du contexte dans lequel l'étude a été conduite. Elles doivent toutefois être interprétées avec une prudence particulière.

L'étude ne dispose pas du recul temporel nécessaire pour mesurer leurs effets sur les pratiques foncières, la sécurité des droits, la restauration ou la cohésion sociale. Elles doivent donc être considérées comme des transformations du cadre institutionnel au moment de l'étude, et non comme des politiques dont l'efficacité aurait déjà été démontrée par les résultats REDAA.

Cette distinction est méthodologiquement essentielle : elle protège le rapport contre toute attribution rétrospective d'effets à des réformes trop récentes pour avoir pu être correctement évaluées.

4.9.9. Synthèse interprétative finale

La triangulation documentaire permet ainsi de dégager une matrice du cadre juridique et institutionnel.

Tableau 12: Tableau Matriciel : Cadre Juridique, Écarts de Mise en Œuvre et Solutions

Cadre Juridique / Instrument	Objectifs Visés	Écarts & Blocages de Mise en Œuvre	Solutions pour Résorber les Écarts

Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR - 2007)	• Assurer un accès équitable au foncier et garantir les investissements. • Concilier légitimité coutumière et légalité moderne. • Offrir un cadre stratégique de référence pour la réduction de la pauvreté.	• Pilotage institutionnel déficient (non-tenue régulière du CONA-SFR). • Dépendance financière quasi exclusive envers les PTF. • Blocage du Fonds National (FNSFMR) et de l'Agence Nationale (ANTR).	• Mettre en place une instance restreinte de coordination interministérielle (MAERAH, MINEFID, MATM, MCP). • Opérationnaliser le FNSFMR et clarifier l'ancrage de l'ANTR. • Assurer un financement pérenne sur le budget national.
Loi n° 034-2009/AN portant Régime Foncier Rural (LRFR)	• Reconnaître et formaliser les droits coutumiers via l'APFR. • Décentraliser la gestion foncière (SFR, CFV, CCFV). • Adapter les règles via les Chartes Foncières Locales (CFL).	• Faible taux de délivrance des APFR (coût élevé et lenteur des avis du Cadastre). • Inachèvement institutionnel : non-fonctionnalité ou expiration des mandats des CFV/CCFV. • Méconnaissance des textes par les producteurs.	• Subventionner et alléger les coûts de délivrance des APFR pour les vulnérables. • Allonger les mandats des instances de 3 à 5 ans avec appui technique permanent. • Intensifier la sensibilisation en langues nationales et interopérer les outils numériques (MAST, SIF).
Réorganisation Agraire et Foncière (RAF : 1984, 1996, 2012 / Loi 015-2025)	• Définir le Domaine Foncier National (État, collectivités, particuliers). • Planifier l'aménagement du	• Retard dans le transfert effectif des terres aux collectivités territoriales. • Faible couverture cadastrale et retard d'immatriculation du	• Réaliser le transfert effectif et l'immatriculation des terres des collectivités. • Accélérer le déploiement du Cadastre

	territoire (SDAU, POS). • Encadrer la mise en valeur obligatoire et lutter contre la spéculation.	domaine public. • Chevauchements juridiques avec les lois sectorielles.	national informatisé. • Harmoniser la RAF avec la loi foncière rurale et la loi d'aménagement du territoire (Loi 024-2018).
Loi n° 008-2023/ALT portant Promotion Immobilière	• Assainir le secteur et interdire la promotion foncière par le privé sur terres rurale. • Encadrer les opérations immobilières sur terrains aménagés. • Réserver la promotion aux logements sociaux (au moins 30%).	• Prolifération passée d'entreprises immobilières ayant accaparé des milliers d'hectares agricoles. • Extension incontrôlée du bâti et dépossession des communautés riveraines.	• Exercer un contrôle étatique rigoureux sur les agréments et interdire les lotissements privés ruraux. • Rendre fonctionnelle la commission de retrait des terrains non bâtis. • Réorienter les investissements vers le logement social et la copropriété.
Règlement Amiable & Instances de Proximité (CCFV & Loi 003-2026 Faso Bũ-Kaoore)	• Institutionnaliser la conciliation préalable obligatoire pour les litiges fonciers ruraux. • Articuler les mécanismes coutumiers de médiation avec la justice moderne.	• Blocage de dossiers judiciaires faute de Procès-Verbaux (PV) de conciliation. • Sous-équipement et manque de motivation des membres des CCFV. • Tensions de légitimité entre coutume et instances villageoises.	• Introduire une disposition transitoire permettant la saisine du TGI en cas d'absence de CCFV. • Former et équiper les CCFV en kits de travail. • Appliquer la loi Faso Bũ-Kaoore pour adosser légalement les mécanismes coutumiers à l'appareil judiciaire.

Source : étude REDAA 2026

Six enseignements structurants se dégagent pour le projet REDAA.

Premièrement, le principal déficit de la gouvernance foncière ne réside pas dans l'absence de normes et texte, mais dans leur effectivité locale : appropriation, accessibilité, capacités institutionnelles et articulation avec les pratiques sociales.

Deuxièmement, la contrainte financière constitue un facteur transversal qui affecte à la fois la sécurisation foncière, le fonctionnement des institutions locales et la restauration des terres. Sa convergence avec les résultats de l'enquête ménage lui confère une importance particulière dans le diagnostic.

Troisièmement, la sécurité foncière apparaît comme un levier facilitateur de l'investissement à long terme, mais non comme une condition suffisante de la restauration des terres. Son effet potentiel dépend de l'accès aux moyens financiers, techniques et organisationnels.

Quatrièmement, l'inclusion foncière doit être évaluée au-delà de l'accès à la terre. Propriété, contrôle, participation et capacité de décision constituent des dimensions essentielles, particulièrement pour les femmes et les groupes dont les droits sont socialement plus précaires.

Cinquièmement, les techniques de restauration observées par REDAA s'inscrivent dans les dynamiques régionales d'adaptation au changement climatique, ce qui renforce la cohérence externe des résultats sans permettre d'attribuer leur adoption à une intervention ou à une politique particulière.

Sixièmement, la gouvernance foncière, la restauration et la cohésion sociale doivent être envisagées comme des dimensions interdépendantes mais non substituables. La sécurisation des droits peut favoriser l'investissement ; la restauration peut créer des intérêts communs et des espaces de coopération ; mais ni l'une ni l'autre ne garantit automatiquement la cohésion sociale.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

5.1. Retour sur les objectifs spécifiques

5.1.1. Analyse des mécanismes formels et informels de gouvernance foncière

L'étude met en évidence une gouvernance foncière hybride, fondée sur l'articulation progressive entre mécanismes coutumiers, sociaux et institutionnels. Les mécanismes de proximité constituent généralement le premier niveau de recours, en raison de leur légitimité sociale, de leur accessibilité et de leur capacité à préserver les relations entre les parties. Les mécanismes administratifs et institutionnels interviennent davantage lorsque la conciliation locale échoue ou lorsque la nature du conflit exige un recours à un niveau d'autorité supérieur. Cette configuration relève donc moins d'une opposition entre « coutumier » et « formel » que d'une chaîne graduelle de recours.

Les données qualitatives illustrent cette articulation. À Pougma, le recours au mécanisme traditionnel est privilégié notamment pour préserver la cohésion sociale. À Songdin, la recherche d'une solution amiable répond à la volonté de maintenir les relations entre les parties. À Nabmayaonghin, la séquence famille–chef–administration traduit une progression vers des niveaux institutionnels plus formels lorsque les mécanismes de proximité ne permettent pas de résoudre le conflit. À Lâ-Todin, certains témoignages montrent également que l'échec de la conciliation peut conduire à la saisine de la préfecture. Ces situations montrent que la pratique foncière locale repose sur une succession de niveaux de régulation, plutôt que sur le recours exclusif à un seul système.

Cette gouvernance doit toutefois être appréciée au-delà de la seule gestion des conflits. Elle intervient également dans l'accès à la terre, la sécurisation des droits, la participation aux décisions et la protection des groupes vulnérables. Or, les mécanismes coutumiers, malgré leur proximité sociale, ne garantissent pas nécessairement un accès équivalent aux ressources et au pouvoir de décision. Les résultats relatifs aux femmes montrent notamment qu'un accès d'usage relativement élevé peut coexister avec une faible maîtrise de la propriété et une participation limitée aux décisions foncières. La proximité et la légitimité sociale des mécanismes locaux constituent donc des atouts, mais ne suffisent pas à garantir, à elles seules, l'équité et la protection effective des droits.

Les données quantitatives confortent cette lecture. Parmi les ménages connaissant les instances foncières locales, 68 % les jugent fonctionnelles, tandis que les mécanismes amiables et les autorités de proximité demeurent privilégiés avant le recours aux instances administratives ou judiciaires. Cette préférence semble principalement liée à leur proximité, à leur légitimité sociale et à la recherche de solutions permettant de préserver la cohésion communautaire.

La complémentarité entre les deux registres demeure néanmoins imparfaite. Près de la moitié des ménages enquêtés ne connaissent pas les SFR, CFV ou CCFV, tandis que les difficultés de formation, de fonctionnement et d'accessibilité limitent leur appropriation. Il existe ainsi un écart entre l'existence institutionnelle des dispositifs et leur visibilité et fonctionnalité effectives au niveau local. Cet écart est particulièrement important pour les personnes qui disposent de moins de ressources sociales, économiques ou informationnelles pour défendre leurs droits.

L'enjeu n'est donc pas de substituer les mécanismes formels aux mécanismes coutumiers, mais de sécuriser leur articulation. Les mécanismes de proximité peuvent favoriser l'accès, la prévention et la résolution amiable des conflits ; les dispositifs formels doivent, quant à eux, garantir la sécurité juridique, la traçabilité des droits et la protection des personnes lorsque les rapports sociaux ou les arrangements locaux ne permettent pas d'assurer une solution équitable. La recherche de la cohésion sociale ne devrait ainsi pas conduire à affaiblir les droits des groupes vulnérables ou à maintenir des pratiques défavorables à leur égard.

Le résultat majeur de l'objectif spécifique est donc le suivant : l'efficacité de la gouvernance foncière ne dépend pas du choix entre mécanismes coutumiers et mécanismes formels, mais de la fonctionnalité de l'ensemble de la chaîne de gouvernance, de l'accès initial à la ressource jusqu'à la résolution des conflits, en passant par la sécurisation des droits, la participation et la protection des groupes vulnérables.

5.1.2. Lien entre sécurité foncière et restauration

Les données qualitatives permettent surtout de comprendre le mécanisme par lequel la sécurité foncière peut favoriser l'investissement dans la restauration des terres. Ainsi, la sécurité foncière peut être qualifié d'un : « levier de l'investissement à long terme. Les données de l'enquête REDAA, montrent un pourcentage d'adoption de la RNA sur les parcelles totalement sécurisées (76,4 %) par rapport aux parcelles non sécurisées (50 %) (Annexe A tableau 22). Cela s'explique par deux facteurs majeurs :

- L'obstacle du droit d'usage temporaire due au l'instabilité des droits du régime de prêts de terres qui ne donne pas une garantie de jouissance à long terme. Cette forme d'accès à la terre est beaucoup plus courante chez les étrangers (PDI) et les femmes qui sont souvent victime d'injustice foncière et craint que leurs efforts de récupération ne profitent finalement qu'au propriétaire qui reprendrait une terre redevenue fertile. À Bokin, les investigations indiquent explicitement que la gestion traditionnelle « limite les investissements ». Des éleveurs de Zitenga et de Zorgho soulignent que la crainte de perdre une parcelle prêtée réduit l'incitation à réaliser des aménagements dont les bénéfices ne sont pas immédiats. Autrement dit, lorsqu'un producteur ne dispose pas d'une assurance suffisante sur la durée de son droit d'usage, il peut hésiter à engager des travaux, des ressources ou des investissements dont les effets ne seront visibles qu'à moyen ou long terme.

- Le verrou socioculturel lié à la symbolique de l'arbre. La différence de 26 points de pourcentage entre parcelles sécurisées et non sécurisées reflète également une réalité coutumière profonde identifiée dans les investigations. Dans de nombreuses localités, protéger ou planter des arbres est perçu comme une tentative d'appropriation définitive de la terre. En plus une des principes la plus répondue est l'interdiction formelle de planter un arbre sur une terre prêté. À Lâ-Todin, il est précisé que celui qui dispose d'un droit temporaire *« ne peut ni planter des arbres »,* ni céder son droit. La RNA, bien que naturelle, est souvent assimilée à cette pratique et évitée pour prévenir des conflits fonciers.

Cette lecture donne un contenu concret à l'association statistique observée entre sécurité foncière et adoption de la RNA (OR=3,59 [1,67-7,75] p=0,001 pour sécurité 'totale) (figure 7) : la sécurisation du droit peut renforcer l'horizon temporel de l'exploitant et, par conséquent, son intérêt à investir dans une restauration dont les bénéfices sont différés. Cette interprétation demeure toutefois une explication plausible étayée par les données qualitatives, et non la démonstration d'une causalité directe.

- La formalisation (APFR) comme solution de rupture : Ces résultats suggèrent que la formalisation des droits peut constituer un levier important de sécurisation des investissements environnementaux à long terme.

En résumé, ces chiffres montrent que la restauration des terres comporte à la fois des dimensions techniques, économiques et foncières. Sans une sécurisation formelle garantissant la pérennité des droits, la RNA reste une pratique limitée par la crainte de l'expropriation et les interdits coutumiers liés à la présence de l'arbre. Cette sécurisation est jugée prioritaire pour les femmes et les jeunes, qui sont les plus actifs dans l'aménagement mais les moins sécurisés.

5.1.3. Liens entre sécurité foncière, restauration des terres et cohésion sociale

Le lien entre sécurité foncière et investissement dans la restauration des terres constitue l'un des résultats les plus fortement triangulés de l'étude. Sur le plan quantitatif, les ménages disposant d'un niveau plus élevé de sécurité foncière présentent une probabilité significativement plus importante d'adopter la Régénération naturelle assistée (RNA), avec un rapport de cotes ajusté de 3,59 (p = 0,001). Cette association est corroborée par les focus groups et les entretiens réalisés auprès des acteurs locaux.

Les données qualitatives permettent d'en préciser le mécanisme explicatif. Des éleveurs de Zitenga et de Zorgho soulignent que la crainte de voir le propriétaire reprendre une parcelle prêtée réduit la volonté d'y engager des aménagements dont les bénéfices sont différés. De même, les acteurs communaux soulignent que les producteurs recherchent une garantie suffisante sur leurs droits avant d'engager des investissements

à moyen ou long terme. Ainsi, plus le producteur estime son droit d'usage stable, plus il est susceptible d'accepter d'investir dans une restauration dont les bénéfices ne sont pas immédiatement perceptibles.

Cette relation doit néanmoins être interprétée avec prudence. La sécurité foncière constitue une condition facilitatrice, mais non une condition suffisante de la restauration. Le manque de moyens financiers et techniques est cité par 94,1 % des ménages, contre environ 20,3 % pour la non-sécurisation foncière (figure 5). La décision de restaurer dépend donc également des capacités financières, matérielles, techniques et organisationnelles des ménages.

Les pratiques déclarées par les ménages ayant entrepris une initiative de restauration confirment par ailleurs une hiérarchie dans l'adoption des techniques. Les cordons pierreux arrivent en tête avec 84,9 %, suivis du zaï (74,6 %), du reboisement (64,9 %), des demi-lunes (57,2 %) et de la RNA (43,8 %) (Figure 4). Cette hiérarchie suggère une diffusion plus importante des techniques de conservation et de récupération des sols déjà connues et maîtrisées localement, tandis que la RNA demeure moins fréquemment déclarée.

Le lien avec la cohésion sociale complète cette lecture. Les conflits fonciers peuvent interrompre ou retarder les investissements sur les parcelles concernées ; inversement, les mécanismes de règlement amiable et la sécurisation des relations entre ayants droit peuvent créer un environnement plus favorable à la continuité des investissements. Le rapport relève ainsi que les litiges peuvent paralyser les actions de restauration dans l'attente de leur résolution. La restauration apparaît dès lors non seulement comme une intervention environnementale, mais également comme une activité susceptible de soutenir la coopération autour de la gestion durable des ressources.

Conclusion analytique : Au total, les résultats montrent que la sécurité foncière favorise les conditions d'un investissement durable dans la restauration, sans en constituer le déterminant unique. L'effet observé sur la RNA est statistiquement robuste, mais son expression dépend également des moyens disponibles et de la stabilité des relations sociales. La restauration durable apparaît ainsi à l'intersection de trois conditions complémentaires : un droit suffisamment sécurisé, des capacités d'investissement et un environnement social permettant la continuité de l'action.

Cette lecture est particulièrement importante pour REDAA : sécuriser les droits fonciers sans renforcer les capacités techniques et matérielles risquerait de produire des effets limités ; inversement, promouvoir la restauration sans tenir compte de la stabilité des droits pourrait fragiliser la durabilité des investissements. Le véritable enjeu est donc de traiter conjointement sécurité foncière, restauration et cohésion sociale.

5.1.4. Opportunités d'inclusion des groupes vulnérables dans les processus de décision liés à la terre et à la restauration

L'analyse des résultats montre que l'inclusion des groupes vulnérables ne peut être appréciée à travers le seul accès à la terre. Elle doit également être examinée au regard de leur représentation, de leur participation effective aux instances, de leur capacité à prendre part aux décisions et de leur implication dans les processus liés à la restauration des terres. Les résultats permettent ainsi d'identifier, pour chaque groupe, des opportunités spécifiques d'inclusion dans les processus de décision foncière et de restauration.

Tableau 13: Opportunités d'inclusion des groupes vulnérables dans les processus de décision liés à la terre et à la restauration

Groupe Ciblé	Problème Établi	Actions Opérationnelles (0-6 mois)	Indicateurs Clés
Femmes	Faible % d'accès sécurisé à la terre (6,2 %) des femmes Faible % de participation aux instances décisionnelles foncières malgré leur très forte implication dans la restauration.	Act 1 : Négocier l'obtention de parcelles sécurisées pour les groupements de femmes. Act 2 : Faciliter leur autonomie financière par octroie de microcrédit. Act 3 : Réaliser des aménagements communautaires sécuriser formellement au profit des femmes.	Nombre d'accords écrits sécurisant les parcelles des femmes ; % de femmes formées bénéficiant de microcrédits.
PDI	Les PDI ont un % d'accès sécurisé à la terre le plus bas (5,3%) parmi les couches vulnérables une prévalence record d'injustices (21,1 %) des PDI dues à des prêts d'usage verbaux révocables.	Act 1 : Négocier des baux ou des contrats écrits de prêt de terre à moyen/long terme (minimum 5 ans) avec les tuteurs locaux. Act 2 : Intégrer les PDI comme prioritaires dans les comités locaux et les initiatives d'appui matériel.	Nombre de contrats de prêt formalisés par écrit ; % d'accès des PDI aux intrants et équipements de restauration.
Éleveurs	Accès sécurisé limité (10,6 %) des éleveurs au zones pastorales et obstruction	Act 1 : Impliquer directement les éleveurs dans la gouvernance communale.	Nombre de kilomètres de couloirs de passage balisés et

	des couloirs de passage provoquant des conflits.	Act 2 : Formaliser et sécuriser l'accès aux zones de pâturage et aux pistes pastorales pour prévenir les conflits de dégâts de cultures.	cartographiés ; % d'éleveurs représentés dans les CFV/CCFV.
Jeunes	niveau d'information des jeunes très critique (2,4 %) sur les mécanismes de gouvernance foncière favorisant l'exode et l'orpaillage au profit de l'agriculture.	Act 1 : Organiser des campagnes d'information et de formation sur les droits formels en langues locales adaptés. Act 2 : Financer des activités de restauration génératrices de revenus rapides (production de semences, pépinières, embouche).	% de jeunes déclarant connaître les instances foncières locales ; nombre de projets verts gérés par des jeunes.

Source : étude REDAA 2026

CONCLUSION GENERALE

La présente étude de référence met en évidence une gouvernance foncière rurale caractérisée moins par l'absence de règles que par l'écart entre l'existence du cadre normatif, son appropriation par les acteurs, son accessibilité et sa traduction effective dans les pratiques locales. Les mécanismes coutumiers et les instances de proximité conservent une forte légitimité sociale et constituent fréquemment les premiers niveaux de recours, tandis que les institutions formelles interviennent progressivement lorsque les mécanismes locaux ne permettent pas d'aboutir. L'enjeu central réside donc dans l'articulation fonctionnelle de ces différents niveaux plutôt que dans la substitution de l'un à l'autre.

La sécurité foncière apparaît comme un facteur facilitateur de l'investissement dans le temps long, notamment à travers son association statistiquement significative avec l'adoption de la RNA (OR ajusté = 3,59 ; p = 0,001). Cette relation ne doit toutefois pas être interprétée comme une causalité exclusive ni étendue indistinctement à toutes les formes de restauration. Le principal frein déclaré par les ménages demeure le manque de moyens financiers et techniques (94,1 %), très largement devant la non-sécurisation foncière (20,3 %) (Figure 5). La sécurisation des droits constitue donc une condition importante, mais non suffisante, de la restauration durable.

Les données qualitatives montrent par ailleurs que la restauration peut constituer un espace de coopération et contribuer, dans certaines conditions, à la cohésion sociale. Cette relation demeure toutefois conditionnelle : la restauration ne produit pas automatiquement la cohésion, pas plus que le règlement juridique d'un différend ne garantit sa réconciliation sociale. Sécurité foncière, restauration et cohésion sociale doivent ainsi être pensées comme trois dimensions interdépendantes, mais analytiquement distinctes.

L'analyse de l'inclusion révèle également que l'accès à la terre ne suffit pas à caractériser la sécurité foncière des groupes vulnérables. Pour les femmes, l'accès d'usage apparaît relativement comparable à celui des hommes, mais la propriété et le pouvoir de décision demeurent fortement inégalitaires. Pour les PDI, la vulnérabilité combine précarité des droits, dépendance à l'intermédiation sociale et faible visibilité institutionnelle. Les jeunes, les éleveurs et les personnes handicapées rencontrent quant à eux des obstacles spécifiques qui appellent des réponses différenciées.

Au total, le diagnostic conduit à une proposition centrale : le principal enjeu foncier des territoires étudiés n'est pas seulement de sécuriser davantage la terre, mais de rendre les droits effectivement reconnus, accessibles, exercés et compatibles avec la capacité des ménages à investir dans leur valorisation durable.

La principale incertitude demeure la forte disparité géographique de l'adoption de la RNA. Les données disponibles ne permettent pas actuellement de déterminer si celle-ci résulte principalement d'effets de

programme, de modalités d'accompagnement différenciées ou d'autres facteurs territoriaux. Cette question doit donc être investiguée avant le calibrage définitif des interventions consacrées à la RNA.

RECOMMANDATIONS

- ✓ **Pour le projet REDAA : actions prioritaires à court terme (0–6 mois)**

Tableau 14: Recommandation pour le projet REDAA : actions prioritaires à court terme (0–6 mois)

Constat établi	Recommandation opérationnelle	Responsable principal	Échéance	Indicateur de suivi
Le manque de moyens financiers et techniques constitue le principal frein déclaré à la restauration (94,1 % contre 20,3 % pour la non-sécurisation foncière).	Rééquilibrer les interventions en combinant sécurisation foncière, appui technique et accès aux moyens matériels et financiers nécessaires à la restauration.	SPONG / partenaires de mise en œuvre	0–6 mois	Part des activités et ressources consacrées simultanément à sécurisation + restauration
Forte disparité géographique de l'adoption de la RNA, non expliquée par les données disponibles.	Réaliser une investigation qualitative ciblée sur les déterminants territoriaux de l'adoption avant de calibrer les activités RNA.	Équipe projet / consultants	0–3 mois	Investigation réalisée et facteurs explicatifs documentés
Vulnérabilité foncière particulièrement forte des PDI.	Intégrer un volet spécifique de sécurisation et d'inclusion des PDI, avec des indicateurs permettant de suivre stabilité des accès, participation aux activités de restauration et participation communautaire.	Partenaires de mise en œuvre / comité local de recherche participative	0–6 mois	Indicateurs PDI intégrés au dispositif de suivi
Les femmes participent aux activités de restauration tout en demeurant souvent exclues du contrôle des droits et des décisions.	Sécuriser et valoriser les investissements réalisés par les femmes sur les terres auxquelles elles ont un droit d'usage, parallèlement au renforcement de leur participation décisionnelle	Partenaires / instances foncières locales	0–6 mois	Nombre de femmes participant aux instances et bénéficiant d'un mécanisme de sécurisation de

	et de leur autonomie économique.			leurs investissements

Source : étude REDAA 2026

- ✓ **Pour les collectivités territoriales**

Constat établi	**Recommandation opérationnelle**	**Responsable principal**	**Échéance**	**Indicateur de suivi**
Fonctionnalité inégale des instances foncières locales ; absence de certaines structures de base à Lâ-Todin.	Prioriser l'installation, la formation et l'accompagnement des instances manquantes, en valorisant les expériences fonctionnelles observées ailleurs, notamment à Bokin.	Communes / services fonciers ruraux	0–12 mois	Nombre d'instances installées, formées et effectivement fonctionnelles
56,6 % des ménages ne connaissent pas les instances foncières locales.	Mettre en place une communication de proximité en langues accessibles, précisant le rôle des SFR, CFV, CCFV, les procédures, les coûts éventuels et les voies de recours.	Communes / partenaires de mise en œuvre	0–12 mois	Proportion de ménages connaissant les principales instances et leurs fonctions
Les mécanismes coutumiers restent fortement sollicités.	Organiser des espaces réguliers de concertation entre autorités coutumières, services fonciers et instances locales, afin de clarifier les rôles et les conditions d'orientation des conflits.	Communes / autorités coutumières / services fonciers	0–12 mois	Nombre de cadres de concertation fonctionnels

La recherche de cohésion sociale peut parfois entrer en tension avec la protection des droits vulnérables.	Intégrer explicitement dans les mécanismes de conciliation des principes de protection des droits des femmes, PDI et autres groupes vulnérables.	Communes / instances foncières / autorités coutumières	0–12 mois	Procédures ou principes de protection intégrés aux mécanismes locaux

Source : étude REDAA 2026

- ✓ **Pour les politiques nationales et les services compétents**

Constat établi	**Recommandation opérationnelle**	**Responsable principal**
Les textes fonciers existent mais leur appropriation demeure limitée.	Renforcer la vulgarisation des textes en langues nationales, à travers des supports simples, contextualisés et adaptés aux publics ruraux.	**DGFOMR / partenaires**
Les populations connaissent insuffisamment les procédures et institutions foncières.	Développer des dispositifs permanents d'information et d'accompagnement de proximité sur les droits, procédures, coûts et voies de recours.	**DGFOMR / collectivités / partenaires**
Les pratiques coutumières et leur articulation avec le droit formel demeurent sources d'incertitude.	Clarifier et diffuser les conditions juridiques de reconnaissance, d'articulation et de contrôle des chartes et pratiques foncières locales, en veillant à la protection des droits fondamentaux.	**DGFOMR**
Les capacités opérationnelles des structures locales sont variables.	Renforcer durablement les capacités, équipements, formation et moyens de fonctionnement des services et instances foncières décentralisés.	**État / collectivités / partenaires techniques et financiers**

Source : etude REDAA 2026

- ➢ **Pour une gouvernance foncière véritablement inclusive,**

les interventions devraient abandonner une conception de l'inclusion fondée principalement sur le simple accès à la terre. Le suivi devrait distinguer au minimum : accès, usage, sécurité du droit, propriété, contrôle, participation à la décision et capacité économique de valorisation.

Les priorités sont donc les suivantes :

- ✓ **Femmes :** renforcer leur représentation dans les instances foncières, leur capacité de décision, l'information sur leurs droits et leur autonomie économique ;
- ✓ **Jeunes :** améliorer l'information foncière, la participation aux instances locales et les possibilités d'investissement dans des activités productives durables ;
- ✓ **Éleveurs/agropasteurs :** sécuriser les espaces pastoraux, les pistes et les usages, et renforcer leur représentation dans la gouvernance foncière ;
- ✓ **PDI :** sécuriser progressivement les droits d'accès, favoriser leur participation aux actions de restauration et préserver simultanément les droits des communautés d'accueil ;
- ✓ **Personnes handicapées :** garantir l'accessibilité physique et informationnelle des dispositifs et leur participation aux espaces de décision.

Cette différenciation est cohérente avec le constat selon lequel les vulnérabilités foncières ne se manifestent pas de la même manière selon les groupes.

- ➢ **Priorité transversale de suivi-évaluation**

Le projet devrait enfin, articuler son dispositif de suivi autour d'une chaîne simple :

Sécurisation des droits → capacité d'investissement → adoption des pratiques de restauration → bénéfices productifs et environnementaux → coopération et cohésion sociale.

Cette chaîne doit être utilisée comme cadre de suivi et d'hypothèses, et non comme une causalité présupposée. Les indicateurs devront permettre de vérifier progressivement si les mécanismes attendus se produisent réellement dans les territoires d'intervention.

- ➢ **Formulation finale à retenir**

La priorité n'est pas de choisir entre gouvernance foncière, sécurisation et restauration, mais de construire les conditions institutionnelles, sociales et économiques permettant à ces trois dimensions de se renforcer mutuellement, sans compromettre les droits des groupes vulnérables.

Bibliographie

Alliance pour la Refondation de la Gouvernance en Afrique (ARGA). (2014). *Rapport du Forum Multi-Acteurs sur la Gouvernance Foncière au Burkina Faso*. ARGA-Burkina.

Bala Wenceslas SANOU, Bonayi Hubert DABIRE *et Seindira Florent MAGNINI, (2012). La loi foncière rurale de 2009 à l'épreuve de stratégies locales d'anticipation au Burkina Faso. Groupe de Recherche* et d'Action sur le Foncier (GRAF). Ouagadougou/

Burkina Faso. (1984). *Ordonnance n° 84-050/CNR/PRES du 04 août 1984 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso*. Présidence du Conseil National de la Révolution.

Burkina Faso. (1996). *Loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso*. Assemblée des Députés du Peuple.

Burkina Faso. (2001). *Loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2002). *Loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2004). *Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2006). *Loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2009). *Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural*. Journal Officiel du Faso, (04 du 6 août 2009).

Burkina Faso. (2010). *Recueil des décrets d'application de la Loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural* (Décrets d'application n° 2010-399 portant tenue des registres fonciers, n° 2010-400 sur les chartes foncières, n° 2010-402 sur la possession foncière et n° 2010-404 portant structures locales de gestion). Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

Burkina Faso. (2011). *Décret n° 2011-1061/PRES/PM/MEF/MATDS/MAH/MRA/MHU/MEDD du 30 décembre 2011 portant définition et modalités d'identification des entités cadastrales des terres rurales*. Secrétariat Général du Gouvernement.

Burkina Faso. (2011). *Loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant code forestier au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2012). *Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2013). *Loi n° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2014). *Loi n° 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso*. Assemblée Nationale.

Burkina Faso. (2023). *Loi n° 008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso*. Assemblée Législative de Transition.

Burkina Faso. (2025). *Décret n° 2025-1362/PF du 28 octobre 2025 promulguant la loi n° 015-2025/ALT du 21 octobre 2025 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso*. Journal Officiel du Burkina Faso, (Spécial n°37 du 30 octobre 2025).

Daré, W., Adamczewski-Hertzog, A., & Ba, A. (2023). Gouvernance foncière des grands périmètres irrigués au Sahel et justice sociale. Cahiers Agricultures, 32, 15. https://doi.org/10.1051/cagri/2023009

Deshaies, T. (2016). L'accaparement des terres et ses impacts sur la sécurité alimentaire et foncière: Évaluation des mécanismes de prévention et de résolution de conflits fonciers dans la région des Hauts-Bassins au Burkina Faso (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Archipel UQAM. https://archipel.uqam.ca/9011/1/M14569.pdf

Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR). (2020). *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre (2015 à 2019) du Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PSFMR)*. Secrétariat Général, Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles.

Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR). (2021). *Étude d'évaluation quinquennale de l'application de la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso* (Rapport final - Livrable n°3). Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation.

Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF). (2011). Agrobusiness au Burkina Faso : Quels effets sur le foncier et la modernisation agricole ? GRAF.

Kinda, L. (2018). Rapport d'étude sur les conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso. Fondation Konrad Adenauer. https://www.kas.de/documents/261825/12484552/RAPPORT+D%25E2%2580%2599%25C3%2589TUDE+SUR+LES+CONFLITS+FONCIERS+EN+MILIEU+RURAL_BURKINA+FASO%252C+mars+2018.pdf/c212d198-0b0d-a9bd-a86e-afa2873df053

Kinda, L. (2019). *Analyse critique des expériences des chartes foncières locales (CFL) au Burkina Faso et perspectives de démarche pour des chartes foncières locales plus opérationnelles* (Rapport définitif). Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), GIZ.

Malam Kandine, A. (2008). Gouvernance foncière et des ressources naturelles : État des lieux en Afrique de l'Ouest (Document de travail sur les régimes fonciers 6). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/da909c12-eebf-431f-887b-80295791ecf7/content

Millennium Challenge Account - Burkina Faso (MCA-BF). (2014). *Étude sur les aspects coûts APFR* (Version 4). Projet Sécurisation Foncière (PSF).

Millennium Challenge Account-Burkina Faso (MCA-BF). (2014). Guides méthodologiques pour tout savoir sur les procédures de gestion foncière locale au Burkina Faso. MCA-BF. https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/14._fiche_de_lecture_guides_methodologiques.pdf

Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques. (2019). *Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso (SNRCRS) (2020-2024)*. Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation.

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. (2007). *Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)*. Comité National de Sécurisation Foncière.

Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation. (2021). *Synthèse du rapport d'évaluation quinquennale (2015-2020) de l'application de la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural*. Secrétariat Général, Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).

Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique. (2020). *Plan d'investissement pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso*. Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable.

Moyenga, P.-M., & Nana, E. (2023). Droit et coutumes dans la gouvernance foncière au Burkina Faso : la difficulté d'un attelage. Revue Internationale Dônni, 3(2), 12-25. https://www.researchgate.net/publication/384144773_DROIT_ET_COUTUMES_DANS_LA_GOUVERNANCE_FONCIERE_AU_BURKINA_FASO_LA_DIFFICULTE_D'UN_ATTELAGE

Nacambo, H. Y., & Sanou, B. (2015). Aperçu des évolutions du cadre juridique et normatif de la gestion du Foncier au Burkina Faso. Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA). https://www.afrique-gouvernance.net/bdf_document-1633_fr.html

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) & Union Internationale du Notariat (UINL). (2024). La gouvernance foncière responsable et la justice préventive - Un guide pour les notaires et autres praticiens. FAO. https://openknowledge.fao.org/bitstreams/0ce2d6e3-1194-4d51-82d5-46d392a9afce/download

Ouédraogo, M. (Coord.). (2014). *Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière du Burkina Faso* (Rapport final validé). Banque Mondiale, MCC, MCA Burkina Faso.

Ouédraogo, P. A. (2024). *Analyse des barrières au non-renouvellement des instances foncières locales en milieu rural*. Projet « Réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso » (ProSol), GIZ.

Plateforme Multi-Acteurs sur le Foncier au Burkina Faso (PMAF/BF). (2018). *Analyse du contexte de la gouvernance foncière et cartographie des acteurs intervenant dans la promotion des droits fonciers ruraux au Burkina Faso*. Secrétariat Technique.

Réseau Sahel Désertification (ReSAD). (2017). *Note d'actualité : Processus de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) au Burkina Faso*. Secrétariat Technique.

Robert, É. (2010). Les zones pastorales comme solution aux conflits agriculteurs / pasteurs au Burkina Faso : l'exemple de la zone pastorale de la Doubégué. Les Cahiers d'Outre-Mer, 249, 47-71. https://doi.org/10.4000/com.5861

Sanou, B. W., Dabiré, B. H., & Magnini, S. F. (2012). La loi foncière rurale de 2009 à l'épreuve de stratégies locales d'anticipation au Burkina Faso. Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) / KIT Publishers. https://www.landgovernance.org/wp-content/uploads/2019/09/Burkina-Faso.pdf

Sanou, B. W., Damiba, M., Zallé, S., & Ganaba, Y. (2023). Mobilisation des acteurs fonciers autour de la sécurisation de leurs droits au Burkina Faso (Note technique Recherche-Action Pro-ARIDES). SNV / CARE / Royal Tropical Institute. https://proarides.org/wp-content/uploads/2024/08/Pro-ARIDES_2023_NT_Burkina_GRNF-Mobilisation-des-acteurs-du-foncier.pdf

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). (2014). *La neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)*. CNULCD Brochure Technique.

Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD). (2021). *Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso 2021-2025*. Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique.

Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD). (2024). *Rapport sur la gouvernance environnementale et le développement durable au Burkina Faso (2022-2024)*. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD). (2024). *Rapport national sur l'état du développement durable au Burkina Faso 2012-2022*. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD). (2021). *La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Plateau Central : Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées (Période 2002-2013)*. SP/CNDD & Ministère de l'Environnement.

Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD). (2022). *Livrable 2 : Analyse de la vulnérabilité de la région du Plateau Central face aux changements climatiques*. SP/CNDD & Ministère de l'Environnement.

Secrétariat Permanent pour la REDD+ (SP/REDD+). (2023). *Stratégie nationale REDD+ (SN-REDD+) du Burkina Faso*. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

ANNEXES

ANNEXE A : QUELQUES ANALYSES DESCRIPTIVES

A1. Indicateurs socioéconomiques, par village

Tableau 15: Indicateurs socioéconomiques, par village

Commune	Village	n	% femmes chefs de ménage	% insécurité alimentaire ≥3 mois	% faible revenu (<25 000 FCFA)	% propriétaires de bétail
Bokin	Guipa	93	46.2	0.0	73.1	19.4
Lâ-Todin	Baribsi	81	63.0	2.5	24.7	70.4
Zitenga	Bissiga Mossi	11	36.4	100.0	18.2	18.2
Zitenga	Bissiga Yarcé	18	38.9	66.7	50.0	44.4
Zitenga	Lemnogo	35	31.4	51.4	60.0	65.7
Zitenga	Nioniokodgo Mossi	11	36.4	72.7	45.5	54.5
Zitenga	Pademtenga	9	55.6	77.8	55.6	77.8
Zitenga	Tampaga	14	35.7	42.9	50.0	64.3
Zitenga	Tanlili	15	40.0	66.7	53.3	66.7
Zitenga	Zeguedguin	25	40.0	60.0	48.0	60.0
Zorgho	Bouglem	26	46.2	26.9	3.8	92.3
Zorgho	Digré	28	35.7	42.9	14.3	67.9
Zorgho	Godin	22	36.4	90.9	0.0	50.0
Zorgho	Nabmayaong hinyaoghin	15	40.0	86.7	6.7	86.7
Zorgho	Pougma	12	33.3	41.7	0.0	75.0
Zorgho	Souka	22	50.0	59.1	4.5	45.5
Zorgho	Soungdin	17	35.3	35.3	11.8	58.8

Source : enquête REDAA 2026

A.2 : Pourcentage des terres dégradées, par village

Tableau 16: Pourcentages des terres dégradées, par village

Commune	Village	% terres dégradées
Bokin	Guipa	25.8
Lâ-Todin	Baribsi	77.8
Zitenga	Bissiga Mossi	72.7
Zitenga	Bissiga Yarcé	94.4
Zitenga	Lemnogo	94.3
Zitenga	Nioniokodgo Mossi	100.0
Zitenga	Pademtenga	100.0
Zitenga	Tampaga	100.0
Zitenga	Tanlili	100.0
Zitenga	Zeguedguin	100.0
Zorgho	Bouglem	100.0

Zorgho	Digré	60.7
Zorgho	Godin	81.8
Zorgho	Nabmayaonghinyaoghin	73.3
Zorgho	Pougma	75.0
Zorgho	Souka	72.7
Zorgho	Soungdin	76.5

Source : enquête REDAA 2026

A.3 : Superficies dégradées (totale et moyenne), par village

Tableau 17: : Superficies dégradées (totale et moyenne), par village

Village	Superficie totale dégradée (ha)	Superficie moyenne dégradée (ha)
Baribsi	128	1.6
Bissiga Mossi	18	1.6
Bissiga Yarcé	36	2.0
Bouglem	42	1.6
Digré	49	1.8
Guipa	46	0.5
Godin	27	1.2
Lemnogo	53	1.5
Nabmayaonghinyaoghin	29	1.9
Nioniokodgo Mossi	24	2.2
Pademtenga	23	2.6
Pougma	11	0.9
Souka	23	1.0
Soungdin	19	1.1
Tampaga	30	2.1
Tanlili	39	2.6
Zeguedguin	44	1.8

Source : enquête REDAA 2026

A.4 : Adoption de la RNA, par village

Tableau 18: Adoption de la RNA, par village

Commune	Village	n	% Connaît la RNA	n répondants (pratique RNA)	% Pratique la RNA (parmi répondants)	% Difficulté d'adoption
Bokin	GIPA	93	48,4	93	19,4	74,2
Lâ-Todin	Baribsi	81	98,8	80	100	6,2
Zitenga	Bissiga Mossi	11	81,8	9	22,2	45,5
Zitenga	Bissiga Yarcé	18	55,6	10	40	44,4

Zitenga	Lemnogo	35	68,6	24	12,5	57,1
Zitenga	Nioniokodgo Mossi	11	72,7	8	25	63,6
Zitenga	Pademtenga	9	77,8	7	14,3	77,8
Zitenga	Tampaga	14	57,1	8	25	50
Zitenga	Tanlili	15	66,7	10	20	60
Zitenga	Zeguedguin	25	56	14	28,6	48
Zorgho	Bouglem	26	96,2	25	100	15,4
Zorgho	Digré	28	57,1	16	93,8	17,9
Zorgho	Godin	22	27,3	6	100	4,5
Zorgho	Nabmayaoghin	15	80	12	100	40
Zorgho	Pougma	12	75	9	100	8,3
Zorgho	Souka	22	45,5	10	100	27,3
Zorgho	Soungdin	17	58,8	10	100	41,2

Résultat : Connaissent la RNA : 82,8% (376/454). Parmi eux : pratiquent 73,7% (277/376) ; connaissent mais ne pratiquent pas 26,3% (99/376). Ne connaissent pas la RNA : 17,2% (78/454).

Source : enquête REDAA 2026

A.5 : Accès différencié à la terre, par groupe vulnérable

Tableau 19:Accès différencié à la terre, par groupe vulnérable

Groupe	n	% accès à la terre	% injustice foncière subie	% connaissant les droits formels
Hommes (ref.)	251	88.8	8.4	9.2
Femmes	203	88.2	10.3	4.4
Jeunes CM (<35 ans)	124	90.3	6.5	2.4
PDI	38	65.8	21.1	5.3
PH	7	71.4	0.0	14.3
Eleveurs	132	98.5	7.6	9.1
Ensemble	454	88.5	9.3	7.0

Source : enquête REDAA 2026

A.5.1 : Cas des femmes

Indicateur mobilisé	Résultat (femmes)	Comparaison (hommes/ensemble)
Mode d'accès : % par héritage	66,1%	Hommes 82,9%
Mode d'accès : % par don	30,3%	Hommes 12,0%
Accès à la terre (brut)	88,2%	Hommes 88,8% (ns, p=0,94)
Accès sécurisé (composite, accès+droits)	8,9%	Hommes 6,4% (contre-intuitif, cf. Domaine C)
Possession de parcelle en son nom	6,2%	—
Participation aux instances (réunions foncières)	23,8%	—
Microcrédit sans autorisation masculine	6,6%	—

Source : enquête REDAA 2026

A.5.2 : Cas des jeunes (chefs de ménage de moins de 35 ans)

Indicateur mobilisé	Résultat (jeunes CM <35 ans)	Comparaison (ensemble)
Accès à la terre (brut)	90,3%	Ensemble 88,5%
Accès sécurisé (composite)	6,5%	Ensemble 7,5%
Connaissance des droits fonciers formels	2,4%	Ensemble 7,0% (le plus faible de tous les groupes)
Injustice foncière subie	6,5%	Ensemble 9,3%
Mode d'accès : % par héritage / don	75,0% / 21,2%	Ensemble ≈ hommes/femmes combinés

Source : enquête REDAA 2026

A.5.3 : Cas des éleveurs

Indicateur mobilisé	Résultat (éleveurs)	Comparaison (ensemble)
Accès à la terre (brut)	98,5%	Ensemble 88,5% (le plus élevé de tous les groupes)
Accès sécurisé (composite)	10,6%	Ensemble 7,5% (le plus élevé)
Connaissance des droits fonciers formels	9,1%	Ensemble 7,0%
Injustice foncière subie	7,6%	Ensemble 9,3%
Adoption de la RNA (parmi répondants)	72,6%	Ensemble ≈58% — le plus élevé
Conflits agriculteur/éleveur (nombre absolu)	4 cas sur 19 conflits avérés	—

Source : enquête REDAA 2026

A.5.4 : Cas des personnes handicapées (PH)

Indicateur mobilisé	Résultat (PH, n=7)	Comparaison (ensemble)
Accès à la terre (brut)	71,4%	Ensemble 88,5%
Accès sécurisé (composite)	0,0%	Ensemble 7,5%
Connaissance des droits fonciers formels	14,3% (1/7)	Ensemble 7,0%
Injustice foncière subie	0,0% (0/7)	Ensemble 9,3%
Accès au microcrédit	42,9% (3/7)	Ensemble 10,8%

Source : enquête REDAA 2026

A.5.5 : Cas des personnes déplacées internes (PDI)

Indicateur mobilisé	Résultat (PDI)	Comparaison (ensemble)
Accès à la terre (brut)	65,8%	Ensemble 88,5% (écart le plus important de tous les groupes)
Accès sécurisé (composite)	5,3%	Ensemble 7,5%
Connaissance des droits fonciers formels	5,3%	Ensemble 7,0%
Injustice foncière subie	21,1%	Ensemble 9,3% (2,3 fois supérieur — le plus élevé de tous les groupes)
Mode d'accès : % par héritage	31,2%	Ensemble/Hommes 75-83%
Mode d'accès : % par don + legs	56,3% (37,5%+18,8%)	Très supérieur aux autres groupes

Source : enquête REDAA 2026

A.6 : Accès au microcrédit, par groupe vulnérable

Tableau 20: Accès au microcrédit, par groupe vulnérable

Groupe	n	% accès au microcrédit
Femmes (CM)	203	5.9
Jeunes CM (<35 ans)	124	11.3
PDI	38	2.6
PH	7	42.9
Ensemble échantillon	454	10.8

Source : enquête REDAA 2026

A.7 : Sécurité foncière perçue et conflits fonciers

Tableau 21: Sécurité foncière perçue et conflits fonciers

Indicateur	Résultat
Détenteurs de droits fonciers formalisés ou coutumiers reconnus	8,9% (parmi les répondants, n=381)
Sécurité foncière perçue	Non sécurisé 24,0%; Partiellement 41,0%; Totalement 35,0%
Connaissance des instances foncières locales	56,6% déclarent ne pas connaître ces instances
Injustice foncière subie (indicateur autonome)	9,3% (42/454)
Conflit foncier résultant d'une injustice (indicateur corrigé, calculé sur la question de suivi appropriée)	4,2% sur l'ensemble de l'échantillon (19/454), soit 45,2% parmi les 42 ménages ayant subi une injustice
Conflits résolus (parmi les 19 cas avérés)	84,2% — échantillon très petit
Connaissance de l'existence des instances/Politiques locales qui s'occupent du foncier / fonctionnalité perçue	43,4% en connaissent l'existence ; parmi eux, 68,0% les jugent fonctionnelles
détention d'un document foncier formel	1/33= 3,03%

Source : enquête REDAA 2026

A.8 : Facteurs associés à l'adoption de la RNA

Tableau 22: Facteurs associés à l'adoption de la RNA

Sécurité foncière perçue	Ne pratique pas la RNA	Pratique la RNA	Total	% pratiquant
Non sécurisé	39	40	79	50,6 %
Partiellement sécurisé	81	81	162	50,0 %
Totalement sécurisé	26	84	110	76,4 %
Total	**146**	**205**	**351**	**58,4 %**

Source : enquête REDAA 2026

Tableau 23: Connaissance de la RNA par village

Commune	Village	n	% Connaît la RNA
Bokin	GUIPA	93	48,4
Lâ-Todin	Baribsi	81	98,8
Zitenga	Bissiga Mossi	11	81,8
Zitenga	Bissiga Yarcé	18	55,6
Zitenga	Lemnogo	35	68,6
Zitenga	Nioniokodgo Mossi	11	72,7
Zitenga	Pademtenga	9	77,8
Zitenga	Tampaga	14	57,1
Zitenga	Tanlili	15	66,7
Zitenga	Zeguedguin	25	56
Zorgho	Bouglem	26	96,2
Zorgho	Digré	28	57,1
Zorgho	Godin	22	27,3
Zorgho	Nabmayaoghin	15	80
Zorgho	Pougma	12	75
Zorgho	Souka	22	45,5
Zorgho	Soungdin	17	58,8

Source : enquête REDAA 2026

ANNEXE B : PLAN D'ANALYSE DES DONNEES

B.1 : Méthode d'analyse

Cette section explique, en termes simple, les différents outils d'analyse mobilisés dans ce rapport et la logique qui a guidé leur choix.

B.1.1. Analyse quantitative

Statistiques descriptives : Pour chaque indicateur (pourcentages, moyennes, médianes), les données sont d'abord présentées de façon simple et directement lisible : combien de ménages, sur combien enquêtés, présentent telle caractéristique. C'est le socle de base de tout le rapport avant de chercher des liens entre variables.

Analyse bivariée

- ✓ **Test du χ^2 (chi-deux) :** Cet outil répond à une question précise : *« Le lien que je vois entre deux caractéristiques (par exemple, être une femme et avoir accès à la terre) est-il réel, ou pourrait-il être dû au simple hasard de l'échantillonnage ? »* Le test compare ce qu'on observe réellement dans les données à ce qu'on observerait si les deux caractéristiques n'avaient absolument aucun lien entre elles. Plus l'écart entre les deux est important, plus on peut affirmer avec confiance que le lien est réel. Le résultat s'accompagne toujours d'une p-value : en dessous de 0,05 (5%), on considère que le lien est statistiquement établi.
- ✓ **Test exact de Fisher :** C'est une variante plus précise du χ^2, utilisée uniquement quand l'un des groupes comparés est de petite taille (typiquement moins de 30 personnes, comme les personnes déplacées internes dans cette étude). Le χ^2 classique repose sur une approximation qui devient peu fiable avec de petits effectifs ; le test de Fisher calcule au contraire une probabilité exacte, ce qui le rend seul valable dans ces cas. Règle appliquée dans ce rapport : dès qu'une case du tableau croisé a un effectif attendu inférieur à 5, le test de Fisher remplace le χ^2.
- ✓ **Taille de l'effet (V de Cramer, rapport de cotes) :** Un test peut être statistiquement significatif tout en révélant un écart minime, sans intérêt pratique — ou l'inverse. La taille de l'effet mesure donc *l'ampleur* du lien, en complément de sa simple existence. Le V de Cramer (échelle 0 à 1) est utilisé pour le χ^2 ; le rapport de cotes (« combien de fois plus de risque/chance ») accompagne le test de Fisher.

Régression logistique : Quand on veut savoir quels facteurs sont liés à un comportement (ici, pratiquer ou non la RNA) en tenant compte de plusieurs facteurs en même temps (âge, sexe, sécurité foncière, etc.), un simple tableau croisé ne suffit plus : il ne peut isoler qu'un facteur à la fois. La régression logistique permet d'estimer

l'effet *propre* de chaque facteur, indépendamment des autres, c'est l'outil standard lorsque le résultat étudié n'a que deux valeurs possibles (oui/non). Son résultat s'exprime en rapport de cotes (Odds Ratio) : un OR de 3,59, par exemple, signifie que le facteur en question multiplie par environ 3,6 les chances de l'événement étudié, une fois les autres facteurs neutralisés.

Modèle de régression logistique multiple

- ✓ **Justification du choix méthodologique**

Afin d'identifier les facteurs associés à la pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) tout en neutralisant les effets croisés entre variables explicatives, un modèle de régression logistique binaire a été estimé. Ce choix méthodologique se justifie par la nature de la variable à expliquer : la pratique de la RNA est une variable dichotomique (le ménage pratique, ou ne pratique pas), pour laquelle une régression linéaire classique serait inadaptée elle pourrait en effet produire des probabilités prédites inférieures à 0 ou supérieures à 1, dépourvues de sens. La régression logistique, en modélisant le logarithme du rapport de cotes (logit) plutôt que la probabilité elle-même, contourne cette limite et constitue la méthode de référence pour ce type de variable en sciences sociales et en épidémiologie.

- ✓ **Spécification théorique du modèle**

Soit Y la variable dépendante binaire, où Y = 1 si le ménage pratique la RNA et Y = 0 sinon. On note P(Y=1) la probabilité que le ménage pratique la RNA. Le modèle logistique s'écrit sous sa forme générale :

$$logit[P(Y=1)] = ln(P(Y=1) / [1 - P(Y=1)]) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + ... + \beta_k X_k$$

Où :

- **P(Y=1)** désigne la probabilité que le ménage pratique la RNA ;
- β_0 est la constante du modèle (valeur du logit lorsque toutes les variables explicatives sont égales à zéro, c'est-à-dire pour la combinaison de référence de toutes les modalités) ;
- $\beta_1, \beta_2, ..., \beta_k$ sont les coefficients de régression associés à chacune des k variables explicatives, estimés par la méthode du maximum de vraisemblance ;
- $X_1, X_2, ..., X_k$ représentent les variables explicatives incluses dans le modèle.

À la différence du modèle de régression linéaire classique, cette spécification ne comporte pas de terme d'erreur additif explicite : l'incertitude du modèle est intrinsèquement prise en compte par la distribution binomiale (loi de Bernoulli) de la variable dépendante Y, dont le paramètre est précisément P(Y=1), plutôt que représentée par un résidu séparé comme en régression linéaire.

- ✓ **Application au modèle REDAA : variables incluses et codage**

Le modèle a été estimé sur les 351 ménages ayant fourni une réponse exploitable à la question relative à la pratique de la RNA. Appliquée à la présente étude, la spécification du modèle s'écrit :

$$logit[P(RNA=1)] = \beta_0 + \beta_1 \cdot Sécurité_partielle + \beta_2 \cdot Sécurité_totale + \beta_3 \cdot Âge + \beta_4 \cdot Sexe_Homme + \beta_5 \cdot Région_Yaadga + \beta_6 \cdot Instruction_Primaire + \beta_7 \cdot Instruction_Secondaire + \beta_8 \cdot PDI_Oui$$

Le tableau suivant précise le codage retenu pour chaque variable explicative ainsi que sa catégorie de référence (modalité à laquelle les autres sont comparées).

Variable	Nature	Codage	Catégorie de référence
Sécurité foncière perçue	Catégorielle (2 indicatrices)	Sécurité_partielle = 1 si « partiellement sécurisé » ; Sécurité_totale = 1 si « totalement sécurisé »	Non sécurisé
Âge du répondant	Continue	Valeur en années	—
Sexe du répondant	Binaire	Sexe_Homme = 1 si homme	Femme
Région	Binaire	Région_Yaadga = 1 si région Yaadga	Région Oubri
Niveau d'instruction	Catégorielle (2 indicatrices)	Instruction_Primaire = 1 si primaire ; Instruction_Secondaire = 1 si secondaire	Aucune instruction
Statut de personne déplacée interne	Binaire	PDI_Oui = 1 si PDI	Non-PDI

La variable « commune de résidence » n'a volontairement pas été intégrée au modèle : son inclusion provoque une séparation quasi-complète des données (l'adoption de la RNA y étant proche de 100 % ou de 20 % selon la commune), qui rend impossible l'estimation stable des coefficients par maximum de vraisemblance. Elle a été remplacée par la variable « région », moins discriminante mais statistiquement stable.

- ✓ **Des coefficients aux rapports de cotes (Odds Ratios)**

Les coefficients β_i estimés par le modèle s'interprètent sur l'échelle du logit, peu intuitive en tant que telle. Ils sont donc transformés, pour la présentation des résultats, en rapports de cotes (Odds Ratios, notés OR) par exponentiation :

$$OR_i = exp(\beta_i)$$

C'est cette valeur exponentiée qui figure dans le Tableau 6 du présent rapport. Un OR supérieur à 1 indique une association positive avec la pratique de la RNA (la modalité considérée augmente la probabilité relative de

l'événement par rapport à la catégorie de référence) ; un OR inférieur à 1 indique une association négative ; un OR égal à 1 traduit une absence d'association.

- ✓ **Précision sur l'absence de terme d'erreur explicite**

Il convient de souligner que le modèle logistique, tel que présenté ci-dessus, ne comporte pas de terme d'erreur ε au sens où on l'entend en régression linéaire. Cette absence n'est pas une omission mais une propriété structurelle du modèle : l'aléa est capturé par la loi de probabilité de la variable dépendante elle-même (Y suit une loi de Bernoulli de paramètre P(Y=1)), et non par un résidu additif distinct.

Une formulation alternative dite « à variable latente », plus proche de l'intuition de la régression linéaire, peut être mentionnée à titre informatif : elle pose l'existence d'une variable continue non observée Y* telle que :

$$Y^* = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \ldots + \beta_k X_k + \varepsilon$$

où ε suit une distribution logistique standard, et où Y = 1 si Y* > 0, Y = 0 sinon. Cette formulation, bien qu'équivalente mathématiquement, n'est pas celle habituellement utilisée pour présenter et interpréter les résultats d'une régression logistique en sciences sociales, et n'est mentionnée ici qu'à des fins de clarification théorique.

Limite commune à retenir. Tous ces outils (χ^2, Fisher, régression) mesurent des associations, pas des causes. L'enquête ayant interrogé chaque ménage une seule fois (modèle dit « transversal »), elle ne permet pas d'établir si un facteur *cause* un résultat, ou si c'est l'inverse, ou si les deux découlent d'une troisième cause commune.

B.1.2. Analyse qualitative

Analyse thématique : Les entretiens individuels (ISS) et les focus groups ont été analysés par regroupement des propos en grands thèmes récurrents, combinant deux approches complémentaires : une grille de thèmes déduite à l'avance des objectifs de l'étude et des guides d'entretien (gouvernance foncière, conflits, restauration, inclusion des groupes vulnérables), et des thèmes émergents, identifiés au fil de la réécoute des audios et lecture des transcriptions sans avoir été anticipés dans le guide.

B.1.3. Triangulation

Chaque résultat qualitatif important a été systématiquement confronté aux résultats quantitatifs et aux autres sources qualitatives disponibles, afin de vérifier s'ils se confirment mutuellement (convergence), se contredisent (divergence, à documenter sans la masquer), ou s'éclairent l'un l'autre sans se recouper directement (complémentarité). Cette démarche renforce la fiabilité des conclusions du rapport : un résultat confirmé par plusieurs sources indépendantes.

B.2. Contrôle et nettoyage des données

Les principaux contrôles effectués ont permis d'identifier les éléments suivants :

- ✓ **Contrôle des identifiants des ménages :** vingt-quatre lignes étaient associées à un même code ménage. La vérification des observations concernées a montré qu'il s'agissait de ménages distincts et non de doublons réels. Cette vérification s'est notamment appuyée sur les différences observées au niveau de l'âge, du sexe et des réponses aux différentes questions du questionnaire. Les remontées des enquêteurs ont également fait état d'erreurs d'attribution ou de saisie des codes ménage au cours de la collecte, certains codes ayant été attribués à plusieurs ménages différents. Les observations concernées ont ainsi été corrigées au moyen d'identifiants uniques, sans suppression des lignes.

- ✓ **Vérification de la taille des ménages :** onze ménages présentaient un effectif supérieur à vingt personnes, avec un maximum de soixante-cinq personnes déclarées. Ces valeurs atypiques ont fait l'objet d'une vérification afin d'identifier d'éventuelles confusions entre les notions de « ménage » et de « concession », ainsi que d'éventuelles erreurs de saisie.

- ✓ **Contrôle de la cohérence des réponses :** dix observations présentaient une configuration susceptible d'affecter la cohérence des réponses. Dans ces cas, le répondant était déclaré comme un homme, le répondant comme un représentant et le lien de parenté avec le répondant comme « épouse ». Ces observations ont été exclues de la base analytique. En effet, le questionnaire avait été paramétré de manière à proposer certaines questions spécifiques en fonction du sexe du répondant. Le maintien de ces observations, dans lesquelles une femme répondait à des questions destinées aux hommes, était donc susceptible d'introduire un biais dans les analyses.

- ✓ **Sélection des observations dans le village de Baribsi :** dans ce village, 81 ménages étaient identifiés comme « hommes agriculteurs ». Afin de tenir compte de la complétude des données et de limiter la surreprésentation de ce groupe dans l'analyse, 15 ménages ont été retenus sur la base de la complétude des principales variables analytiques. Les 66 autres observations n'ont pas été retenues dans la base analytique finale.

ANNEXE C : FICHE DES BONNES PRATIQUES DE RESTAURATION DES TERRES

C.1. Fiche technique simplifiée n°1 : Zaï manuel

Description / Fonction	Technique de récupération des terrains encroûtés qui consiste à creuser manuellement des trous de 20 à 40 cm de diamètre et de 10 à 15 cm de profondeur afin de recueillir les eaux de pluie en

	Favorisant leur infiltration dans le sol.
Matériels / Intrants	Pelle, pioche, compost.
Mode opératoire / préparation	• Creuser en quinconce des trous de 10 à 15 cm de profondeur et de 20 à 40 cm de diamètre, en mettant la terre arable en amont du trou, mettre la terre de profondeur en aval du trou pour constituer le bourrelet ; • Ecartement de 0,80 m entre les lignes et de 0,40 m sur la ligne ; • Ajouter 2 poignées
Mode d'utilisation	• Semer dans les trous de zaï dès que l'humidité est convenable.
Avantages / Contraintes	**Avantages :** • Récupère des terres encroûtées ; • Réduit le ruissellement (lutte contre l'érosion) ; • Favorise l'infiltration de l'eau de pluie ; • Favorise la sédimentation des particules organiques solides dans les cuvettes ; • Améliore l'efficacité agronomique des fertilisants ; • Conserve l'humidité pendant au moins une semaine par rapport à la culture traditionnelle ; • Améliore l'activité biologique du sol ; • Améliore de la porosité du sol ; • Permet les semis à bonne date (respect du calendrier cultural) ; • Favorise un bon développement racinaire des plants avec un bon tallage de certaines céréales ; • Améliore les rendements ; • Permet une utilisation efficiente du compost. **Contraintes :** • Pénibilité du travail ; • Nécessité de main d'œuvre importante.
Précautions	• Le zaï doit être réalisé à sec ; • Veuillez à ce que les bourrelets soient perpendiculaires ; • Disposer de la fumure organique en quantité et en qualité.

Source : étude REDAA 2026

C.2. Fiche technique simplifiée n°2 : Cordons pierreux

Description / Fonction	Les cordons en pierre ou cordons pierreux sont des dispositifs antiérosifs composés de blocs de moellons ou de pierres disposées en une ou plusieurs rangées le long des courbes de niveaux. Conservation des eaux et des sols, et gestion de la fertilité.
Matériels / Intrants	Moellons, cordes, triangle à pente, tuyaux à niveau, daba, pioche, moyen de transport.
Mode opératoire / préparation	• Lever les courbes de niveau ; • Tracer les sillons de 10 à 15 cm de profondeur sur 15 à 20 cm de largeur le long des courbes de niveau ; • Placer les moellons selon plusieurs méthodes : ✓ Linéaire : pierres posées en bout à bout ; ✓ Trois pierres : deux pierres de base et la troisième superposée ; ✓ Placer les grosses pierres en amont du sens de l'écoulement, et recouvrir par les petites pierres (plutôt en aval du sens de l'écoulement) ;
Mode d'utilisation	Sont utilisés sur des terrains à pente faible : • Fixer si possible les cordons pierreux par des arbustes • (*Gliricidia* sp. ; *Piliostigma r.*) ou herbacées pérennes (*Andropogon* g. ; *Panicum m.*) ; • Replacer les pierres déplacées par les animaux et les eaux de ruissellement.
Avantages / Contraintes	**Avantages :** • Réduit le ruissellement et l'érosion hydrique ; • Favorise l'infiltration de l'eau dans le sol ; • Augmente la sédimentation en amont des matériaux flottants transportés (les pailles, les fèces, différents graine et grains, et diverses matières organiques ; • Restaure et conserve le sol ; • Améliore les rendements. **Contraintes :** • Pénibilité du travail ; • Exige de la main d'œuvre et du matériel (moyens de transport) ; • Exige une certaine technicité ; • Exige une disponibilité en moellons ; • Réduction de l'espace exploitable ; • Le déplacement des moellons d'une zone à l'autre peut être une source potentielle de conflit entre villages, ainsi que source d'un déséquilibre écologique probable ; • Peut favoriser les inondations en années excédentaires.
Précautions	Porter du matériel de protection (gants, bottes …)

Source : étude REDAA 2026

C.3. Fiche technique simplifiée n°3 : Demi-lune

Description / Fonction	La demi-lune est une cuvette en forme de demi-cercle, ouverte à la pioche. La terre de déblai est disposée en un bourrelet semi-circulaire au sommet aplati comme une banquette de terre. Les demi-lunes sont disposées en courbe de niveau, en quinconce et recueillent le ruissellement de l'eau qui s'infiltre.
Matériels / Intrants	Pelle, pioche, compost, corde, triangle ou niveau à eau.
Mode opératoire / préparation	• Lever les courbes de niveau ; • Tracer les lignes de niveau ; • Ouvrir une raie de 1,5 à 2 m de rayon par pivotement à l'aide d'une ficelle. Les écartements sont de 2 m entre deux lignes de demi-lunes et 0,5 à 1 m sur une même ligne. On recommande de placer les demi-lunes en quinconce pour collecter un maximum d'eau ; • Creuser la demi-lune sur une profondeur de 20 à 30 cm ; • Déposer la première couche de terre en amont, et placer les couches en profondeur en déblais sur le demi-cercle, en bourrelets semi-circulaires au sommet aplati ; • Ajouter une brouettée (environ 35 kg) de compost par demi-lune ; • Remettre la première couche de terre dans la cuvette.
Mode d'utilisation	• Tracer des lignes dans la demi-lune et semer à l'intérieur. • Il est conseillé de planter un arbre (moringa, légumineuses…) en amont de la demi-lune (au milieu du cercle). • Il est possible de semer sur les bourrelets (arachides, gombo …)
Avantages / Contraintes	**Avantages :** • Réduit le ruissellement (lutte contre l'érosion) ; • Favorise l'infiltration de l'eau de pluie ; • Favorise la sédimentation des particules organiques solides dans les • cuvettes ; • Améliore l'efficacité agronomique des fertilisants ; • Conserve l'humidité pendant au moins une semaine par rapport à la • culture conventionnelle ; • Améliore la porosité du sol et l'activité biologique du sol ; • Favorise un bon développement racinaire des plants avec un bon tallage de certaines céréales ; • Conserve les nutriments ; • Améliore les rendements. **Contraintes :** • Pénibilité du travail ; • Exigence en main d'oeuvre, technicité, équipement et compost.
Précautions	S'assurer que les demi-lunes sont en quinconce perpendiculairement à la pente ou suivant les courbes de niveau

Sources : REDAA 2026

C.4. Fiche technique simplifiée n°4 : Paillage ou mulching

Description / Fonction	Le paillage consiste à recouvrir le sol par une couche d'herbes ou de branchages ou encore de résidus culturaux (tiges de maïs, mil ou de sorgho) de façon à protéger le sol contre les agents érosifs (vent, pluie, soleil…), à restituer la matière organique dans le sol et à stimuler l'activité biologique du sol. Protection contre les agents érosifs et gestion de la fertilité du sol.
Matériels / Intrants	2 t /ha de paille/tiges/branchages/feuilles, machette, fourche, moyen de transport
Mode opératoire / préparation	• Disponibiliser le mulch en quantité suffisante ; • Couvrir de façon homogène le sol en fin de campagne, et les laisser jusqu'à la campagne suivante.
Mode d'utilisation	• Paillage à effectuer en fin de campagne • A la remise en culture, on ne laboure pas et on effectue un semis direct.
Avantages / Contraintes	**Avantages :** • Protège les terres de cultures contre l'érosion éolienne et/ou • hydrique ; • Favorise l'infiltration de l'eau ; • Favorise l'enrichissement organique des sols ; • Conserve l'humidité du sol et réduit l'évaporation des eaux ; • Permet de respecter le calendrier cultural ; • Améliore les rendements. **Contraintes :** Forte concurrence entre les différentes utilisations de la paille (énergie, fourrage, potasse…) ; Divagation des animaux, feux de brousse ; Problème de transport ; Risques de parasitose par les insectes nymphosant dans le sol ; Temps de travail très élevé.
Précautions	• Attention à ce que le mulch soit exempt de maladies ou de ravageurs ; • Préférable de clôturer le champ pour empêcher la vaine pâture ; • Suggestion d'associer les légumineuses quand on sème pour de meilleurs rendements.

Source : étude REDAA 2026

C.5. Fiche technique simplifiée n°5 : Régénération Naturelle Assistée (RNA)

Description / Fonction	La **Régénération Naturelle Assistée (RNA)** est une pratique biologique de gestion et d'amélioration durable de la fertilité des sols qui consiste à épargner lors des travaux de préparation des champs, puis à entretenir systématiquement, des rejets de souches, des drageons, des marcottes ou de jeunes pousses (semis naturels) d'espèces ligneuses locales apparues de manière spontanée sur la parcelle. Cette technique se distingue fondamentalement des reboisements artificiels par plantation d'arbres de pépinière, car elle repose sur la stimulation de la régénération naturelle et l'exploitation de ce que les experts qualifient de *« forêt souterraine »* (souches d'arbres coupés, racines vivantes et graines viables stockées dans le sol). La RNA remplit des fonctions agronomiques, écologiques et climatiques fondamentales : (i)Amélioration de la fertilité du sol, (ii) lutte contre l'érosion hydrique et éolienne, (iii) régulation microclimatique, (iv) diversification des revenus et sécurité alimentaire, (v) atténuation du changement climatique (Séquestration du carbone).
Matériels / Intrants	• **Outils de coupe et d'entretien :** Machette, daba, hache et râteau • **Outils de repérage et marquage :** Piquets (idéalement peints de couleur vive) • **Intrants éventuels :** matière organique (compost ou fumier)
Mode opératoire / préparation	• **Étape 1 : Inventaire initial et repérage :** Parcourir minutieusement la parcelle agricole avant le début des travaux de défrichement afin d'identifier et localiser toutes les souches viables, les jeunes pousses issues de germination naturelle, les rejets de souches et les drageons. • **Étape 2 : Sélection rigoureuse des individus :** Choisir les essences et les rejets les plus vigoureux et rectilignes en fonction des objectifs du producteur. Sur chaque souche sélectionnée, retenir 1 à 3 rejets (parfois 3 à 5 selon la vigueur de la souche) et éliminer proprement tous les autres rejets concurrents à l'aide d'un outil de coupe tranchant (machette ou hache). • **Étape 3 : Marquage et tuteurage précoce :** Matérialiser immédiatement l'emplacement du plant sélectionné en plantant un piquet ou un tuteur de couleur vive à ses côtés. Cette précaution est indispensable pour guider les travaux de labour et de sarclage des cultures de saison, empêchant l'arrachage, le piétinement ou le bris accidentel du jeune plant. • **Étape 4 : Aménagement physique du sol :** Nettoyer (sarcler) les herbes concurrentes dans un rayon d'un mètre autour de chaque pied. Confectionner une cuvette de rétention d'eau en croissant de terre (demi-cercle) en aval du plant pour concentrer et retenir les eaux de ruissellement et ainsi favoriser une humidité prolongée au niveau du pivot racinaire.

Mode d'utilisation	• La RNA s'inscrit dans une gestion continue, effectuée toute l'année et durant toute la vie de l'arbre. Elle repose sur plusieurs types d'interventions régulières : • **Zaï forestier** est un excellent exemple de cette synergie : les graines d'arbres, incorporées dans les poquets fertilisés au fumier, profitent des nutriments et de l'humidité accumulée. Lors de la moisson, les tiges de céréales sont coupées à 50-75 cm de hauteur pour laisser des souches debouts qui protègent les jeunes plants forestiers contre le soleil direct, le piétinement et la dent des animaux en saison sèche.
Avantages / Contraintes	**Avantages :** • • Coût d'installation minime, ne requérant aucun équipement lourd ni intrant externe importé. • • Taux de survie exceptionnel des ligneux (>70% après 2 ans pour le karité sous suivi) car les sauvageons sont déjà adaptés localement. • Très forte rentabilité économique à court terme (doublement des rendements céréaliers en association Zaï/Cordons). • Restauration rapide et spontanée de la biodiversité locale floristique et faunique. • Réduction de la température du sol cultivé et lutte contre l'érosion hydrique et éolienne. • Production diversifiée de bois de chauffe et de produits forestiers non ligneux (PFNL) commercialisables. **Contraintes :** • Risque permanent de destruction des jeunes plants par la divagation des animaux en saison sèche, broutant ou piétinant les sauvageons. • Phénomène de coupe frauduleuse ou abusive de bois vert par des tiers non impliqués dans la gestion de la parcelle. • Insécurité foncière en milieu rural qui décourage les exploitants non-propriétaires d'investir du temps et de la main-d'œuvre à long terme. • Risque biologique d'attirer des ravageurs (oiseaux granivores) ou des serpents si la densité et l'élagage sont mal maîtrisés.
Précautions	• **Sécurisation foncière préalable :** S'assurer de disposer de droits d'usage ou de propriété clairs et durables sur la parcelle d'aménagement, négociés avec les autorités coutumières et les leaders d'opinion pour garantir la jouissance future des fruits de l'arbre. • **Protection physique absolue en bas âge :** Installer obligatoirement des barrières d'épineux morts, des paniers tressés ou badigeonner les troncs des jeunes ligneux précieux avec de la bouse de vache pour protéger le bourgeon apical des morsures du bétail durant les 2 à 3 premières années de croissance.

	• **Élagage soigné et outils bien tranchants :** Toujours réaliser l'élagage et l'émondage du haut vers le bas, à l'aide d'outils bien affûtés (machette ou scie) afin d'obtenir des sections de coupe nettes et propres. Ne jamais couper vers le haut pour éviter de fendiller le bois ou de déchirer l'écorce, ce qui affaiblit l'arbre et crée des voies d'entrée majeures pour les maladies ou insectes phytophages. • **Contrôle périodique de l'ombrage :** Ajuster régulièrement la couronne foliaire des arbres d'ombrage par une taille équilibrée pour minimiser la compétition pour la lumière avec les cultures de sorgho ou de mil associées sous le houppier. • **Vigilance contre les incendies :** Aménager des bandes pare-feu nettoyées par sarclage ou pare-feux contrôlés de début de saison sèche autour des zones sous régénération pour écarter le risque dévastateur des feux de brousse tardifs.

Source : étude REDAA 2026

ANNEXE D : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

D.1. QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE MENAGE

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

PUBLIC-CIBLE :

- **les chefs de ménages (homme, femme, jeune (18-35ans))**

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

Consentement

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête ?
Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plus de questions si vous ne vous sentez pas à l'aise de donner une réponse, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle est la raison, demandez-moi simplement de « sauter » et de passer à la question suivante. Vous pouvez également arrêter l'enquête à tout moment si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement que vous souhaitez arrêter de répondre aux questions.
Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?
Pouvons-nous commencez l'échange ?
☐ *Oui*
☐ *Non*

SECTION 1 : IDENTIFICATION

- **PRÉSENTATION À L'ENQUÊTÉ** ***(à lire à voix haute avant de commencer)***

« Bonjour. Je m'appelle [NOM DE L'ENQUÊTEUR] et je travaille pour le projet REDAA. Nous réalisons une enquête auprès des ménages de votre village pour mieux comprendre les conditions d'accès à la terre et les pratiques de gestion des ressources naturelles. Conformément à la loi N°036-2021/AN, vos réponses sont strictement confidentielles et ne seront jamais utilisées à des fins fiscales ou administratives. Elles seront traitées de façon anonyme. Votre participation est importante et votre coopération est protégée par la loi. »

CONFIDENTIEL : Extrait de la loi N°036-2021/AN portant organisation et réglementation des activités statistiques au Burkina Faso.
Article 32 : Les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les autorités statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social, ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.
Article 34 : Les données relatives à des unités statistiques individuelles sont diffusées sous la forme d'un fichier à usage public consistant en des données rendues anonymes.

Article 37 : Les personnes physiques et morales soumises aux enquêtes et recensements ayant obtenu le visa statistique sont tenues de répondre avec exactitude et dans les délais fixés aux questionnaires statistiques relatifs à ces opérations.
Article 49 : Le personnel des autorités statistiques est astreint à l'obligation de réserve et de discrétion ainsi qu'au respect du secret professionnel pour tout ce qui concerne les informations individuelles collectées.

❖ **LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

1. Région:
2. Province:
3. commune:
4. village

❖ **IDENTIFICATION DE L'ENQUÊTEUR**

5. Date de l'enquête :

   code enquêteur : enq1 /__/ enq2 /__/ enq3 /__/ enq4 /__/ enq5 /__/ superviseur /__/ superviseur /__/

Si autre code enquêteur, veuillez préciser:

❖ **IDENTIFICATION DU MÉNAGE**

6. Numéros de ménage sur la liste de tirage: …….
7. Sexe du répondant: Homme /__/ Femme /__/
8. âge du répondant (ans): /__/ ans
9. Statut du répondant : répondant lui-même /__/ représentant /__/

Si le répondant n'est pas le répondant mais son représentant, veuillez préciser son lien de parenté avec le répondant (fils, fille, épouse, mari, etc.)

10. Effectif du ménage : /___ /

❖ **CATÉGORIE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE**

11. Quel est votre statut socioprofessionnel ?
    ☐ Agriculteur ☐ Éleveur ☐ PDI ☐ Personne handicapée ☐ Autre : _____
12. Êtes-vous une personne déplacée Interne (PDI) ?
    ☐ OUI ☐ NON
13. Avez-vous un handicap (PH) ?
    ☐ OUI ☐ NON
14. Si oui, quel type d'handicap ?
    ☐ Moteur ☐ Visuel ☐ Auditif ☐ Mental ☐ Autre

_____

15. Quel est votre niveau d'instruction ?
    ☐ Aucun ☐ Primaire ☐ Secondaire ☐ Supérieur

SECTION 2 : SOCIO-ECONOMIQUES

16. Combien de femmes, jeunes, personnes handicapées ?

Femmes : _____
Jeunes (moins de 35 ans) : _____
Personnes handicapées :
Autre :

17. Au cours des 12 derniers mois, combien de mois de soudure votre ménage a-t-il connus ?

☐ 0 = Aucun mois

☐ 1 = 1 à 2 mois

☐ 2 = 3 à 4 mois

☐ 3 = 5 à 6 mois

☐ 4 = Plus de 6 mois

18. Quel est le revenu mensuel estimé de votre ménage (FCFA) ?
    ☐ Moins de 25 000 ☐ 25 000 – 50 000 ☐ 50 000 – 100 000 ☐ Plus de 100 000
19. Possédez-vous du bétail ?
    ☐ OUI ☐ NON
20. Si OUI :
    Bovins : ___ Ovins/Caprins : ___ Autres : ___

SECTION 3/ ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES

21. Avez-vous accès à la terre ?
    ☐ OUI ☐ NON
22. Avez-vous une terre ?
    ☐ OUI ☐ NON
    Si OUI
23. Comment avez-vous obtenu cette terre ?
    ☐ Heritage ☐ Don ☐ Legs ☐ prêt bail ☐ Achat ☐ Location ☐ autre (précisé)
24. Vous sentez-vous en sécurité sur votre terre ?
    ☐ OUI ☐ NON
25. Dans votre communauté, les femmes peuvent-elles accéder à la terre de manière autonome (sans autorisation d'un homme) ?
    ☐ Oui, librement

    ☐ Oui, mais avec restrictions

    ☐ Non, elles doivent passer par un homme

    ☐ Cela dépend du type de terre
26. Dans votre communauté, les jeunes (moins de 35 ans) peuvent-ils accéder à la terre de manière autonome ?
    ☐ Oui, librement

    ☐ Oui, mais limité à certaines parcelles

    ☐ Non, c'est réservé aux anciens/adultes

    ☐ Seulement via héritage ou don

Sinon, pourquoi ?

27. Rencontrez-vous des difficultés pour accéder à la terre
    ☐ OUI ☐ NON

(Si OUI)

28. Quelles sont les difficultés rencontrées ?
    ☐ Discrimination ☐ Manque de ressources ☐ Conflits fonciers ☐ Autre
29. Etes-vous propriétaire ou détenteurs de droits fonciers ?
    ☐ OUI ☐ NON
30. Depuis combien d'années occupez-vous votre principale parcelle ?

☐ Moins de 2 ans
☐ 2 à 5 ans
☐ 6 à 10 ans
☐ Plus de 10 ans
☐ Depuis la naissance / heritage

31. Pensez-vous que vous pourrez transmettre cette parcelle à vos enfants sans contestation ?
☐ Oui, certainement
☐ Oui, probablement
☐ Non, c'est incertain
☐ Non
32. Si vous êtes éleveur ou avez du bétail : avez-vous accès à des zones de pâturage sécurisées ?
☐ Oui, zones délimitées et reconnues
☐ Oui, mais accès contesté par des agriculteurs
☐ Non, je dois négocier chaque année
☐ Non, l'accès est bloqué
☐ Non concerné
33. Si vous êtes une personne déplacée interne (PDI) : avez-vous pu accéder à une parcelle depuis votre déplacement ?
☐ Oui, parcelle attribuée officiellement
☐ Oui, via accord informel/coutumier
☐ Non, je cultive une terre d'un tiers
☐ Non, je n'ai aucune terre
☐ Non concerné

34. Disposez-vous d'un document foncier officiel pour votre principale parcelle ?
☐ APFR ☐ Titre foncier ☐ Bail rural ☐ Convention locale ☐ Aucun

35. Considérez-vous que vos droits sur cette parcelle sont sécurisés ?
☐ Oui, totalement ☐ Oui, partiellement ☐ Non
36. Avez-vous déjà subi une injustice sur votre droit foncier
☐ OUI ☐ NON
37. Si OUI, quel type de conflit avez-vous vécu ?
☐ Conflit familial/héritage ☐ Conflit agriculteur/éleveur ☐ Conflit avec l'État/ONG ☐ Conflit entre voisins ☐ Autre
38. Ce conflit a-t-il été résolu ?
☐ OUI ☐ NON ☐ En cours
39. Ce conflit a-t-il freiné vos actions de restauration des terres ?
☐ OUI ☐ NON

SECTION 4/RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES/CONNAISSANCE ET PRATIQUE DE RNA

40. Avez-vous des terres dégradées
OUI NON
41. Quelles superficies (ha)

42. Quelle est la superficie totale de votre parcelle principale (ha) ?
    ☐ Moins de 0,5 ha ☐ 0,5 – 1 ha ☐ 1 – 2 ha ☐ 2 – 5 ha ☐ Plus de 5 ha

43. Quelles sont les causes de la dégradation des terres ?
    ☐ Mauvaises pratiques culturales ☐ changement climatique, ☐ déforestation, ☐ actions anthropiques ☐ autre
44. Avez-vous pris des initiatives de restauration de ces terres ? SI OUI Lesquelles
    ☐ Zaï ☐ Cordons pierreux, ☐ Demi-lune ☐ Reboisement RNA ☐ autres précisé
45. Quelle superficie avez-vous restaurées ?(ha)

46. Qu'est ce qui limite ou entrave les actions de restauration des terres
    ☐ Manque de moyen, ☐ non sécurisation des terres ☐ faible accompagnement ☐ présence de litige foncier
47. Connaissez-vous la RNA ?
    ☐ OUI ☐ NON
48. Pratiquez-vous la RNA ?
    ☐ OUI ☐ NON
49. Sur quelle superficie (ha) pratiquez-vous la RNA sur votre parcelle principale ?
    ☐ Je ne pratique pas la RNA
    ☐ Moins de 0,5 ha
    ☐ 0,5 – 1 ha
    ☐ 1 – 2 ha
    ☐ 2 – 3 ha
    ☐ Plus de 3 ha
    ☐ Sur toute la parcelle
50. Combien d'arbres ou de rejets avez-vous protégés/régénérés sur votre parcelle cette saison ?
    ☐ Aucun
    ☐ 1 à 10
    ☐ 11 à 30
    ☐ 31 à 50
    ☐ Plus de 50

51. Quelles espèces d'arbres avez-vous principalement protégées ? (3 max)
    ---
52. Si vous ne pratiquez pas la RNA ou avez arrêté, quelle en est la principale raison ?
    ☐ La terre ne m'appartient pas / je peux en être expulsé
    ☐ Conflit foncier en cours sur cette parcelle
    ☐ Manque de formation sur la technique
    ☐ Manque de moyen matériel ou financier
    ☐ Pression des animaux (pâturage)
    ☐ Pas intéressé(e)
    ☐ Autre :

53. Par rapport à il y a 5 ans, comment évaluez-vous les rendements agricoles sur vos terres ?
    ☐ Nettement améliorés
    ☐ Légèrement améliorés
    ☐ Stables
    ☐ Légèrement diminués
    ☐ Fortement diminués

54. Attribuez-vous cette évolution à la pratique de RNA ou de restauration ?
    ☐ Oui, principalement
    ☐ En partie
    ☐ Non, d'autres facteurs
    ☐ Ne sait pas

55. Quelles sont les avantages liés à cette pratique ?
    ☐ 1 = Amélioration des sols
    ☐ 2 = Augmentation des rendements
    ☐ 3 = Augmentation des revenus
    ☐ 4 = Protection de l'environnement
    ☐ 5 = Autre : _____
56. Rencontrer vous des difficultés pour l'adoption de cette pratique ?
    ☐ OUI ☐ NON
57. SI OUI Lesquelles ?
    ☐ Non sécurisation des terres ☐ Manque de moyen ☐ Faible connaissance, ☐ manque d'appui

SECTION 5/CHANGEMENT CLIMATIQUE /RESILIENCE AGRICOLE

58. Quels effets du changement climatique observez-vous sur vos terres et votre production ? (plusieurs réponses possibles)
    ☐ Sécheresses plus fréquentes
    ☐ Pluies irrégulières / imprévisibles
    ☐ Réduction de la saison de culture
    ☐ Inondations
    ☐ Dégradation accélérée des sols
    ☐ Disparition de certaines espèces d'arbres
    ☐ Aucun changement notable
    ☐ Autre : ___
    _____
59. Quel est votre perception sur les tendances de température liée au changement climatique
    ☐ Faible ☐ moyen ☐ extrême
60. Quelle est votre perception sur la pluviométrie
    ☐ Irrégularité des pluies, ☐ poche de sécheresse, ☐ forte pluie ☐ Début tardif ☐ Fin précoce
61. Participez-vous à la lutte contre les effets du changement climatique
    ☐ OUI ☐ NON

62. Utilisez-vous des pratiques agricoles adaptées au climat ?
☐ OUI ☐ NON

63. Si oui, quel type ?
1=RNA ; 2=Agroforesterie ; 3=Paillage ; 4=Variétés résistantes ; 5=Autre
64. Quel est le niveau de couverture végétale de votre parcelle (ha) ?
☐ 0%
☐ 10 à 20%
☐ 20 à 50%
☐ 50 à 80%
☐ 80 à 100%
65. Quelle est la superficie dédiée à chaque type d'utilisation des terres ?
Agriculture : _____ ha
Pâturage : _____ ha
Jachère : _____ ha
Autre (préciser) : _____ ha

66. Utilisez-vous des variétés de cultures adaptées/résistantes à la sécheresse ?
☐ Oui, principalement des variétés améliorées/certifiées
☐ Oui, des variétés locales traditionnelles résistantes
☐ Mixte (locales + améliorées)
☐ Non, variétés ordinaires
☐ Je ne sais pas

67. Quelle part de votre superficie utilise ces variétés résistantes ?
☐ Moins de 25 %
☐ 25 – 50 %
☐ 50 – 75 %
☐ Plus de 75 %
☐ 100 % (toutes mes cultures)

68. Comment qualifiez-vous la fertilité de votre sol principal actuellement ?
☐ Très fertile (bons rendements sans intrants)
☐ Fertile (rendements corrects)
☐ Peu fertile (rendements faibles)
☐ Non fertile (sol dégradé / croûte)

69. Par rapport à il y a 5 ans, la fertilité de votre sol a-t-elle :
☐ Augmenté
☐ Resté stable
☐ Diminué légèrement
☐ Diminué fortement

SECTION 6 : GOUVERNANCE FONCIERE LOCALE

70. Existe-t-il des instances/Politiques locales qui s'occupe du foncier ?
    ☐ OUI ☐ NON
71. SI OUI CITEZ
    CFV☐ CCFV ☐ Chartes locales☐
72. Qui sont les acteurs de la gestion foncière ?
    ☐ Chefferie ☐ Autorités ☐ Comités ☐ Autre
73. Ces instances sont t'elles fonctionnelles
    OUI ☐ NON☐
74. Pour chacune des dimensions suivantes, comment évaluez-vous l'accessibilité des services fonciers officiels ?
    Coût des démarches :
        ☐ Abordable
        ☐ Trop élevé
        ☐ Prohibitif / impossible
        ☐ Je ne sais pas
    Distance / déplacement nécessaire :
        ☐ Accessible (moins d'1h)
        ☐ Éloigné (1–3h)
        ☐ Très éloigné (plus de 3h)
    Délai de traitement des dossiers :
        ☐ Rapide (moins d'1 mois)
        ☐ Long (1–6 mois)
        ☐ Très long (plus de 6 mois)
        ☐ Ne sais pas
    Langue des services :
        ☐ Adapté (langue locale disponible)
        ☐ Difficile (seulement en français)
75. **Quel est le niveau de respect des règles** ?
    ☐ Très élevé ☐ Élevé ☐ Faible ☐ Très faible ☐ Inexistant
76. **Quel est le niveau de participation des populations ?**
    ☐ Très élevé ☐ Élevé ☐ Faible ☐ Très faible ☐ Nul
77. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux instances foncières locales (CFV, chefferie, comités) pour régler équitablement un litige ?
    ☐ Grande confiance
    ☐ Confiance modérée
    ☐ Peu confiance (décisions influencées)
    ☐ Aucune confiance
    ☐ Je ne connais pas ces instances
78. Existe-t-il des mécanismes locaux de résolution des conflits ?
    ☐ OUI ☐ NON
    Si oui,
79. Quelles sont les mécanismes de règlement local de conflit existant ?

☐ Médiation, ☐ conseil villageoise, ☐ méthode coutumière ☐ Justice ☐ autres (précisé)

80. Sont-ils efficaces ?
    ☐ OUI ☐ NON
81. Avez-vous connaissance de l'existence des services fonciers institutionnels ?
    ☐ OUI ☐ NON
82. SI OUI Avez-vous déjà bénéficié de ces services ((cadastre, préfecture) ou ayant utilisé un service (enregistrement, formation, médiation) ?
    ☐ OUI ☐ NON
83. SI OUI quelle est la nature du service ?
    ☐ Médiation ☐ formation ☐ enregistrement

SECTION 7/CONNAISSANCE DES POLITIQUES ET LEGISLATION SUR LA SECURISATION FONCIERE

84. Connaissez-vous les politiques foncières
    ☐ OUI ☐ NON
85. Connaissez-vous les principaux droits fonciers formels existants et leurs procédures d'enregistrement ?
    ☐ OUI ☐ NON
86. SI OUI Citez les ?
    ☐ 1 = Titre foncier
    ☐ 2 = Permis d'exploiter / permis rural
    ☐ 3 = Attestation de possession foncière rurale (APFR)
    ☐ 4 = Bail rural
    ☐ 5 = Convention locale
    ☐ 6 = Autre : _____
87. Niveau d'application :
    ☐ Très appliquées ☐ Appliquées ☐ Peu ☐ Pas du tout
88. Niveau d'efficacité des institutions :
    ☐ Très élevé ☐ Élevé ☐ Faible ☐ Très faible ☐ Inexistant
89. Qu'est ce qui limite l'accès au droit fonciers formels ?
    ☐ Complexité des démarches administratives
    ☐ Coût élevé
    ☐ faible connaissance des procédures
    ☐ faible niveau d'instruction

SECTION 8 : INCLUSION /GENRE

90. Quel est votre niveau de participation aux prises de décision communautaire dédiée à la terre ?
    ☐ Faible ☐ moyen ☐ élevé
91. Une femme de votre ménage possède-t-elle une parcelle à son nom ?
    ☐ OUI ☐ NON
92. Une femme de votre ménage participe-t-elle aux réunions de gestion foncière communautaire ?
    ☐ OUI ☐ NON
93. Une femme de votre ménage a-t-elle accès à un microcrédit sans l'autorisation d'un homme ?

☐ OUI ☐ NON

94. Les jeunes du ménage participent-ils aux décisions communautaires sur la terre ?
    ☐ OUI ☐ NON
95. Si vous êtes éleveur ou avez du bétail : participez-vous aux réunions de gestion foncière de votre village ?
    ☐ Oui, régulièrement et ma voix est prise en compte
    ☐ Oui, mais mes intérêts sont souvent ignorés
    ☐ Rarement, on ne nous invite pas
    ☐ Jamais, les éleveurs sont exclus
    ☐ Non concerné
96. Des couloirs de passage ou zones de pâturage sont-ils reconnus officiellement dans votre commune ?
    ☐ Oui, délimités et respectés
    ☐ Oui, mais souvent empiétés par des cultures
    ☐ Non, aucun espace reconnu
    ☐ Je ne sais pas
    ☐ Non concerné
97. Si PDI : depuis votre déplacement, avez-vous été inclus(e) dans les décisions communautaires sur la gestion des terres ?
    ☐ Oui, pleinement intégré(e)
    ☐ Partiellement (observateur sans voix)
    ☐ Non, les PDI ne participent pas
    ☐ Non concerné
98. Avez-vous accès aux mêmes services et droits fonciers que les résidents permanents ?
    ☐ Oui, les mêmes droits
    ☐ Non, droits limités ou conditionnels
    ☐ Non, aucun droit reconnu
    ☐ Non concerné
99. Une femme de votre ménage a-t-elle déjà pris une décision d'investissement agricole (achat d'intrant, location de terre) sans demander l'autorisation d'un homme ?
    ☐ Oui, souvent
    ☐ Oui, parfois
    ☐ Rarement
    ☐ Non, jamais
    ☐ Pas de femme adulte dans le ménage
100. Une femme de votre ménage participe-t-elle aux activités de restauration des terres (RNA, zaï, cordons pierreux) ?
    ☐ Oui, elle en est même responsable
    ☐ Oui, elle participe comme les autres
    ☐ Partiellement (tâches secondaires)
    ☐ Non

101. Quelle est votre niveau d'implication dans les initiatives de restauration des terres (pratique RNA) ?

☐ Faible ☐ Moyen ☐ élevé

102. Avez-vous déjà bénéficié des microcrédits

☐ OUI ☐ NON

103. Avez-vous déjà bénéficié des intrants subventionnés

☐ OUI ☐ NON

104. Avez-vous déjà bénéficié des formations

☐ OUI ☐ NON

105. Participez-vous aux réunions ou cadre de concertation publique ?

☐ OUI ☐ NON

106. Si oui , Fréquence ?

☐ 1/mois ☐ 1/Trimestre ☐ 1/semestre régulière

107. Combien de cadre de concertation avez-vous déjà participé ?

☐ 1

☐ 2

☐ 3

☐ 4 plus

108. Avez-vous déjà participé à des actions de plaidoyers auprès des autorités locales ?

☐ OUI ☐ NON

109. Comment décrivez-vous les relations entre agriculteurs et éleveurs dans votre village ?

☐ Très bonnes (cohabitation pacifique)

☐ Correctes (tensions ponctuelles)

☐ Tendues (conflits fréquents)

☐ Très conflictuelles

110. Ces relations ont-elles évolué au cours des 3 dernières années ?

☐ Améliorées

☐ Stables

☐ Dégradées

☐ Fortement dégradées

SECTION 9/RECOMMANDATIONS

111. Quelles solutions proposez-vous pour améliorer la gouvernance foncière ?

---

112. Quelles actions pourraient favoriser la restauration des terres ?

---

113. Quelles sont les opportunités pour améliorer leur votre inclusion ? identifiez-les

D.2. GUIDE D'ENTRETIEN (ISS-AUTORITES/ST)

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

PUBLIC-CIBLE :

Autorités locales (Gouvernorat Haut-commissaire, préfet)

Les responsables des Services Techniques Décentralisés et Déconcentrés (STDD) (SFR de Agriculture, Elevage , Environnement)

Les managers du Projet REDDA et les responsables des partenaires de mise en œuvre locale ;

NB : chaque groupe cible sera pris individuellement

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

ACCUEIL ET MISE EN CONFIANCE (15 minutes)

[l'animateur — à lire ou paraphraser]

"Bonjour à tous. Je m'appelle [prénom] et voici [prénom du noteur] qui prend des notes pour nous. Nous sommes ici au nom du projet REDAA, mené par le SPONG.

Nous souhaitons échanger avec vous parce que votre expérience sur la gestion des terres dans ce village est importante pour nous. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses ce qui nous intéresse, c'est ce que vous vivez réellement.

Quelques règles pour que notre échange soit agréable :

- *Tout le monde peut s'exprimer librement*
- *On se respecte même si on n'est pas d'accord*
- *Ce que vous dites reste entre nous, nous n'utiliserons pas vos noms dans le rapport*
- *Vous pouvez arrêter de participer à tout moment, sans vous justifier*

Est-ce que vous acceptez que nous enregistrions notre conversation ? Cela nous aide à ne rien oublier. [Attendre la réponse collective. Si NON, noter manuellement uniquement.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?"

[Consentement collectif] *"Ceux qui acceptent de participer, pouvez-vous lever la main ?" Le noteur note le nombre de mains levées.*

Consentement Collectif

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête.

Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plusieurs questions si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement de « sauter ». Vous pouvez également arrêter à tout moment, sans vous justifier.

Ce que vous dites restera dans ce groupe. Vos noms n'apparaîtront dans aucun rapport.

Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Date de l'enquête :
2. code enquêteur
3. **Région……**
4. **Province……..**
5. **Commune……..**
6. **village……..**
7. **Profil des participants / Structures……..**

Thème 1 : Cadre politique et législatif de la sécurisation foncière

L'objectif est d'explorer la compréhension et l'application réelle des textes, au-delà de leur simple connaissance.

- **Connaissance et appropriation :** Comment décririez-vous l'arsenal juridique actuel en matière de foncier rural et de restauration des terres au Burkina Faso (ex: RAF, Loi sur le foncier rural) ? Selon vous, dans quelle mesure ces textes sont-ils compris par les populations locales ?
- **Mise en œuvre et défis :** D'après votre expérience, comment ces politiques sont-elles appliquées concrètement sur le terrain ? Quels sont les principaux obstacles (financiers, administratifs, sociaux) que vous rencontrez dans cette application ?
- **Dualité juridique :** Comment s'articulent, dans la pratique quotidienne, les règles du droit moderne et les pratiques coutumières ? Pouvez-vous nous donner un exemple de situation où ces deux systèmes coexistent ou entrent en conflit ?

Thème 2 : Gouvernance locale et participation

Ce volet analyse le fonctionnement des instances et le degré d'inclusion des communautés.

- **Fonctionnalité des instances :** Comment évaluez-vous le rôle et l'efficacité des instances locales comme les SFR, CFV ou CCFV ? Qu'est-ce qui facilite ou, au contraire, freine leur bon fonctionnement ?
- **Implication communautaire :** Comment les populations participent-elles réellement aux prises de décisions foncières ? Selon vous, quels leviers pourraient être activés pour améliorer leur implication effective ?

Thème 3 : Dynamiques de gestion des conflits fonciers

Ici, on cherche à comprendre les causes profondes et la durabilité des solutions.

- **Nature des tensions :** Quels sont les types de conflits fonciers les plus fréquents dans votre zone (ex: entre agriculteurs et éleveurs, conflits familiaux) ? Quelles en sont, selon vous, les racines profondes ?
- **Mécanismes de résolution :** Comment les acteurs locaux (chefferie, autorités administratives, commissions de conciliation) interviennent-ils pour résoudre ces litiges ? Pourquoi certains mécanismes sont-ils jugés plus efficaces que d'autres ?
- **Impacts sociaux :** Au-delà du litige foncier, quelles sont les conséquences de ces tensions sur la cohésion de la communauté ?

Thème 4 : Restauration des terres dégradées et sécurité environnementale

On explore le lien entre la dégradation, les efforts de restauration et la sécurisation foncière.

- **Enjeux de la dégradation :** Quelles sont les principales causes de la dégradation des terres dans votre zone, et comment cela affecte-t-il les activités de la population ?
- **Initiatives et blocages :** Pouvez-vous nous parler des initiatives de restauration (comme la RNA) en cours ? Qu'est-ce qui limite aujourd'hui l'extension de ces actions ?
- **Lien avec le foncier :** Dans quelle mesure la sécurisation foncière influence-t-elle la volonté des acteurs d'investir dans la restauration des terres ?

Thème 5 : Genre et inclusion sociale

L'accent est mis sur les groupes vulnérables et les barrières spécifiques.

- **Accès aux ressources :** Comment décririez-vous les conditions d'accès à la terre pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicap, éleveurs et les personnes déplacées internes (PDI) ? Quelles sont les barrières spécifiques auxquelles ils font face ?
- **Mesures d'inclusion :** Quelles stratégies ou mesures d'accompagnement sont mises en œuvre pour garantir une meilleure équité dans l'accès au foncier pour ces groupes ?

Thème 6 : Perspectives et Recommandations

- **Amélioration de la gouvernance :** Selon votre vision, quelles seraient les priorités pour rendre la gouvernance foncière plus juste et plus efficace dans votre région ?
- **Cohésion sociale :** De quelle manière la restauration des terres pourrait-elle devenir un levier pour réduire les conflits et renforcer l'entente entre les différentes communautés ?

Conseils pour l'enquêteur :

Utilisez des relances comme : *"Pouvez-vous m'en dire plus ?"*, *"Auriez-vous un exemple précis ?"*, ou *"Pourquoi pensez-vous que... ?"*.

Respectez scrupuleusement le consentement éclairé et la liberté du répondant de sauter des questions ou d'arrêter l'entretien à tout moment.

D.3. GUIDE D'ENTRETIEN (ISS-LEADERS COMMUNAUTAIRES)

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

PUBLIC-CIBLE :

- Leader coutumier (Chefferie traditionnelle,)
- Leaders religieux
- CVD
- Membre des instances locales traitants les questions liées aux fonciers (CFV CCVF, OVPREGECC etc)

NB : chaque groupe cible sera pris individuellement

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

Consentement

ACCUEIL ET MISE EN CONFIANCE (15 minutes)

[l'animateur — à lire ou paraphraser]

"Bonjour à tous. Je m'appelle [prénom] et voici [prénom du noteur] qui prend des notes pour nous. Nous sommes ici au nom du projet REDAA, mené par le SPONG.

Nous souhaitons échanger avec vous parce que votre expérience sur la gestion des terres dans ce village est importante pour nous. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses ce qui nous intéresse, c'est ce que vous vivez réellement.

Quelques règles pour que notre échange soit agréable :

- *Tout le monde peut s'exprimer librement*
- *On se respecte même si on n'est pas d'accord*
- *Ce que vous dites reste entre nous, nous n'utiliserons pas vos noms dans le rapport*
- *Vous pouvez arrêter de participer à tout moment, sans vous justifier*

Est-ce que vous acceptez que nous enregistrions notre conversation ? Cela nous aide à ne rien oublier. [Attendre la réponse collective. Si NON, noter manuellement uniquement.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?"

[Consentement collectif] *"Ceux qui acceptent de participer, pouvez-vous lever la main ?" Le noteur note le nombre de mains levées.*

Consentement Collectif

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête.

Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plusieurs questions si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement de « sauter ». Vous pouvez également arrêter à tout moment, sans vous justifier.

Ce que vous dites restera dans ce groupe. Vos noms n'apparaîtront dans aucun rapport.

Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?

SECTION 1/INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Date de l'enquête :
2. code enquêteur
3. **Région……**
4. **Province……..**
5. **Commune……..**
6. **village……..**
7. **Profil des participants / Structures……..**

SECTION 2/ SUJETS D'ÉCHANGES

8. **Législation et droit coutumier**

- **Approche qualitative :** « Comment se passent les relations entre les règles ancestrales de gestion de la terre et les nouvelles lois de l'État (comme l'APFR) ici ? ».
- « Selon vous, pourquoi la population locale a-t-elle parfois du mal à comprendre ou à accepter les procédures d'enregistrement formel des terres ? ».

9. **Gouvernance et Instances Locales**

« Les leaders sont souvent membres ou partenaires des instances comme les CFV ou CCFV »

- **Approche qualitative :** « En tant que leader, comment voyez-vous le rôle des commissions foncières villageoises (CFV) ? Sont-elles vraiment écoutées par les habitants ? ».
- **Participation :** « Comment faites-vous pour que les membres de la communauté, surtout ceux qui n'ont pas de voix d'habitude, participent aux décisions concernant les terres du village ? ».

10. **Gestion des Conflits**

« Les leaders sont au cœur de la conciliation traditionnelle »

- **Approche qualitative :** « Quels sont les types de disputes liés à la terre que vous recevez le plus souvent ces derniers temps ? ».
- **Mécanismes :** « Pourquoi les gens préfèrent-ils venir vous voir plutôt que d'aller vers l'administration ou la justice pour régler leurs problèmes fonciers ? ».
- **Impact :** « Comment ces conflits affectent-ils l'entente entre les familles ou entre les agriculteurs et les éleveurs dans votre zone ? ».

11. **Restauration des Terres**

« Ici, l'accent doit être mis sur les pratiques ancestrales comme la Régénération Naturelle Assistée (RNA) »

- **Approche qualitative :** « Quelles étaient les méthodes de nos ancêtres pour soigner la terre fatiguée et que reste-t-il de ces pratiques aujourd'hui ? ».
- **Lien foncier/restauration :** « Est-ce qu'un paysan qui n'est pas sûr de garder sa terre acceptera d'y faire des efforts de restauration ? Pourquoi ? ».

12. Inclusion et Groupes Vulnérables

« Il s'agit de comprendre les barrières sociales perçues par le leader »

- **Genre et Jeunesse :** « Dans nos coutumes, comment est perçu l'accès direct des femmes et des jeunes à la terre ? Quels sont les changements que vous observez ? ».
- **PDI (Personnes Déplacées Internes) :** « Avec l'arrivée des déplacés, comment la communauté s'organise-t-elle pour leur donner un accès à la terre sans créer de tensions avec les familles hôtes ? ».

13. Cohésion Sociale et Futur

- **Vision :** « Selon vous, comment la restauration des terres peut-elle devenir un moyen de ramener la paix entre les différentes communautés (éleveurs et agriculteurs par exemple) ? ».

Note sur la posture de l'enquêteur : Avec les leaders communautaires, il est crucial de bien suivre le protocole de **consentement** (expliquer que la participation est volontaire et qu'ils peuvent sauter des questions) pour instaurer un climat de confiance avant d'aborder les sujets sensibles du foncier.

SECTION 3/SUJETS SENSIBLES POUR LES COMMUNES D'ACCUEIL DE PDI

14. Contextualiser l'accueil et la pression foncière

« Au lieu de simplement demander s'il y a des PDI, cherchez à comprendre l'impact de leur arrivée sur l'organisation locale »

- **Question qualitative :** « Depuis l'arrivée des PDI dans la commune, comment l'organisation de l'espace et de l'accès à la terre a-t-elle évolué ? »
- **Relance :** « Comment la communauté d'accueil perçoit-elle cette nouvelle pression sur les ressources foncières ? »

15. Explorer les mécanismes d'accès

« l'objectif est de comprendre les **modalités réelles** sur l'accès à la terre »

- **Question qualitative :** « Quelles sont les différentes manières dont les PDI parviennent à obtenir un morceau de terre pour cultiver ou se loger ? »
- **Relance :** « S'agit-il d'arrangements précaires, de prêts, ou existe-t-il des démarches plus durables ? »

16. Analyser les tensions et la gestion des conflits

« Dans un cadre qualitatif, on s'intéresse à la **nature** de ces frictions »

- **Question qualitative :** « Quels types de malentendus ou de disputes foncières observez-vous entre les populations hôtes et les PDI ? »

- **Relance :** « Comment ces différends sont-ils réglés ? Est-ce que les mécanismes habituels (chefs de terre, CFV) sont adaptés à ces nouvelles situations ? ».

17. Inclusion dans la restauration des terres

« Il est crucial de lier la présence des PDI aux objectifs de restauration environnementale du projet »

- **Question qualitative :** « Dans quelle mesure les PDI sont-elles impliquées dans les activités de restauration des terres (comme la RNA) ? ».
- **Relance :** « Quels sont les freins qui empêchent un déplacé d'investir du temps et de l'énergie dans le soin d'une terre qui ne lui appartient pas ? »

18. Mesures de protection et cohésion sociale

« En lien avec les recommandations, interrogez sur les solutions d'avenir »

- **Question qualitative :** « Selon vous, quelles mesures concrètes permettraient aux PDI d'avoir un accès sécurisé à la terre sans léser les familles autochtones ? »
- **Relance :** « Comment le foncier peut-il devenir un outil pour renforcer l'entente entre ces deux groupes plutôt qu'une source de division ? ».

Conseils de posture pour ce sujet sensible :

Éthique et sécurité : Rappelez au leader communautaire ou à l'autorité qu'il peut choisir de ne pas répondre à certaines questions sensibles liées à l'insécurité ou aux PDI.

Neutralité : Évitez de poser des questions qui stigmatisent soit les PDI (comme "fauteurs de troubles"), soit les populations hôtes (comme "égoïstes"). Utilisez des termes neutres comme « cohabitation », « partage des ressources » ou « défis communs ».

Lien avec le contexte global : N'oubliez pas que l'insécurité est l'un des goulots d'étranglement identifiés dans la gestion foncière actuelle. Vous pouvez demander comment ce contexte global influence spécifiquement le sort des PDI dans la zone.

D.4. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE FEMME

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

Groupes cibles :

Femmes;

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

SECTION 1/IDENTIFICATION

Rôles : *L'**animateur** pose les questions, relance, reste neutre et ne donne jamais son avis. Le **noteur** remplit la grille d'observation, note les verbatims et réactions non verbales et il ne participe pas à la discussion.*

Matériel nécessaire

- *Enregistreur audio via kobo(avec accord des participants)*
- *Fiches cartonnées de couleur (pour exercice de classement)*
- *Stylos pour le noteur*
- *Formulaires de consentement*

Principes d'animation à respecter

1. *Ne jamais valider ni invalider une réponse ("très bien !", "c'est juste")*
2. *Relancer vers le groupe : "Est-ce que les autres partagent cet avis ?"*
3. *Équilibrer la parole : inviter les silencieux, canaliser les dominants*
4. *Accueillir les désaccords : "Il semble que vous n'êtes pas tous d'accord — dites-nous pourquoi"*
5. *Ne jamais répondre à la place des participants*

ACCUEIL ET MISE EN CONFIANCE (15 minutes)

[l'animateur — à lire ou paraphraser]

"Bonjour à tous. Je m'appelle [prénom] et voici [prénom du noteur] qui prend des notes pour nous. Nous sommes ici au nom du projet REDAA, mené par le SPONG.

Vous avez été invités parce que votre expérience sur la gestion des terres dans ce village est importante pour nous. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses ce qui nous intéresse, c'est ce que vous vivez réellement.

Quelques règles pour que notre échange soit agréable :

- *Tout le monde peut s'exprimer librement*
- *On se respecte même si on n'est pas d'accord*
- *Ce que vous dites reste entre nous nous n'utiliserons pas vos noms dans le rapport*

- *Vous pouvez arrêter de participer à tout moment, sans vous justifier*

Est-ce que vous acceptez que nous enregistrions notre conversation ? Cela nous aide à ne rien oublier. [Attendre la réponse collective. Si NON, noter manuellement uniquement.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?"

[Consentement collectif] *"Ceux qui acceptent de participer, pouvez-vous lever la main ?" Le noteur note le nombre de mains levées.*

Consentement Collectif

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête.

Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plusieurs questions si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement de « sauter ». Vous pouvez également arrêter à tout moment, sans vous justifier.

Ce que vous dites restera dans ce groupe. Vos noms n'apparaîtront dans aucun rapport.

Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?

Pouvons-nous commencer l'échange ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

QUESTION BRISE-GLACE — [5 min]

"Pour commencer, présentez-vous simplement : votre prénom et une chose que vous aimez dans votre village."

[Note animateur] *Cette question n'est pas analysée. Elle sert à détendre l'atmosphère et à faire parler tout le monde une première fois avant les sujets sensibles.*

Nom de l'animateur	……
Nom du noteur	……
Date	……
Région	……
Province	……
Commune	……
Village	……
Type de groupe	☐ Femmes
Caractéristiques du groupe	

	Âge | **<18 F** | **18-25 F** | **>25 F** Nb **Statut : responsabilité occupée dans le bureau**: ……
Heure début / fin	Début : …… Fin : ……
Enregistrement audio	☐ OUI (accord obtenu) ☐ NON — Raison : ……

SECTION 2/ Participation et Inclusion dans les Instances Locales

1. **Décisions au sein du ménage : « Comment se prennent les décisions importantes au sein de vos familles, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources ? Quel rôle les femmes y jouent-elles réellement ? »**

Relances :

- *« Est-ce que tout le monde ici vit la même situation, ou y a-t-il des différences selon les familles ? Pourquoi ? »*
- *« Quand une femme exprime un avis sur l'utilisation d'une parcelle, est-ce que cet avis est entendu de la même façon que celui d'un homme ? »*

2. **Accès aux appuis : « Racontez-nous vos expériences concernant l'accès aux microcrédits ou aux intrants. Quelles sont les barrières que vous rencontrez pour en bénéficier ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il dans ce village des personnes qui bénéficient plus facilement de ces appuis ? Qui sont-elles et pourquoi ? »*
- *« Ces appuis vous aident-ils réellement à améliorer votre situation sur les terres ? Quelles conditions vous empêchent de les utiliser pleinement ? »*

3. **Instances communautaires : « Décrivez votre influence réelle lors des réunions du village concernant la gestion des terres. Vous sentez-vous écoutés ? Pourquoi ? »**

Relances :

- *« Si vous vouliez exprimer un problème lié à vos terres lors d'une réunion villageoise, comment cela se passerait-il concrètement ? »*
- *« Existe-t-il des espaces ou des moments où votre voix est mieux entendue qu'ailleurs ? Lesquels ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous découragerait de participer à ces instances foncières locales ? »*

4. **Plaidoyer : « Quelles démarches avez-vous déjà entreprises auprès des autorités pour faire entendre votre voix, et quels ont été les résultats ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des changements concrets obtenus grâce à ces démarches ? Ou avez-vous renoncé à certaines démarches ? Pourquoi ? »*

- *« Quels acteurs (ONG, chefs, préfet, projets) vous ont le plus aidés à faire valoir vos droits fonciers ? »*

SECTION 3 /Accès et Sécurité Foncière

L'objectif passe de la simple possession à la **compréhension des mécanismes d'exclusion** :

5. **Modes d'accès : « Quelles sont les manières les plus courantes pour les [femmes] d'obtenir de la terre ici ? Est-ce que ces méthodes vous garantissent une sécurité sur le long terme ? »**

Relances :

- *« Entre l'héritage, le prêt, le don ou l'achat, quelle est la façon la plus sûre pour votre groupe d'avoir accès à la terre ? Pourquoi ? »*
- *« Est-ce qu'une personne peut perdre une terre qu'elle entretient depuis longtemps ? Cela arrive-t-il dans ce village ? »*
- *« Quelle différence y a-t-il entre avoir une terre "prêtée" et une terre "à soi" ? Comment cela change votre façon de travailler ? »*
- *« Une femme peut-elle hériter de terres dans votre village ? Comment cela se passe-t-il en pratique, par rapport à ce que dit la loi ? »*
- *« Quelles stratégies avez-vous développées pour sécuriser votre accès à la terre malgré les obstacles rencontrés ? »*

6. **Difficultés et discriminations : « Expliquez-nous les types de conflits ou de discriminations que vous rencontrez le plus souvent pour accéder au foncier. »**

Relances :

- *« Ces difficultés touchent-elles tout le monde de la même façon, ou certains sont-ils plus affectés que d'autres ? »*
- *« Y a-t-il des conflits fonciers en cours dans ce village en ce moment ? Comment cela affecte-t-il la vie de la communauté ? »*
- *« Qui est le plus souvent à l'origine des conflits fonciers ici — entre voisins, héritiers, agriculteurs et éleveurs ? »*

7. **Lien entre sécurité et investissement : « Si vous aviez la garantie totale que votre terre ne vous sera jamais retirée, comment cela changerait-il votre manière de l'entretenir ou de la restaurer ? »**

Relances :

- *« Connaissez-vous des personnes qui n'investissent pas dans leur terre parce qu'elles ont peur de la perdre ? »*
- *« À l'inverse, connaissez-vous des gens qui entretiennent leur terre parce qu'ils se sentent en sécurité sur celle-ci ? Qu'est-ce qui leur donne cette sécurité ? »*

La réponse à cette question est centrale pour mesurer le lien sécurité foncière ↔ restauration des terres. Le noteur doit capturer intégralement les verbatims.

SECTION 4/Restauration des Terres et RNA

Il s'agit d'explorer les **motivations et les freins** plutôt que la simple connaissance technique :

8. **Pratiques locales : « Quelles techniques de restauration (comme la RNA) utilisez-vous et pourquoi avoir choisi celles-ci plutôt que d'autres ? »**

Relances :

- *« Qui pratique la RNA dans ce village — les hommes, les femmes, les jeunes, les éleveurs ? »*
- *« Est-ce que la RNA est pratiquée de la même façon sur une terre sécurisée et sur une terre prêtée ? »*
- *« Y a-t-il des techniques de restauration que vous aviez l'habitude de pratiquer et que vous avez abandonnées ? Pour quelles raisons ? »*

9. **Inclusion dans la restauration : « Selon vous, qui profite le plus des projets de restauration dans le village ? Est-ce que certains groupes sont laissés de côté ? »**

Relances :

- *« Comment sont choisies les personnes qui bénéficient des appuis à la restauration des terres ? Ce choix vous semble-t-il juste ? »*
- *« Les femmes et les jeunes ont-ils les mêmes chances de participer aux initiatives de restauration que les hommes adultes ? »*

10. **Obstacles : « Qu'est-ce qui empêche concrètement ceux qui ne pratiquent pas la RNA de s'y mettre ? »**

Relances :

- *« Si l'on vous donnait les ressources nécessaires demain, quels obstacles resteraient encore difficiles à surmonter ? »*
- *« Est-ce que l'insécurité foncière est un frein à la pratique de la RNA ici ? Donnez-nous un exemple concret. »*
- *« Qu'est-ce qui vous motiverait à adopter ou intensifier les pratiques de restauration des terres ? »*

SECTION 5/ Connaissance des Services et Droits Fonciers

On cherche à évaluer la proximité et la confiance envers les institutions :

11. **Perception des services : « Que pensez-vous des services fonciers officiels (mairie, domaine, cadastre) ? Sont-ils accessibles pour vous ? »**

Relances :

- *« Avez-vous déjà utilisé ces services — pour un enregistrement, une médiation, une formation ? Que s'est-il passé ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous empêcherait d'aller à la mairie ou au service du cadastre pour sécuriser votre terre ? »*

12. **Droits formels : « Quelle est votre compréhension des documents comme l'APFR ou le bail rural ? Les voyez-vous comme une protection ou comme une complication ? »**

Relances :

- *« Quels sont les principaux droits fonciers formels que vous connaissez ? (Titre foncier, APFR, bail rural, convention locale) »*

- *« Dans votre village, y a-t-il des personnes qui ont obtenu un titre foncier ? Comment y sont-elles parvenues ? Cela leur a-t-il été utile ? »*
- *« Avez-vous déjà bénéficié d'un service foncier (enregistrement, médiation, formation) ? Si OUI, lequel ? »*

13. **Résolution des conflits : « En cas de litige foncier, vers qui vous tournez-vous en priorité (chef coutumier, comité de conciliation, tribunal) et pourquoi ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il une Commission Foncière villageoise (CFV) ou CCFV ici ? Fonctionne-t-elle concrètement ? »*
- *« Avez-vous confiance dans les mécanismes de résolution des conflits disponibles ici ? Pourquoi ou pourquoi pas ? »*
- *« Êtes-vous impliqués dans ces mécanismes de règlement de conflits ? Quel est votre rôle ? »*

SECTION 6/ Changement Climatique et Perspectives

14. **Perception du changement climatique : « Au cours des dernières années, quels changements avez-vous observés dans le climat de votre localité (température, pluies, vents, etc.) ?**

Questions de relance :

- Les températures ont-elles changé ? Comment ?
- Les pluies arrivent-elles au même moment qu'avant ?
- Avez-vous observé des périodes de sécheresse ou de fortes pluies plus fréquentes ?

15. **Impacts sur les activités agricoles et pastorales : « Comment ces changements climatiques affectent-ils vos activités agricoles ou pastorales ? »**

Questions de relance :

- Les rendements agricoles ont-ils changé ?
- Les périodes de semis ou de récolte ont-elles été modifiées ?
- Quels effets observez-vous sur l'élevage ?

16. **Tendances des températures : « Comment décririez-vous l'évolution de la chaleur dans votre localité ? »**

Relances :

« La chaleur est-elle plus forte qu'auparavant ? Quels en sont les effets ? »

17. **Tendances de la pluviométrie : « Comment décririez-vous l'évolution des pluies au cours des dernières années ? »**

Relances :

- Les pluies sont-elles plus irrégulières ?
- Constatez-vous des poches de sécheresse ?
- Les saisons des pluies commencent-elles plus tard ou se terminent-elles plus tôt ?

- Les fortes pluies sont-elles plus fréquentes ?

18. **Stratégies d'adaptation : « Quelles actions mettez-vous en œuvre pour faire face aux effets du changement climatique ? »**

Relances :

- Utilisez-vous la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ?
- Pratiquez-vous le reboisement ?
- Réalisez-vous des cordons pierreux, des diguettes, des zaïs ou des demi-lunes ?
- Quelles autres pratiques utilisez-vous ?

19. **Participation communautaire : « Selon vous, quelles actions sont les plus efficaces pour réduire les effets du changement climatique dans votre communauté ? »**

Relances:

« Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de ces actions ? »

20. **Solutions communautaires : « Quelles solutions locales proposez-vous pour que la gestion des terres soit plus juste et permette de mieux lutter contre la dégradation des sols ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des pratiques ancestrales de gestion des terres qui pourraient être réhabilitées ou valorisées ? »*
- *« La restauration des terres a-t-elle amélioré les relations entre les différentes communautés de votre village ? Comment ? »*
- *« Y a-t-il des espaces ou des arbres appartenant collectivement à la communauté ? Comment sont-ils gérés et protégés ? »*
- *« Pensez-vous que sécuriser les droits fonciers de tout le monde (y compris les femmes et les éleveurs) peut réduire les conflits dans votre village ? »*

CLÔTURE — Recommandations et Synthèse

Note animateur : *Résumez 3 à 4 points clés de la discussion et demandez validation : « Voici ce que j'ai compris de notre échange : [résumé]. Est-ce que j'ai bien compris ? Y a-t-il quelque chose d'important à ajouter ? »*

« Quelles solutions proposez-vous pour améliorer la gouvernance foncière dans votre village ? »
……
« Quelles actions pourraient favoriser la restauration des terres ici ? »
……
« Quelles sont les opportunités pour améliorer votre inclusion dans les décisions ? Identifiez-les. »
……
Relance finale : *« Si vous deviez adresser un seul message au projet REDAA et aux autorités de votre commune, quel serait-il ? »*

« Merci beaucoup pour votre temps et pour la richesse de vos témoignages. Tout ce que vous avez partagé sera utilisé uniquement pour améliorer le projet et les politiques foncières. Vos noms n'apparaîtront nulle part dans le rapport. »

Conseil pour l'animation : Utilisez toujours des relances comme *« Pouvez-vous nous donner un exemple ? »* ou *« Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela ? »* pour approfondir les réponses initiales.

GRILLE D'OBSERVATION DU NOTEUR

À remplir pendant et immédiatement après chaque session.

Section	**Points clés et idées exprimées**	**Verbatim(s) à retenir**	**Divergences / tensions / silences**
S2 – Participation et inclusion			
S3 – Accès et sécurité foncière			
Lien SF ↔ RNA [OS4 — question clé]			
S4 – RNA et restauration			
S5 – Services et droits fonciers			
S6 – Changement climatique			

Observation sur la dynamique du groupe	**Détail**
Niveau de participation général	☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé
Participant(s) dominant la discussion	
Participant(s) silencieux ou exclus	
Sujets ayant provoqué malaise ou refus	
Sujets ayant suscité forte réaction	
Observations contextuelles (lieu, interruptions)	

Note de débriefing rapide *(à rédiger dans l'heure suivant la session) :*
……

D.5. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE JEUNES

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

Groupes cibles :

Jeunes (18-35 ans)

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

SECTION 1/IDENTIFICATION

Rôles : *L'**animateur** pose les questions, relance, reste neutre et ne donne jamais son avis. Le **noteur** remplit la grille d'observation, note les verbatims et réactions non verbales et il ne participe pas à la discussion.*

Matériel nécessaire

- *Enregistreur audio via kobo(avec accord des participants)*
- *Fiches cartonnées de couleur (pour exercice de classement)*
- *Stylos pour le noteur*
- *Formulaires de consentement*

Principes d'animation à respecter

1. *Ne jamais valider ni invalider une réponse ("très bien !", "c'est juste")*
2. *Relancer vers le groupe : "Est-ce que les autres partagent cet avis ?"*
3. *Équilibrer la parole : inviter les silencieux, canaliser les dominants*
4. *Accueillir les désaccords : "Il semble que vous n'êtes pas tous d'accord — dites-nous pourquoi"*
5. *Ne jamais répondre à la place des participants*

ACCUEIL ET MISE EN CONFIANCE (15 minutes)

[l'animateur — à lire ou paraphraser]

"Bonjour à tous. Je m'appelle [prénom] et voici [prénom du noteur] qui prend des notes pour nous. Nous sommes ici au nom du projet REDAA, mené par le SPONG.

Vous avez été invités parce que votre expérience sur la gestion des terres dans ce village est importante pour nous. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses ce qui nous intéresse, c'est ce que vous vivez réellement.

Quelques règles pour que notre échange soit agréable :

- *Tout le monde peut s'exprimer librement*
- *On se respecte même si on n'est pas d'accord*

- *Ce que vous dites reste entre nous nous n'utiliserons pas vos noms dans le rapport*
- *Vous pouvez arrêter de participer à tout moment, sans vous justifier*

Est-ce que vous acceptez que nous enregistrions notre conversation ? Cela nous aide à ne rien oublier. [Attendre la réponse collective. Si NON, noter manuellement uniquement.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?"

[Consentement collectif] *"Ceux qui acceptent de participer, pouvez-vous lever la main ?" Le noteur note le nombre de mains levées.*

Consentement Collectif

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête.

Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plusieurs questions si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement de « sauter ». Vous pouvez également arrêter à tout moment, sans vous justifier.

Ce que vous dites restera dans ce groupe. Vos noms n'apparaîtront dans aucun rapport.

Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?

Pouvons-nous commencer l'échange ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

QUESTION BRISE-GLACE — [5 min]

"Pour commencer, présentez-vous simplement : votre prénom et une chose que vous aimez dans votre village."

[Note animateur] *Cette question n'est pas analysée. Elle sert à détendre l'atmosphère et à faire parler tout le monde une première fois avant les sujets sensibles.*

Nom de l'animateur	……
Nom du noteur	……
Date	……
Région	……
Province	……
Commune	……
Village	……
Type de groupe	☐ Jeunes

Caractéristiques du groupe	<table><tr><td>**Âge**</td><td>**<18 F**</td><td>**<18 H**</td><td>**18-25 F**</td><td>**18-25 H**</td><td>**>25 F**</td><td>**>25 H**</td></tr><tr><td>Nb</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> **Statut : responsabilité occupée dans le bureau**: ……
Heure début / fin	Début : …… Fin : ……
Enregistrement audio	☐ OUI (accord obtenu) ☐ NON — Raison : ……

SECTION 2/ Participation et Inclusion dans les Instances Locales

1. **Décisions au sein de la communauté : « Comment se prennent les décisions importantes au sein de vos communautés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources ? Quel rôle les jeunes y jouent-elles réellement ? »**

Relances :

- *« Est-ce que tout le monde ici vit la même situation, ou y a-t-il des différences ? Pourquoi ? »*
- *« Quand un jeune exprime un avis sur l'utilisation d'une parcelle, est-ce que cet avis est entendu de la même façon que celui d'un homme adulte? »*

2. **Accès aux appuis : « Racontez-nous vos expériences concernant l'accès aux microcrédits ou aux intrants. Quelles sont les barrières que vous rencontrez pour en bénéficier ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il dans ce village des personnes qui bénéficient plus facilement de ces appuis ? Qui sont-elles et pourquoi ? »*
- *« Ces appuis vous aident-ils réellement à améliorer votre situation sur les terres ? Quelles conditions vous empêchent de les utiliser pleinement ? »*

3. **Instances communautaires : « Décrivez votre influence réelle lors des réunions du village concernant la gestion des terres. Vous sentez-vous écoutés ? Pourquoi ? »**

Relances :

- *« Si vous vouliez exprimer un problème lié à vos terres lors d'une réunion villageoise, comment cela se passerait-il concrètement ? »*
- *« Existe-t-il des espaces ou des moments où votre voix est mieux entendue qu'ailleurs ? Lesquels ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous découragerait de participer à ces instances foncières locales ? »*

4. **Plaidoyer : « Quelles démarches avez-vous déjà entreprises auprès des autorités pour faire entendre votre voix, et quels ont été les résultats ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des changements concrets obtenus grâce à ces démarches ? Ou avez-vous renoncé à certaines démarches ? Pourquoi ? »*
- *« Quels acteurs (ONG, chefs, préfet, projets) vous ont le plus aidés à faire valoir vos droits fonciers ? »*

SECTION 3 /Accès et Sécurité Foncière

L'objectif passe de la simple possession à la **compréhension des mécanismes d'exclusion** :

5. **Modes d'accès : « Quelles sont les manières les plus courantes pour les jeunes d'obtenir de la terre ici ? Est-ce que ces méthodes vous garantissent une sécurité sur le long terme ? »**

Relances :

- *« Entre l'héritage, le prêt, le don ou l'achat, quelle est la façon la plus sûre pour votre groupe d'avoir accès à la terre ? Pourquoi ? »*
- *« Est-ce qu'une personne peut perdre une terre qu'elle entretient depuis longtemps ? Cela arrive-t-il dans ce village ? »*
- *« Quelle différence y a-t-il entre avoir une terre "prêtée" et une terre "à soi" ? Comment cela change votre façon de travailler ? »*
- *« Comment envisagez-vous votre avenir sur ces terres ? Pensez-vous rester dans ce village ou partir ? Qu'est-ce qui influencerait votre décision ? »*
- *« La question de l'héritage foncier est-elle source de tensions dans vos familles ? Comment cela se gère-t-il ? »*

6. **Difficultés et discriminations : « Expliquez-nous les types de conflits ou de discriminations que vous rencontrez le plus souvent pour accéder au foncier. »**

Relances :

- *« Ces difficultés touchent-elles tout le monde de la même façon, ou certains sont-ils plus affectés que d'autres ? »*
- *« Y a-t-il des conflits fonciers en cours dans ce village en ce moment ? Comment cela affecte-t-il la vie de la communauté ? »*
- *« Qui est le plus souvent à l'origine des conflits fonciers ici — entre voisins, héritiers, agriculteurs et éleveurs ? »*

7. **Lien entre sécurité et investissement : « Si vous aviez la garantie totale que votre terre ne vous sera jamais retirée, comment cela changerait-il votre manière de l'entretenir ou de la restaurer ? »**

Relances :

- *« Connaissez-vous des personnes qui n'investissent pas dans leur terre parce qu'elles ont peur de la perdre ? »*
- *« À l'inverse, connaissez-vous des gens qui entretiennent leur terre parce qu'ils se sentent en sécurité sur celle-ci ? Qu'est-ce qui leur donne cette sécurité ? »*

La réponse à cette question est centrale pour mesurer le lien sécurité foncière ↔ restauration des terres. Le noteur doit capturer intégralement les verbatims.

SECTION 4/Restauration des Terres et RNA

Il s'agit d'explorer les **motivations et les freins** plutôt que la simple connaissance technique :

8. **Pratiques locales : « Quelles techniques de restauration (comme la RNA) utilisez-vous et pourquoi avoir choisi celles-ci plutôt que d'autres ? »**

Relances :

- *« Qui pratique la RNA dans ce village — les hommes, les femmes, les jeunes, les éleveurs ? »*
- *« Est-ce que la RNA est pratiquée de la même façon sur une terre sécurisée et sur une terre prêtée ? »*
- *« Y a-t-il des techniques de restauration que vous aviez l'habitude de pratiquer et que vous avez abandonnées ? Pour quelles raisons ? »*

9. **Inclusion dans la restauration : « Selon vous, qui profite le plus des projets de restauration dans le village ? Est-ce que certains groupes sont laissés de côté ? »**

Relances :

- *« Comment sont choisies les personnes qui bénéficient des appuis à la restauration des terres ? Ce choix vous semble-t-il juste ? »*
- *« Les femmes et les jeunes ont-ils les mêmes chances de participer aux initiatives de restauration que les hommes adultes ? »*

10. **Obstacles : « Qu'est-ce qui empêche concrètement ceux qui ne pratiquent pas la RNA de s'y mettre ? »**

Relances :

- *« Si l'on vous donnait les ressources nécessaires demain, quels obstacles resteraient encore difficiles à surmonter ? »*
- *« Est-ce que l'insécurité foncière est un frein à la pratique de la RNA ici ? Donnez-nous un exemple concret. »*
- *« Qu'est-ce qui vous motiverait à adopter ou intensifier les pratiques de restauration des terres ? »*

SECTION 5/ Connaissance des Services et Droits Fonciers

On cherche à évaluer la proximité et la confiance envers les institutions :

11. **Perception des services : « Que pensez-vous des services fonciers officiels (mairie, domaine, cadastre) ? Sont-ils accessibles pour vous ? »**

Relances :

- *« Avez-vous déjà utilisé ces services — pour un enregistrement, une médiation, une formation ? Que s'est-il passé ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous empêcherait d'aller à la mairie ou au service du cadastre pour sécuriser votre terre ? »*

12. **Droits formels : « Quelle est votre compréhension des documents comme l'APFR ou le bail rural ? Les voyez-vous comme une protection ou comme une complication ? »**

Relances :

- *« Quels sont les principaux droits fonciers formels que vous connaissez ? (Titre foncier, APFR, bail rural, convention locale) »*
- *« Dans votre village, y a-t-il des personnes qui ont obtenu un titre foncier ? Comment y sont-elles parvenues ? Cela leur a-t-il été utile ? »*
- *« Avez-vous déjà bénéficié d'un service foncier (enregistrement, médiation, formation) ? Si OUI, lequel ? »*

13. **Résolution des conflits : « En cas de litige foncier, vers qui vous tournez-vous en priorité (chef coutumier, comité de conciliation, tribunal) et pourquoi ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il une Commission Foncière Villageoise (CFV) ou CCFV ici ? Fonctionne-t-elle concrètement ? »*
- *« Avez-vous confiance dans les mécanismes de résolution des conflits disponibles ici ? Pourquoi ou pourquoi pas ? »*
- *« Êtes-vous impliqués dans ces mécanismes de règlement de conflits ? Quel est votre rôle ? »*

SECTION 6/ Changement Climatique et Perspectives

14. **Perception du changement climatique : « Au cours des dernières années, quels changements avez-vous observés dans le climat de votre localité (température, pluies, vents, etc.) ?**

Questions de relance :

- Les températures ont-elles changé ? Comment ?
- Les pluies arrivent-elles au même moment qu'avant ?
- Avez-vous observé des périodes de sécheresse ou de fortes pluies plus fréquentes ?

15. **Impacts sur les activités agricoles et pastorales : « Comment ces changements climatiques affectent-ils vos activités agricoles ou pastorales ? »**

Questions de relance :

- Les rendements agricoles ont-ils changé ?
- Les périodes de semis ou de récolte ont-elles été modifiées ?
- Quels effets observez-vous sur l'élevage ?

16. **Tendances des températures : « Comment décririez-vous l'évolution de la chaleur dans votre localité ? »**

Relances :

« La chaleur est-elle plus forte qu'auparavant ? Quels en sont les effets ? »

17. . **Tendances de la pluviométrie : « Comment décririez-vous l'évolution des pluies au cours des dernières années ? »**

Relances :

- Les pluies sont-elles plus irrégulières ?

- Constatez-vous des poches de sécheresse ?
- Les saisons des pluies commencent-elles plus tard ou se terminent-elles plus tôt ?
- Les fortes pluies sont-elles plus fréquentes ?

18. **. Stratégies d'adaptation : « Quelles actions mettez-vous en œuvre pour faire face aux effets du changement climatique ? »**

Relances :

- Utilisez-vous la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ?
- Pratiquez-vous le reboisement ?
- Réalisez-vous des cordons pierreux, des diguettes, des zaïs ou des demi-lunes ?
- Quelles autres pratiques utilisez-vous ?

19. Participation communautaire : « Selon vous, quelles actions sont les plus efficaces pour réduire les effets du changement climatique dans votre communauté ? »

Relances:

« Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de ces actions ? »

20. **Solutions communautaires : « Quelles solutions locales proposez-vous pour que la gestion des terres soit plus juste et permette de mieux lutter contre la dégradation des sols ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des pratiques ancestrales de gestion des terres qui pourraient être réhabilitées ou valorisées ? »*
- *« La restauration des terres a-t-elle amélioré les relations entre les différentes communautés de votre village ? Comment ? »*
- *« Y a-t-il des espaces ou des arbres appartenant collectivement à la communauté ? Comment sont-ils gérés et protégés ? »*
- *« Pensez-vous que sécuriser les droits fonciers de tout le monde (y compris les femmes et les éleveurs) peut réduire les conflits dans votre village ? »*

CLÔTURE — Recommandations et Synthèse

Note animateur : *Résumez 3 à 4 points clés de la discussion et demandez validation : « Voici ce que j'ai compris de notre échange : [résumé]. Est-ce que j'ai bien compris ? Y a-t-il quelque chose d'important à ajouter ? »*
« Quelles solutions proposez-vous pour améliorer la gouvernance foncière dans votre village ? »
……

« Quelles actions pourraient favoriser la restauration des terres ici ? »
……

« Quelles sont les opportunités pour améliorer votre inclusion dans les décisions ? Identifiez-les. »
……

Relance finale : *« Si vous deviez adresser un seul message au projet REDAA et aux autorités de votre commune, quel serait-il ? »*

« Merci beaucoup pour votre temps et pour la richesse de vos témoignages. Tout ce que vous avez partagé sera utilisé uniquement pour améliorer le projet et les politiques foncières. Vos noms n'apparaîtront nulle part dans le rapport. »

Conseil pour l'animation : Utilisez toujours des relances comme *« Pouvez-vous nous donner un exemple ? »* ou *« Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela ? »* pour approfondir les réponses initiales.

GRILLE D'OBSERVATION DU NOTEUR

À remplir pendant et immédiatement après chaque session.

Section	**Points clés et idées exprimées**	**Verbatim(s) à retenir**	**Divergences / tensions / silences**
S2 – Participation et inclusion			
S3 – Accès et sécurité foncière			
Lien SF ↔ RNA [OS4 — question clé]			
S4 – RNA et restauration			
S5 – Services et droits fonciers			
S6 – Changement climatique			

Observation sur la dynamique du groupe	**Détail**
Niveau de participation général	☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé
Participant(s) dominant la discussion	
Participant(s) silencieux ou exclus	
Sujets ayant provoqué malaise ou refus	
Sujets ayant suscité forte réaction	
Observations contextuelles (lieu, interruptions)	

Note de débriefing rapide *(à rédiger dans l'heure suivant la session) :*
……

D.6. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE ELEVEURS

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

Groupes cibles :

Éleveurs.

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

SECTION 1/IDENTIFICATION

Rôles : *L'**animateur** pose les questions, relance, reste neutre et ne donne jamais son avis. Le **noteur** remplit la grille d'observation, note les verbatims et réactions non verbales et il ne participe pas à la discussion.*

Matériel nécessaire

- *Enregistreur audio via kobo(avec accord des participants)*
- *Fiches cartonnées de couleur (pour exercice de classement)*
- *Stylos pour le noteur*
- *Formulaires de consentement*

Principes d'animation à respecter

1. *Ne jamais valider ni invalider une réponse ("très bien !", "c'est juste")*
2. *Relancer vers le groupe : "Est-ce que les autres partagent cet avis ?"*
3. *Équilibrer la parole : inviter les silencieux, canaliser les dominants*
4. *Accueillir les désaccords : "Il semble que vous n'êtes pas tous d'accord — dites-nous pourquoi"*
5. *Ne jamais répondre à la place des participants*

ACCUEIL ET MISE EN CONFIANCE (15 minutes)

[l'animateur — à lire ou paraphraser]

"Bonjour à tous. Je m'appelle [prénom] et voici [prénom du noteur] qui prend des notes pour nous. Nous sommes ici au nom du projet REDAA, mené par le SPONG.

Vous avez été invités parce que votre expérience sur la gestion des terres dans ce village est importante pour nous. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses ce qui nous intéresse, c'est ce que vous vivez réellement.

Quelques règles pour que notre échange soit agréable :

- *Tout le monde peut s'exprimer librement*
- *On se respecte même si on n'est pas d'accord*
- *Ce que vous dites reste entre nous nous n'utiliserons pas vos noms dans le rapport*
- *Vous pouvez arrêter de participer à tout moment, sans vous justifier*

Est-ce que vous acceptez que nous enregistrions notre conversation ? Cela nous aide à ne rien oublier. [Attendre la réponse collective. Si NON, noter manuellement uniquement.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?"

[Consentement collectif] *"Ceux qui acceptent de participer, pouvez-vous lever la main ?" Le noteur note le nombre de mains levées.*

Consentement Collectif

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête.

Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plusieurs questions si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement de « sauter ». Vous pouvez également arrêter à tout moment, sans vous justifier.

Ce que vous dites restera dans ce groupe. Vos noms n'apparaîtront dans aucun rapport.

Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?

Pouvons-nous commencer l'échange ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

QUESTION BRISE-GLACE — [5 min]

"Pour commencer, présentez-vous simplement : votre prénom et une chose que vous aimez dans votre village."

[Note animateur] *Cette question n'est pas analysée. Elle sert à détendre l'atmosphère et à faire parler tout le monde une première fois avant les sujets sensibles.*

<table>
<tr><td>Nom de l'animateur</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Nom du noteur</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Date</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Région</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Province</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Commune</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Village</td><td>……</td></tr>
<tr><td>Type de groupe</td><td>☐ Éleveurs</td></tr>
<tr><td>Caractéristiques du groupe</td><td>
<table>
<tr><td>Âge</td><td><18 F</td><td><18 H</td><td>18-25 F</td><td>18-25 H</td><td>>25 F</td><td>>25 H</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

	Nb | | | | | | | **Statut : responsabilité occupée dans le bureau**: ……
Heure début / fin	Début : …… Fin : ……
Enregistrement audio	☐ OUI (accord obtenu) ☐ NON — Raison : ……

SECTION 2/ Participation et Inclusion dans les Instances Locales

1. **Décisions au sein de la communauté: « Comment se prennent les décisions importantes au sein de vos communautés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources ? Quel rôle les éleveurs y jouent-ils réellement ? »**

Relances :

- *« Quand un éleveurs exprime un avis sur l'utilisation d'une parcelle, est-ce que cet avis est entendu de la même façon que celui d'un autre groupe de personne? »*

2. **Accès aux appuis : « Racontez-nous vos expériences concernant l'accès aux microcrédits ou aux intrants. Quelles sont les barrières que vous rencontrez pour en bénéficier ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il dans ce village des personnes qui bénéficient plus facilement de ces appuis ? Qui sont-elles et pourquoi ? »*
- *« Ces appuis vous aident-ils réellement à améliorer votre situation sur les terres ? Quelles conditions vous empêchent de les utiliser pleinement ? »*

3. **Instances communautaires : « Décrivez votre influence réelle lors des réunions du village concernant la gestion des terres. Vous sentez-vous écoutés ? Pourquoi ? »**

Relances :

- *« Si vous vouliez exprimer un problème lié à vos terres lors d'une réunion villageoise, comment cela se passerait-il concrètement ? »*
- *« Existe-t-il des espaces ou des moments où votre voix est mieux entendue qu'ailleurs ? Lesquels ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous découragerait de participer à ces instances foncières locales ? »*

4. **Plaidoyer : « Quelles démarches avez-vous déjà entreprises auprès des autorités pour faire entendre votre voix, et quels ont été les résultats ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des changements concrets obtenus grâce à ces démarches ? Ou avez-vous renoncé à certaines démarches ? Pourquoi ? »*
- *« Quels acteurs (ONG, chefs, préfet, projets) vous ont le plus aidés à faire valoir vos droits fonciers ? »*

SECTION 3 /Accès et Sécurité Foncière

L'objectif passe de la simple possession à la **compréhension des mécanismes d'exclusion** :

5. **Modes d'accès : « Quelles sont les manières les plus courantes pour les éleveurs d'obtenir de la terre ici ? Est-ce que ces méthodes vous garantissent une sécurité sur le long terme ? »**

Relances :

- *« Entre l'héritage, le prêt, le don ou l'achat, quelle est la façon la plus sûre pour votre groupe d'avoir accès à la terre ? Pourquoi ? »*
- *« Est-ce qu'une personne peut perdre une terre qu'elle entretient depuis longtemps ? Cela arrive-t-il dans ce village ? »*
- *« Quelle différence y a-t-il entre avoir une terre "prêtée" et une terre "à soi" ? Comment cela change votre façon de travailler ? »*

6. **Difficultés et discriminations : « Expliquez-nous les types de conflits ou de discriminations que vous rencontrez le plus souvent pour accéder au foncier. »**

Relances :

- *« Ces difficultés touchent-elles tout le monde de la même façon, ou certains sont-ils plus affectés que d'autres ? »*
- *« Y a-t-il des conflits fonciers en cours dans ce village en ce moment ? Comment cela affecte-t-il la vie de la communauté ? »*
- *« Qui est le plus souvent à l'origine des conflits fonciers ici — entre voisins, héritiers, agriculteurs et éleveurs ? »*

7. **Lien entre sécurité et investissement : « Si vous aviez la garantie totale que votre terre ne vous sera jamais retirée, comment cela changerait-il votre manière de l'entretenir ou de la restaurer ? »**

Relances :

- *« Connaissez-vous des personnes qui n'investissent pas dans leur terre parce qu'elles ont peur de la perdre ? »*
- *« À l'inverse, connaissez-vous des gens qui entretiennent leur terre parce qu'ils se sentent en sécurité sur celle-ci ? Qu'est-ce qui leur donne cette sécurité ? »*

La réponse à cette question est centrale pour mesurer le lien sécurité foncière ↔ restauration des terres. Le noteur doit capturer intégralement les verbatims.

SECTION 4/Restauration des Terres et RNA

Il s'agit d'explorer les **motivations et les freins** plutôt que la simple connaissance technique :

8. **Pratiques locales : « Quelles techniques de restauration (comme la RNA) utilisez-vous et pourquoi avoir choisi celles-ci plutôt que d'autres ? »**

Relances :

- *« Est-ce que la RNA est pratiquée de la même façon sur une terre sécurisée et sur une terre prêtée ? »*
- *« Y a-t-il des techniques de restauration que vous aviez l'habitude de pratiquer et que vous avez abandonnées ? Pour quelles raisons ? »*

9. **Inclusion dans la restauration : « Selon vous, qui profite le plus des projets de restauration dans le village ? Est-ce que certains groupes sont laissés de côté ? »**

Relances :

- *« Comment sont choisies les personnes qui bénéficient des appuis à la restauration des terres ? Ce choix vous semble-t-il juste ? »*
- *« Les femmes et les jeunes ont-ils les mêmes chances de participer aux initiatives de restauration que les hommes adultes ? »*

10. **Obstacles : « Qu'est-ce qui empêche concrètement ceux qui ne pratiquent pas la RNA de s'y mettre ? »**

Relances :

- *« Si l'on vous donnait les ressources nécessaires demain, quels obstacles resteraient encore difficiles à surmonter ? »*
- *« Est-ce que l'insécurité foncière est un frein à la pratique de la RNA ici ? Donnez-nous un exemple concret. »*
- *« Qu'est-ce qui vous motiverait à adopter ou intensifier les pratiques de restauration des terres ? »*

SECTION 5/ Connaissance des Services et Droits Fonciers

On cherche à évaluer la proximité et la confiance envers les institutions :

11. **Perception des services : « Que pensez-vous des services fonciers officiels (mairie, domaine, cadastre) ? Sont-ils accessibles pour vous ? »**

Relances :

- *« Avez-vous déjà utilisé ces services — pour un enregistrement, une médiation, une formation ? Que s'est-il passé ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous empêcherait d'aller à la mairie ou au service du cadastre pour sécuriser votre terre ? »*

12. **Droits formels : « Quelle est votre compréhension des documents comme l'APFR ou le bail rural ? Les voyez-vous comme une protection ou comme une complication ? »**

Relances :

- *« Quels sont les principaux droits fonciers formels que vous connaissez ? (Titre foncier, APFR, bail rural, convention locale) »*
- *« Dans votre village, y a-t-il des personnes qui ont obtenu un titre foncier ? Comment y sont-elles parvenues ? Cela leur a-t-il été utile ? »*
- *« Avez-vous déjà bénéficié d'un service foncier (enregistrement, médiation, formation) ? Si OUI, lequel ? »*

13. **Résolution des conflits : « En cas de litige foncier, vers qui vous tournez-vous en priorité (chef coutumier, comité de conciliation, tribunal) et pourquoi ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il une Commission Foncière Villageoise (CFV) ou CCFV ici ? Fonctionne-t-elle concrètement ? »*
- *« Avez-vous confiance dans les mécanismes de résolution des conflits disponibles ici ? Pourquoi ou pourquoi pas ? »*
- *« Êtes-vous impliqués dans ces mécanismes de règlement de conflits ? Quel est votre rôle ? »*

SECTION 6/ Changement Climatique et Perspectives

14. **Perception du changement climatique : « Au cours des dernières années, quels changements avez-vous observés dans le climat de votre localité (température, pluies, vents, etc.) ?**

Questions de relance :

- Les températures ont-elles changé ? Comment ?
- Les pluies arrivent-elles au même moment qu'avant ?
- Avez-vous observé des périodes de sécheresse ou de fortes pluies plus fréquentes ?

15. Impacts sur les activités agricoles et pastorales : « Comment ces changements climatiques affectent-ils vos activités agricoles ou pastorales ? »

Questions de relance :

- Les rendements agricoles ont-ils changé ?
- Les périodes de semis ou de récolte ont-elles été modifiées ?
- Quels effets observez-vous sur l'élevage ?

16. **Tendances des températures : « Comment décririez-vous l'évolution de la chaleur dans votre localité ? »**

Relances :

« La chaleur est-elle plus forte qu'auparavant ? Quels en sont les effets ? »

17. Tendances de la pluviométrie : « Comment décririez-vous l'évolution des pluies au cours des dernières années ? »

Relances :

- Les pluies sont-elles plus irrégulières ?
- Constatez-vous des poches de sécheresse ?
- Les saisons des pluies commencent-elles plus tard ou se terminent-elles plus tôt ?
- Les fortes pluies sont-elles plus fréquentes ?

18. Stratégies d'adaptation : « Quelles actions mettez-vous en œuvre pour faire face aux effets du changement climatique ? »

Relances :

- Utilisez-vous la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ?
- Pratiquez-vous le reboisement ?

- Réalisez-vous des cordons pierreux, des diguettes, des zaïs ou des demi-lunes ?
- Quelles autres pratiques utilisez-vous ?

19. Participation communautaire : « Selon vous, quelles actions sont les plus efficaces pour réduire les effets du changement climatique dans votre communauté ? »

Relances:

« Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de ces actions ? »

20. **Solutions communautaires : « Quelles solutions locales proposez-vous pour que la gestion des terres soit plus juste et permette de mieux lutter contre la dégradation des sols ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des pratiques ancestrales de gestion des terres qui pourraient être réhabilitées ou valorisées ? »*
- *« La restauration des terres a-t-elle amélioré les relations entre les différentes communautés de votre village ? Comment ? »*
- *« Y a-t-il des espaces ou des arbres appartenant collectivement à la communauté ? Comment sont-ils gérés et protégés ? »*
- *« Pensez-vous que sécuriser les droits fonciers de tout le monde peut réduire les conflits dans votre village ? »*

SECTION 7/ Intégration agriculture et élevage

21. **Pour le groupe Éleveurs : « Comment gérez-vous la cohabitation avec les agriculteurs autour des points d'eau et des couloirs de transhumance ? »**

Relances :

- *« Les couloirs de transhumance sont-ils respectés dans cette zone ? Quelles tensions sont les plus fréquentes avec les agriculteurs ? »*
- *« Participez-vous aux décisions communautaires sur la gestion des terres et des pâturages ? Votre voix est-elle prise en compte ? »*
- *« La restauration des terres (comme la RNA) profite-t-elle aussi aux éleveurs ou seulement aux agriculteurs ? Expliquez. »*

CLÔTURE — Recommandations et Synthèse

Note animateur : *Résumez 3 à 4 points clés de la discussion et demandez validation : « Voici ce que j'ai compris de notre échange : [résumé]. Est-ce que j'ai bien compris ? Y a-t-il quelque chose d'important à ajouter ? »*

« Quelles solutions proposez-vous pour améliorer la gouvernance foncière dans votre village ? »
……

« Quelles actions pourraient favoriser la restauration des terres ici ? »
……
« Quelles sont les opportunités pour améliorer votre inclusion dans les décisions ? Identifiez-les. »
……

Relance finale : *« Si vous deviez adresser un seul message au projet REDAA et aux autorités de votre commune, quel serait-il ? »*

« Merci beaucoup pour votre temps et pour la richesse de vos témoignages. Tout ce que vous avez partagé sera utilisé uniquement pour améliorer le projet et les politiques foncières. Vos noms n'apparaîtront nulle part dans le rapport. »

Conseil pour l'animation : Utilisez toujours des relances comme *« Pouvez-vous nous donner un exemple ? »* ou *« Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela ? »* pour approfondir les réponses initiales.

GRILLE D'OBSERVATION DU NOTEUR

À remplir pendant et immédiatement après chaque session.

Section	**Points clés et idées exprimées**	**Verbatim(s) à retenir**	**Divergences / tensions / silences**
S2 – Participation et inclusion			
S3 – Accès et sécurité foncière			
Lien SF ↔ RNA [OS4 — question clé]			
S4 – RNA et restauration			
S5 – Services et droits fonciers			
S6 – Changement climatique			
S7 – Intégration agriculture et élevage			

Observation sur la dynamique du groupe	**Détail**
Niveau de participation général	☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé
Participant(s) dominant la discussion	
Participant(s) silencieux ou exclus	
Sujets ayant provoqué malaise ou refus	
Sujets ayant suscité forte réaction	
Observations contextuelles (lieu, interruptions)	

Note de débriefing rapide *(à rédiger dans l'heure suivant la session) :*
……

D.7. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE PH et PDI

Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion

Groupes cibles :

PH (exclusion des PDI);
PDI

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

SECTION 1/IDENTIFICATION

Rôles : *L'**animateur** pose les questions, relance, reste neutre et ne donne jamais son avis. Le **noteur** remplit la grille d'observation, note les verbatims et réactions non verbales et il ne participe pas à la discussion.*

Matériel nécessaire

- *Enregistreur audio via kobo(avec accord des participants)*
- *Fiches cartonnées de couleur (pour exercice de classement)*
- *Stylos pour le noteur*
- *Formulaires de consentement*

Principes d'animation à respecter

1. *Ne jamais valider ni invalider une réponse ("très bien !", "c'est juste")*
2. *Relancer vers le groupe : "Est-ce que les autres partagent cet avis ?"*
3. *Équilibrer la parole : inviter les silencieux, canaliser les dominants*
4. *Accueillir les désaccords : "Il semble que vous n'êtes pas tous d'accord — dites-nous pourquoi"*
5. *Ne jamais répondre à la place des participants*

ACCUEIL ET MISE EN CONFIANCE (15 minutes)

[l'animateur — à lire ou paraphraser]

"Bonjour à tous. Je m'appelle [prénom] et voici [prénom du noteur] qui prend des notes pour nous. Nous sommes ici au nom du projet REDAA, mené par le SPONG.

Vous avez été invités parce que votre expérience sur la gestion des terres dans ce village est importante pour nous. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses ce qui nous intéresse, c'est ce que vous vivez réellement.

Quelques règles pour que notre échange soit agréable :

- *Tout le monde peut s'exprimer librement*

- *On se respecte même si on n'est pas d'accord*
- *Ce que vous dites reste entre nous nous n'utiliserons pas vos noms dans le rapport*
- *Vous pouvez arrêter de participer à tout moment, sans vous justifier*

Est-ce que vous acceptez que nous enregistrions notre conversation ? Cela nous aide à ne rien oublier. [Attendre la réponse collective. Si NON, noter manuellement uniquement.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?"

[Consentement collectif] *"Ceux qui acceptent de participer, pouvez-vous lever la main ?" Le noteur note le nombre de mains levées.*

Consentement Collectif

Vos réponses à ces questions sont importantes pour notre étude et nous espérons que vous accepterez de participer à l'enquête.

Même si vous acceptez de participer, vous pouvez choisir de sauter une ou plusieurs questions si vous ne vous sentez pas à l'aise, ou pour toute autre raison. Je ne vous demanderai pas quelle en est la raison, dites-moi simplement de « sauter ». Vous pouvez également arrêter à tout moment, sans vous justifier.

Ce que vous dites restera dans ce groupe. Vos noms n'apparaîtront dans aucun rapport.

Avez-vous des questions d'éclaircissement par rapport à ce que je viens de dire ?

Pouvons-nous commencer l'échange ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

QUESTION BRISE-GLACE — [5 min]

"Pour commencer, présentez-vous simplement : votre prénom et une chose que vous aimez dans votre village."

[Note animateur] *Cette question n'est pas analysée. Elle sert à détendre l'atmosphère et à faire parler tout le monde une première fois avant les sujets sensibles.*

Nom de l'animateur	……
Nom du noteur	……
Date	……
Région	……
Province	……
Commune	……
Village	……
Type de groupe	☐ PDI ☐ PH

<table>
<tr><td>Caractéristiques du groupe</td><td>
<table>
<tr><td>Âge</td><td><18 F</td><td><18 H</td><td>18-25 F</td><td>18-25 H</td><td>>25 F</td><td>>25 H</td></tr>
<tr><td>Nb</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
Statut : responsabilité occupée dans le bureau:
……
</td></tr>
<tr><td>Heure début / fin</td><td>Début : …… Fin : ……</td></tr>
<tr><td>Enregistrement audio</td><td>☐ OUI (accord obtenu) ☐ NON — Raison : ……</td></tr>
</table>

SECTION 2/ Participation et Inclusion dans les Instances Locales

1. **Décisions au sein de la communauté : « Comment se prennent les décisions importantes au sein de vos communautés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources ? Quel rôle jouez-vous réellement ? »**

Relances :

- *« Est-ce que tout le monde ici vit la même situation, ou y a-t-il des différences ? Pourquoi ? »*
- *« Quand une vous exprimez votre avis sur l'utilisation d'une parcelle, est-ce que cet avis est entendu de la même façon que celui de tout autres groupes? »*

2. **Accès aux appuis : « Racontez-nous vos expériences concernant l'accès aux microcrédits ou aux intrants. Quelles sont les barrières que vous rencontrez pour en bénéficier ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il dans ce village des personnes qui bénéficient plus facilement de ces appuis ? Qui sont-elles et pourquoi ? »*
- *« Ces appuis vous aident-ils réellement à améliorer votre situation sur les terres ? Quelles conditions vous empêchent de les utiliser pleinement ? »*

3. **Instances communautaires : « Décrivez votre influence réelle lors des réunions du village concernant la gestion des terres. Vous sentez-vous écoutés ? Pourquoi ? »**

Relances :

- *« Si vous vouliez exprimer un problème lié à vos terres lors d'une réunion villageoise, comment cela se passerait-il concrètement ? »*
- *« Existe-t-il des espaces ou des moments où votre voix est mieux entendue qu'ailleurs ? Lesquels ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous découragerait de participer à ces instances foncières locales ? »*

4. **Plaidoyer : « Quelles démarches avez-vous déjà entreprises auprès des autorités pour faire entendre votre voix, et quels ont été les résultats ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des changements concrets obtenus grâce à ces démarches ? Ou avez-vous renoncé à certaines démarches ? Pourquoi ? »*
- *« Quels acteurs (ONG, chefs, préfet, projets) vous ont le plus aidés à faire valoir vos droits fonciers ? »*

SECTION 3 /Accès et Sécurité Foncière

L'objectif passe de la simple possession à la **compréhension des mécanismes d'exclusion** :

5. **Modes d'accès : « Quelles sont les manières les plus courantes pour vous d'obtenir de la terre ici ? Est-ce que ces méthodes vous garantissent une sécurité sur le long terme ? »**

Relances :

- *« Entre l'héritage, le prêt, le don ou l'achat, quelle est la façon la plus sûre pour votre groupe d'avoir accès à la terre ? Pourquoi ? »*
- *« Est-ce qu'une personne peut perdre une terre qu'elle entretient depuis longtemps ? Cela arrive-t-il dans ce village ? »*
- *« Quelle différence y a-t-il entre avoir une terre "prêtée" et une terre "à soi" ? Comment cela change votre façon de travailler ? »*

6. **Difficultés et discriminations : « Expliquez-nous les types de conflits ou de discriminations que vous rencontrez le plus souvent pour accéder au foncier. »**

Relances :

- *« Ces difficultés touchent-elles tout le monde de la même façon, ou certains sont-ils plus affectés que d'autres ? »*
- *« Y a-t-il des conflits fonciers en cours dans ce village en ce moment ? Comment cela affecte-t-il la vie de la communauté ? »*
- *« Qui est le plus souvent à l'origine des conflits fonciers ici — entre voisins, héritiers, agriculteurs et éleveurs ? »*

7. **Lien entre sécurité et investissement : « Si vous aviez la garantie totale que votre terre ne vous sera jamais retirée, comment cela changerait-il votre manière de l'entretenir ou de la restaurer ? »**

Relances :

- *« Connaissez-vous des personnes qui n'investissent pas dans leur terre parce qu'elles ont peur de la perdre ? »*
- *« À l'inverse, connaissez-vous des gens qui entretiennent leur terre parce qu'ils se sentent en sécurité sur celle-ci ? Qu'est-ce qui leur donne cette sécurité ? »*

La réponse à cette question est centrale pour mesurer le lien sécurité foncière ↔ restauration des terres. Le noteur doit capturer intégralement les verbatims.

SECTION 4/Restauration des Terres et RNA

Il s'agit d'explorer les **motivations et les freins** plutôt que la simple connaissance technique :

8. **Pratiques locales : « Quelles techniques de restauration (comme la RNA) utilisez-vous et pourquoi avoir choisi celles-ci plutôt que d'autres ? »**

Relances :

- *« Est-ce que la RNA est pratiquée de la même façon sur une terre sécurisée et sur une terre prêtée ? »*
- *« Y a-t-il des techniques de restauration que vous aviez l'habitude de pratiquer et que vous avez abandonnées ? Pour quelles raisons ? »*

9. **Inclusion dans la restauration : « Selon vous, qui profite le plus des projets de restauration dans le village ? Est-ce que certains groupes sont laissés de côté ? »**

Relances :

- *« Comment sont choisies les personnes qui bénéficient des appuis à la restauration des terres ? Ce choix vous semble-t-il juste ? »*
- *« Avez-vous les mêmes chances de participer aux initiatives de restauration ? »*
- *« Êtes-vous inclus dans les instances de décision foncière de votre communauté ? Comment cela se passe-t-il concrètement ? »*
- *« Avez-vous bénéficié d'appuis (microcrédit, formation, intrants) pour la gestion ou la restauration de vos terres ? »*

10. **Obstacles : « Qu'est-ce qui empêche concrètement ceux qui ne pratiquent pas la RNA de s'y mettre ? »**

Relances :

- *« Si l'on vous donnait les ressources nécessaires demain, quels obstacles resteraient encore difficiles à surmonter ? »*
- *« Est-ce que l'insécurité foncière est un frein à la pratique de la RNA ici ? Donnez-nous un exemple concret. »*
- *« Qu'est-ce qui vous motiverait à adopter ou intensifier les pratiques de restauration des terres ? »*

SECTION 5/ Connaissance des Services et Droits Fonciers

On cherche à évaluer la proximité et la confiance envers les institutions :

11. **Perception des services : « Que pensez-vous des services fonciers officiels (mairie, domaine, cadastre) ? Sont-ils accessibles pour vous ? »**

Relances :

- *« Avez-vous déjà utilisé ces services — pour un enregistrement, une médiation, une formation ? Que s'est-il passé ? »*
- *« Qu'est-ce qui vous empêcherait d'aller à la mairie ou au service du cadastre pour sécuriser votre terre ? »*

12. **Droits formels : « Quelle est votre compréhension des documents comme l'APFR ou le bail rural ? Les voyez-vous comme une protection ou comme une complication ? »**

Relances :

- *« Quels sont les principaux droits fonciers formels que vous connaissez ? (Titre foncier, APFR, bail rural, convention locale) »*

- *« Dans votre village, y a-t-il des personnes qui ont obtenu un titre foncier ? Comment y sont-elles parvenues ? Cela leur a-t-il été utile ? »*
- *« Avez-vous déjà bénéficié d'un service foncier (enregistrement, médiation, formation) ? Si OUI, lequel ? »*

13. **Résolution des conflits : « En cas de litige foncier, vers qui vous tournez-vous en priorité (chef coutumier, comité de conciliation, tribunal) et pourquoi ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il une Commission Foncière Villageoise (CFV) ou CCFV ici ? Fonctionne-t-elle concrètement ? »*
- *« Avez-vous confiance dans les mécanismes de résolution des conflits disponibles ici ? Pourquoi ou pourquoi pas ? »*
- *« Êtes-vous impliqués dans ces mécanismes de règlement de conflits ? Quel est votre rôle ? »*

SECTION 6/ Changement Climatique et Perspectives

14. **Perception du changement climatique : « Au cours des dernières années, quels changements avez-vous observés dans le climat de votre localité (température, pluies, vents, etc.) ?**

Questions de relance :

- Les températures ont-elles changé ? Comment ?
- Les pluies arrivent-elles au même moment qu'avant ?
- Avez-vous observé des périodes de sécheresse ou de fortes pluies plus fréquentes ?

15. **Impacts sur les activités agricoles et pastorales : « Comment ces changements climatiques affectent-ils vos activités agricoles ou pastorales ? »**

Questions de relance :

- Les rendements agricoles ont-ils changé ?
- Les périodes de semis ou de récolte ont-elles été modifiées ?
- Quels effets observez-vous sur l'élevage ?

16. **Tendances des températures : « Comment décririez-vous l'évolution de la chaleur dans votre localité ? »**

Relances :

« La chaleur est-elle plus forte qu'auparavant ? Quels en sont les effets ? »

17. **Tendances de la pluviométrie : « Comment décririez-vous l'évolution des pluies au cours des dernières années ? »**

Relances :

- Les pluies sont-elles plus irrégulières ?
- Constatez-vous des poches de sécheresse ?
- Les saisons des pluies commencent-elles plus tard ou se terminent-elles plus tôt ?

- Les fortes pluies sont-elles plus fréquentes ?

18. Stratégies d'adaptation : « Quelles actions mettez-vous en œuvre pour faire face aux effets du changement climatique ? »

Relances :

- Utilisez-vous la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ?
- Pratiquez-vous le reboisement ?
- Réalisez-vous des cordons pierreux, des diguettes, des zaïs ou des demi-lunes ?
- Quelles autres pratiques utilisez-vous ?

19. **Participation communautaire : « Selon vous, quelles actions sont les plus efficaces pour réduire les effets du changement climatique dans votre communauté ? »**

Relances:

« Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de ces actions ? »

20. **Solutions communautaires : « Quelles solutions locales proposez-vous pour que la gestion des terres soit plus juste et permette de mieux lutter contre la dégradation des sols ? »**

Relances :

- *« Y a-t-il des pratiques ancestrales de gestion des terres qui pourraient être réhabilitées ou valorisées ? »*
- *« La restauration des terres a-t-elle amélioré les relations entre les différentes communautés de votre village ? Comment ? »*
- *« Y a-t-il des espaces ou des arbres appartenant collectivement à la communauté ? Comment sont-ils gérés et protégés ? »*
- *« Pensez-vous que sécuriser les droits fonciers de tout le monde (y compris les femmes et les éleveurs) peut réduire les conflits dans votre village ? »*

CLÔTURE — Recommandations et Synthèse

Note animateur : *Résumez 3 à 4 points clés de la discussion et demandez validation : « Voici ce que j'ai compris de notre échange : [résumé]. Est-ce que j'ai bien compris ? Y a-t-il quelque chose d'important à ajouter ? »*

« Quelles solutions proposez-vous pour améliorer la gouvernance foncière dans votre village ? »
……
« Quelles actions pourraient favoriser la restauration des terres ici ? »
……

« Quelles sont les opportunités pour améliorer votre inclusion dans les décisions ? Identifiez-les. »
……
Relance finale : *« Si vous deviez adresser un seul message au projet REDAA et aux autorités de votre commune, quel serait-il ? »*

« Merci beaucoup pour votre temps et pour la richesse de vos témoignages. Tout ce que vous avez partagé sera utilisé uniquement pour améliorer le projet et les politiques foncières. Vos noms n'apparaîtront nulle part dans le rapport. »

Conseil pour l'animation : Utilisez toujours des relances comme *« Pouvez-vous nous donner un exemple ? »* ou *« Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela ? »* pour approfondir les réponses initiales.

GRILLE D'OBSERVATION DU NOTEUR

À remplir pendant et immédiatement après chaque session.

Section	**Points clés et idées exprimées**	**Verbatim(s) à retenir**	**Divergences / tensions / silences**
S2 – Participation et inclusion			
S3 – Accès et sécurité foncière			
Lien SF ↔ RNA [OS4 — question clé]			
S4 – RNA et restauration			
S5 – Services et droits fonciers			
S6 – Changement climatique			

Observation sur la dynamique du groupe	**Détail**
Niveau de participation général	☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé
Participant(s) dominant la discussion	
Participant(s) silencieux ou exclus	
Sujets ayant provoqué malaise ou refus	
Sujets ayant suscité forte réaction	
Observations contextuelles (lieu, interruptions)	

Note de débriefing rapide *(à rédiger dans l'heure suivant la session)*
:……

D.8. Liste des participants et autorisant la captation et de l'exploitation de leurs images

ÉTUDE PARTICIPATIVE DE RÉFÉRENCE AU BURKINA FASO SUR LES SYSTÈMES DE DE GOUVERNANCE FONCIÈRE RURALE DANS UN CONTEXTE DE RESTAURATION DES TERRES DÉGRADÉES SOUS LA PERSPECTIVE D'INCLUSION.

Étude de référence REDAA- Autorisation N° AP2026151CNSCS2

Liste des participants et autorisant la captation et de l'exploitation de leurs images

Structure rencontrée : _____

N°	Nom prénom	Fonction/ Titre	Service/ Organisation	Localité/ Commune	E-mail	Contact téléphonique	Sexe	Âge		Donnez-vous votre accord pour être photographié (e) pour des besoins de communication ? [1]		Signature
								-35	+35	OUI	NON	

[1] *En donnant mon accord, j'autorise le consultant à me photographier et à me filmer. Les photographies ainsi que les films pourront être exploités et utilisés, à titre gratuit, pendant une durée de 10 ans à compter du premier jour de la signature de cet accord, dans le cadre des actions d'information et de communication du consultant et dans le cadre de ses activités ou être cédé(e)s à des tiers (partenaires, bailleurs de fonds, …) à des fins non commerciales. Toutes les informations détaillées concernant le traitement des images sont disponibles dans le formulaire attaché.*

D.9. AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DROIT A L'IMAGE

Par ma présence, j'autorise, à titre gracieux, le consultant disposant du visa statistique **N°AP2026151CNSCS2**, à me photographier et me filmer du **09/04/2026 au 31/05/2026** dans le cadre de la **collecte de données pour Étude participative de référence au Burkina Faso sur les systèmes de de gouvernance foncière rurale dans un contexte de restauration des terres dégradées sous la perspective d'inclusion.**

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, aux droits de la personnalité, et au Règlement général sur la protection des données (RGPD-GDPR), j'autorise le consultant à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre de toute activité à laquelle j'aurais participé.

Cette autorisation emporte la possibilité pour le consultant d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'elle jugera utile. Le consultant pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter et/ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées, pendant une durée de 10 ans à compter du premier jour de la signature de cet accord, dans le cadre des actions d'information et de communication du consultant et dans le cadre de ses activités ou être cédé(e)s à des tiers (partenaires, bailleurs de fonds, …) à des fins non commerciales et sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour :

- Par tous réseaux de communication électronique, tels qu'Internet
- Dans des publications sur toute forme de supports (rapport d'activités annuel, brochures, roll-up, etc.)
- Sur CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB,
- Et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.

Le consultant s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

ANNEXE E : TABLE DES MATIERES

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS I
SOMMAIRE IV
LISTE DES TABLEAUX VI
LISTE DES FIGURES VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF VIII
INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1 : REVUE DOCUMENTAIRE ET CADRE DE REFERENCES 3
1.1 Trajectoire Historique des Réformes Foncières : Du Monopole d'État aux Tentatives de Sécurisation 3
1.2. Pluralisme Juridique et Défis Opérationnels Locaux 4
1.3. Inclusion Sociale : Accès à la Terre pour les Femmes et les Jeunes 5
1.4. Analyse Critique des Mécanismes Locaux de Résolution des Conflits 5
1.5. Investissement Agro-écologique et Restauration des Sols 6
1.6. Conclusion et Orientations Stratégiques de la revue 7
1.7. Clarification des concepts 7
CHAPITRE 2 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 12
2.1. Phase de préparation de la mission 12
2.1.1. Prise de contact et cadrage avec l'équipe projet 12
2.1.2. Processus de demande de visa statistique 12
2.1.3. Rencontre de cadrage avec la Commission Nationale de Recherche Participative (CNRP) 12
2.1.4. Revue documentaire 13
2.1.5. Recrutement, formation des enquêteurs et leur affectation 13
2.2. Phase terrain de la mission 14
2.2.1. Approche de l'étude 14
2.2.2. Population et zone d'étude 14
2.2.3. Échantillonnage 15
2.2.4. Échantillon effectivement obtenu 15
2.2.5. Collecte des données 16
2.3. Phase de traitement et d'analyse de données 16
2.3.1. Méthode d'analyse 16
2.3.2. Contrôle et nettoyage des données quantitatives 16
2.4. Phase de reportage 17
2.5. Difficultés rencontrées 17

CHAPITRE 3: PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 18
3. Situation de référence socio-foncière et environnementale 18
3.1. Profil socio démographique de l'échantillon 18
3.2. Accès au microcrédit par groupe vulnérable 20
3.3. État des ressources naturelles 20
3.3.1. État de la dégradation des terres 20
3.3.2. Causes attribuées à la dégradation 22
3.3.3. Pratiques de lutte contre la dégradation les plus récurrentes 23
3.3.4. Freins à la restauration des terres 25
3.3.5. Proportion des terres selon les types d'utilisation 26
3.4. Adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) 27
3.5. Sécurité foncière perçue et conflits fonciers 33
3.6. Accès différencié à la terre par groupe vulnérable 34
3.6.1. Cas des femmes : accès à la terre et pouvoir décisionnel 37
3.6.2. Cas des jeunes 38
3.6.3. Cas des éleveurs et agropasteurs 38
3.6.4. Cas des personnes déplacées internes (PDI) 39
3.7. Triangulation et synthèse croisée des résultats 39
3.7.1. Convergences entre les sources 39
3.7.2. Complémentarités et divergences 39
3.7.3. Enseignements transversaux de la triangulation 40
CHAPITRE 4 : CARTOGRAPHIE DE L'ÉCOSYSTÈME POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL 41
4.1. Historique de l'évolution des textes fonciers et environnementaux 41
4.2. Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural 43
4.3. Évaluation de la gouvernance foncière : CAGF 44
4.4. Gaps de mise en œuvre : financement, coûts et mécanismes de blocage 45
4.4.1. Le coût de la sécurisation foncière 46
4.4.2. Le traitement des dossiers 47
4.4.3. La fragilité du fonctionnement des instances locales 47
4.5. Impact économique de la sécurisation foncière 47
4.6. Cartographie des acteurs de la gouvernance foncière 48
4.6.1. Les acteurs institutionnels 48
4.6.2. Les acteurs coutumiers et communautaires 49
4.6.3. Deux registres de gouvernance complémentaires, mais non équivalents 49
4.6.4. Les acteurs selon leur pouvoir et leur intérêt 51

4.7. Cadre juridique relatif aux groupes vulnérables 53
4.7.1. Éleveurs et agro-pasteurs 53
4.7.2. Femmes et jeunes 53
4.7.3. Personnes déplacées internes 54
4.7.4. Une question transversale : l'effectivité de l'inclusion 54
4.8. Stratégies nationales de restauration et engagements environnementaux 55
4.8.1. Plan d'Actions du Plan National d'Adaptation (PNA) 2024-2026 55
4.8.2. Convergence avec les résultats de REDAA 55
4.8.3. Neutralité en matière de dégradation des terres 56
4.8.4. Contribution déterminée au niveau national (CDN) et stratégie nationale REDD+ 57
4.9. Synthèse analytique des apports de la revue documentaire 57
4.9.1. Un déficit d'effectivité davantage qu'un déficit normatif 57
4.9.2. Le financement comme facteur structurel de l'effectivité foncière et de la restauration 58
4.9.3. La faiblesse des instances locales relève de leur fonctionnalité 59
4.9.4. Sécurité foncière, investissement et restauration : une convergence à plusieurs niveaux 59
4.9.5. Les résultats sur la restauration bénéficient d'une convergence régionale 60
4.9.6. L'inclusion foncière doit être pensée au-delà de l'accès à la terre 60
4.9.7. Les droits des éleveurs illustrent également l'écart entre norme et pratique 61
4.9.8. Les réformes récentes constituent un contexte, non un effet démontré 61
4.9.9. Synthèse interprétative finale 61
CHAPITRE 5 : DISCUSSION 65
5.1. Retour sur les objectifs spécifiques 65
5.1.1. Analyse des mécanismes formels et informels de gouvernance foncière 65
5.1.2. Lien entre sécurité foncière et restauration 66
5.1.3. Liens entre sécurité foncière, restauration des terres et cohésion sociale 67
5.1.4. Opportunités d'inclusion des groupes vulnérables dans les processus de décision liés à la terre et à la restauration 69
CONCLUSION GENERALE 71
RECOMMANDATIONS 72
Bibliographie XIII
ANNEXES XVII
ANNEXE A : QUELQUES ANALYSES DESCRIPTIVES XVII
A1. Indicateurs socioéconomiques, par village XVII
A.2 : Pourcentage des terres dégradées, par village XVII
A.3 : Superficies dégradées (totale et moyenne), par village XVIII

A.4 : Adoption de la RNA, par village XVIII
A.5 : Accès différencié à la terre, par groupe vulnérable XIX
A.6 : Accès au microcrédit, par groupe vulnérable XXI
A.7 : Sécurité foncière perçue et conflits fonciers XXI
ANNEXE B : PLAN D'ANALYSE DES DONNEES XXIII
B.1 : Méthode d'analyse XXIII
B.2. Contrôle et nettoyage des données XXVII
ANNEXE C : FICHE DES BONNES PRATIQUES DE RESTAURATION DES TERRES XXVII
C.1. Fiche technique simplifiée n°1 : Zaï manuel XXVII
C.2. Fiche technique simplifiée n°2 : Cordons pierreux XXIX
C.3. Fiche technique simplifiée n°3 : Demi-lune XXX
C.4. Fiche technique simplifiée n°4 : Paillage ou mulching XXXI
C.5. Fiche technique simplifiée n°5 : Régénération Naturelle Assistée (RNA) XXXII
ANNEXE D : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES XXXV
D.1. QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE MENAGE XXXV
D.2. GUIDE D'ENTRETIEN (ISS-AUTORITES/ST) XLVI
D.3. GUIDE D'ENTRETIEN (ISS-LEADERS COMMUNAUTAIRES) XLIX
D.4. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE FEMME LIII
D.5. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE JEUNES LXI
D.6. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE ELEVEURS LXIX
D.7. GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE PH et PDI LXXVIII
D.8. Liste des participants et autorisant la captation et de l'exploitation de leurs images LXXXVI
D.9. AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DROIT A L'IMAGE LXXXVII
ANNEXE E : TABLE DES MATIERES LXXXVIII